

CONSERVATOIRE MUNICIPAL de MUSIQUE et de DANSE

Ville de 11 723 habitants

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Sept. 2026 – Août 2031

*Document élaboré sous la direction de l'équipe pédagogique et de direction
en corrélation avec les orientations de la municipalité*

Table des matières

Introduction	5
Contexte territorial et historique.....	5
Présentation du territoire	5
Contexte démographique.....	6
Contexte socio-professionnel et le logement.....	7
Contexte culturel et l’historique du conservatoire.....	8
Rappel des missions générales d’un établissement d’enseignement artistique	9
Etat des lieux.....	10
Les activités, volumes d’heures d’enseignements et organisation pédagogique	10
Les activités.....	10
Volume d’heures d’enseignements en 2025/2026.....	11
Organisation en départements.....	13
Le personnel	15
La direction et le pilotage	15
L’équipe pédagogique	16
Les effectifs	17
Suivi et évaluation des élèves.....	21
Le suivi	21
Evaluation et progression	21
Les diffusions et partenariats	23
Une tarification sociale	25
Les organes de gouvernance et de concertation.....	26
Le conseil d’établissement.....	26
Le conseil pédagogique	26
Les réunions plénières	27
Les organes de concertation.....	27
Les ressources.....	28
Moyens alloués au fonctionnement pédagogique et artistique.....	28
Les locaux.....	29
Les ressources pédagogiques et matérielles	30
Analyse de l’existant	31
Contexte territorial et positionnement institutionnel.....	31
Points forts	31
Points de vigilance	31
Gouvernance et organisation administrative	31
Points forts	31
Points de vigilance	32
Organisation pédagogique et cycles.....	32
Points forts	32
Points de vigilance	32
Pratiques collectives	32
Points forts	32
Points de vigilance	33

Publics adolescents et continuité des parcours	33
Points forts	33
Points de vigilance	33
Éducation artistique et culturelle – Rayonnement territorial	33
Points forts	33
Points de vigilance	33
Moyens matériels et perspectives	33
Points forts	34
Points de vigilance	34
Equipe pédagogique et qualifications	34
Synthèse stratégique	34
Conclusion	34
Le conservatoire dispose de fondations pédagogiques solides et d'une dynamique de structuration récente.	34
Les enjeux prioritaires concernent la lisibilité des parcours, l'évolution de la formation musicale, le renforcement des pratiques collectives et de la création, ainsi que la structuration de la politique EAC et l'adaptation des moyens aux exigences CRC.	34
Ces constats constituent le socle du projet pédagogique présenté ci-après, aligné sur le SNOP 2026, et définissent les priorités d'action pour les années à venir.....	34
<i>Projet 2026-2031 : méthodologie, orientations, objectifs et plans d'action</i>	<i>35</i>
Préambule	35
Méthodologie	35
Vision, valeurs et ambitions	37
Valeurs fondatrices	37
Ambitions à l'horizon 2031	37
Les axes et orientations.....	38
AXE 1 – Consolider et développer les parcours de formation	38
AXE 2 – Renforcer les pratiques collectives, l'interdisciplinarité et la valorisation des élèves.....	41
AXE 3 – Affirmer le rayonnement territorial, la politique EAC inclusive et la visibilité institutionnelle	44
AXE 4 [TRANSVERSAL] – Gouvernance, moyens et montée en exigences CRC	47
Plan d'action et évaluation.....	51
Evaluation du projet d'établissement	71
Principes généraux de l'évaluation institutionnelle.....	71
Les indicateurs de suivi par axe	71
Le rythme et les modalités d'évaluation institutionnelle	73
La démarche d'enquête auprès des familles et des élèves	73
<i>Conclusion générale</i>	<i>75</i>
<i>LES ANNEXES.....</i>	<i>76</i>
Organigramme institutionnel	77
Organigramme pédagogique.....	78
.....	78
Equipe pédagogique : composition, qualifications et synthèse de conformité CRC	79
Composition et qualification de l'équipe pédagogique	79
Diplôme et conformités CRC.....	82

.....	83
Synthèse de conformité	83
.....	83
Un conservatoire en pleine dynamique : les chiffres clés	84
Grille tarifaire	85
Actions territoriales 2025/2026	87
Une politique EAC bien ancrée mais à formaliser	88
Des interventions en milieu scolaire	88
Un dispositif CHAM / CHAD – Collège Jean-Baptiste Clément, Dugny	88
SCHEMA DIRECTEUR EAC 2027-2031 :	89
<i>Passer d'un politique bien ancrée à une stratégie formalisée et évaluée</i>	89
Convention CHAM/CHAD	90
Projet d'établissement 2026-2031	93
Correspondance avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP 2026)	93
Tableau de bord des indicateurs	94
AXE 1 – Consolider et développer les parcours de formation	94
AXE 2 – Renforcer les pratiques collectives, l'interdisciplinarité et la valorisation des élèves	97
AXE 3 – Affirmer le rayonnement territorial, la politique EAC inclusive et la visibilité institutionnelle	99
AXE 4 [TRANSVERSAL] – Gouvernance, moyens et conformités CRC	101
Synthèse du mur collaboratif (LINO)	103
Analyse sondage parent	105
Profil des élèves	105
Enseignement et pédagogie	106
Pratiques collectives et projets artistiques	107
Rayonnement local et communication	108
Priorité pour le projet d'établissement	109
Boite à idées : expression libre des élèves	110

Introduction

Contexte territorial et historique

Présentation du territoire

La ville de Dugny, actuellement 11723 habitants, s'étend sur une superficie de 3,89 km². Située au nord de la région Île-de-France, dans le département de Seine-Saint-Denis, elle est intégrée à l'Établissement Public Territorial « Paris Terre d'Envol » regroupant 8 communes et environ 366 000 habitants. Séparée par l'aéroport du Bourget, la commune présente une configuration géographique particulière, marquée par l'existence d'un quartier excentré, dont la prise en compte est essentielle dans les politiques publiques et les projets d'aménagement.

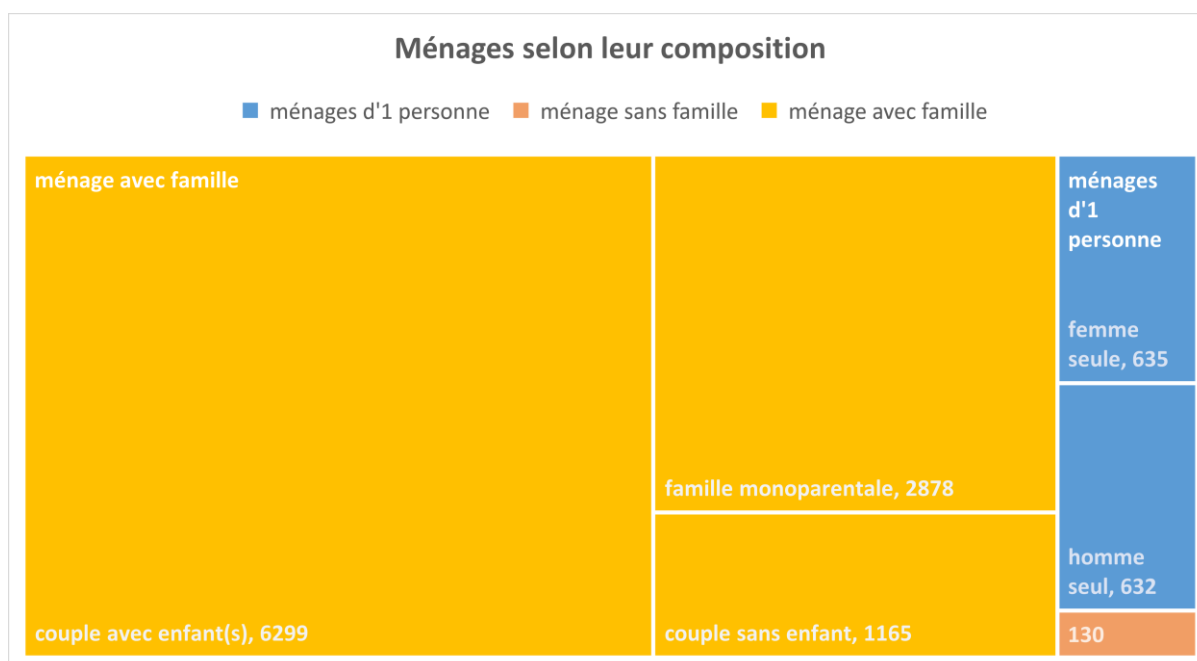
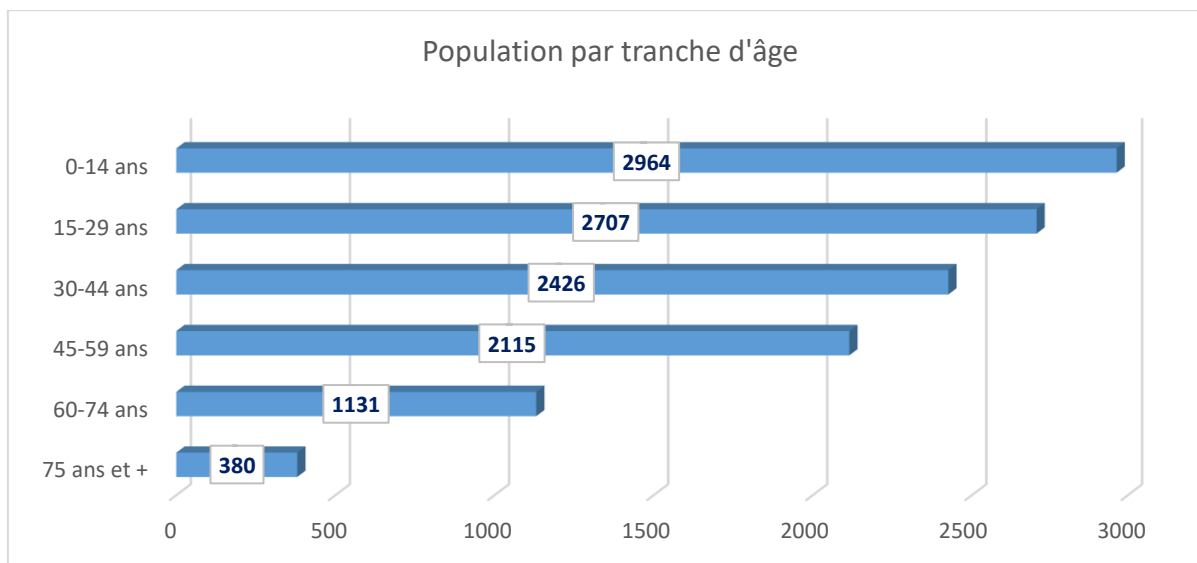
La construction récente d'un nouveau quartier, dans le cadre des Jeux Olympiques (quartier des médias) s'inscrit dans une dynamique urbaine et démographique majeure. A ce titre, l'arrivée d'environ 4000 nouveaux habitants est attendue d'ici la fin de l'année 2027.

La ville est desservie par 2 lignes de bus traversant le centre-ville, ainsi qu'un arrêt de la ligne 11 du tramway, situé à proximité du nouveau quartier, facilitant l'accès aux équipements culturels et éducatifs.

La ville de Dugny se caractérise par une forte concentration d'enjeux de cohésion sociale, avec 54,5% de sa population résidant au sein de deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et regroupant plus de 6100 habitants : le secteur Thorez-Larivière- Langevin- Moulin-Allende et le quartier du Pont-Yblon.

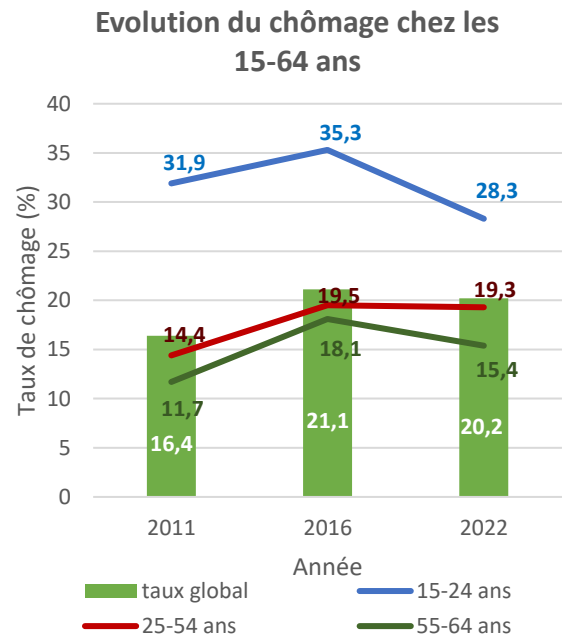
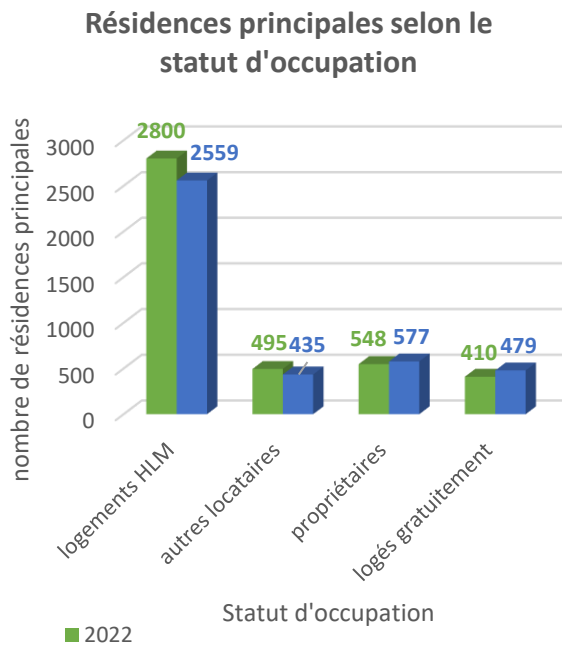
Malgré des indicateurs sociaux comparables aux territoires les plus fragiles du département, les établissements scolaires de la ville — notamment le collège Jean-Baptiste Clément et les groupes scolaires Henri Wallon, Jean Jaurès ou Colonel Fabien — ne bénéficient pas encore du classement en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP). Face à cette situation, la municipalité multiplie les démarches depuis 2024 auprès du Ministère afin d'intégrer la nouvelle carte scolaire, tout en déployant un plan d'investissement ambitieux dans le bâti scolaire.

Contexte démographique



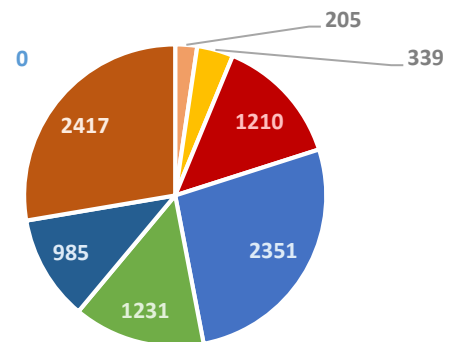
Le territoire de Dugny présente une dynamique démographique marquée par une population majoritairement jeune et une structure résidentielle fortement orientée vers les familles avec enfants. Près de la moitié des habitants a moins de 30 ans, constituant un vivier significatif pour le développement des parcours d'enseignement artistique, de l'éveil à la pratique autonome. La proportion importante d'adultes en âge d'être parents renforce les enjeux d'éducation artistique et d'implication des familles dans la vie culturelle locale. Par ailleurs, la présence de foyers monoparentaux et de personnes vivant seules souligne la nécessité de proposer une offre accessible, inclusive et diversifiée, intégrant des pratiques collectives et intergénérationnelles favorisant la cohésion sociale et le lien au territoire.

Contexte socio-professionnel et le logement



Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel en 2022

- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres et professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- sans activité professionnelle



Le territoire de Dugny présente des fragilités socio-économiques marquées, caractéristiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le parc de logements est très majoritairement composé de résidences principales (94,1 %), reposant surtout sur le logement social, en progression entre 2016 et 2022.

Le chômage reste élevé et touche toutes les classes d'âge, en particulier les 15-24 ans, révélant des difficultés d'insertion et de stabilisation dans l'emploi, nécessitant une mobilisation des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement social.

La structure socioprofessionnelle confirme ces fragilités, avec une forte proportion de personnes sans activité et une prédominance d'employés et d'ouvriers, tandis que les catégories supérieures sont peu représentées, traduisant un déficit de mixité sociale. La part importante de retraités pose également des enjeux de lien social et d'accès à la culture.

Dans ce contexte, le développement d'une offre culturelle accessible et structurante apparaît comme un levier majeur de cohésion sociale et d'émancipation.

Contexte culturel et l'historique du conservatoire

En janvier 2026, la ville de Dugny dispose de trois équipements culturels principaux : le conservatoire de musique et de danse (240 élèves pour la rentrée scolaire 2025-2026), la médiathèque (2 922 adhérents) et la salle Henri Salvador, lieu de diffusion théâtrale, musicale et d'autres manifestations. Chaque année, la municipalité propose une saison culturelle diversifiée, des ateliers d'arts plastiques en milieu scolaire, des interventions musicales en milieu scolaire et petite enfance, ainsi que des ateliers théâtre en partenariat avec le théâtre de la Poudrerie de Sevrans, soutenu par la DRAC, et le dispositif PRE (projet réussite éducative).

Créé en 1965, le conservatoire de Dugny a pris en charge, depuis 2016, les classes CHAM du collège Jean-Baptiste-Clément, auparavant organisées en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Aubervilliers-La-Courneuve. Le changement de direction du conservatoire en novembre 2024 a ouvert une nouvelle phase de structuration : mise à jour du règlement intérieur et des contrats de prêt d'instruments, élaboration d'un règlement des études au premier semestre 2025 et réalisation d'un premier projet d'établissement.

Rappel des missions générales d'un établissement d'enseignement artistique

Le conservatoire de Dugny est actuellement un établissement municipal, non classé, spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse et proposant des ateliers théâtre. La rédaction de ce 1^{er} projet s'inscrit dans une volonté politique de continuer à démocratiser la musique et la danse et de demander le classement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

L'établissement affirme son positionnement en tant qu'acteur essentiel du service public de l'enseignement artistique. Ses missions s'inscrivent pleinement dans les orientations du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de 2026 du ministère de la Culture, garantissant un enseignement structuré, cohérent et accessible à tous. Le conservatoire a pour objectif de proposer des parcours de formation diversifiés et progressifs en musique et danse, ouverts aussi bien aux pratiques amateurs qu'à l'accompagnement des élèves montrant une appétence ou une motivation particulière pour un engagement préprofessionnel.

Ancré dans son territoire, le conservatoire développe des actions pédagogiques et artistiques en partenariat avec les établissements scolaires et les acteurs locaux. Il veille à favoriser la participation active des habitants à la vie culturelle et à renforcer la cohésion sociale par la pratique artistique collective. Par l'ensemble de ces missions, le conservatoire contribue au rayonnement culturel de la commune soutenant la création, la diffusion et la démocratisation des arts au service de l'intérêt général.

Etat des lieux

Les activités, volumes d'heures d'enseignements et organisation pédagogique

L'organisation des études au sein de l'établissement est conforme aux Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. L'enseignement, dispensé sous forme de cours individuels et collectifs variés, garantit un suivi personnalisé et une progression cohérente pour chaque élève. Cette architecture pédagogique, dont le détail figure dans le règlement des études en annexe, assure un cadre structuré et exigeant, favorisant l'épanouissement artistique et la réussite des parcours de formation.

Les activités

Le conservatoire propose une offre d'activités riche et structurée qui couvre l'ensemble du parcours, de l'éveil à la pratique autonome en amateur, en passant par les cursus de cycles et les pratiques collectives, conformément aux missions attendues d'un conservatoire classé. L'ensemble de ces disciplines contribue à la formation artistique, au rayonnement territorial et à l'accès du plus grand nombre à la pratique et à la culture musicale, chorégraphique et théâtrale.

Disciplines instrumentales

Le conservatoire dispense des enseignements individuels et collectifs dans un large éventail d'instruments : piano, alto, violon, violoncelle, guitare, flûte traversière, saxophone, clarinette, batterie, percussions afro-cubaines et ensemble de guitares. Ces disciplines permettent aux élèves de développer une technique instrumentale solide, une écoute active et une autonomie musicale au sein d'un cursus structuré en cycles ou en parcours de pratique amateur.

Pratiques vocales et chorales

L'établissement propose un ensemble cohérent de pratiques vocales : chorale enfants, chorale adolescents, chorale sénior, chant lyrique et coaching vocal. Ces activités favorisent l'expression vocale à tous les âges, la découverte d'esthétiques variées et la participation régulière à des projets de concerts, spectacles et actions de médiation sur le territoire.

Pratiques collectives et orchestres

Les pratiques collectives occupent une place centrale, avec les orchestres de cycle I et II, les ensembles de saxophones, de guitares, de percussions afro-cubaines et la musique de chambre. Un atelier de création musicale complète cette offre en favorisant l'improvisation, l'expérimentation et l'écriture, développant l'écoute, la créativité et l'expression personnelle.

Ces pratiques structurent l'apprentissage du jeu collectif, de l'écoute mutuelle et de la responsabilité individuelle au sein du groupe. Elles constituent un levier essentiel de diffusion artistique à travers concerts, projets partenariaux et actions culturelles sur le territoire.

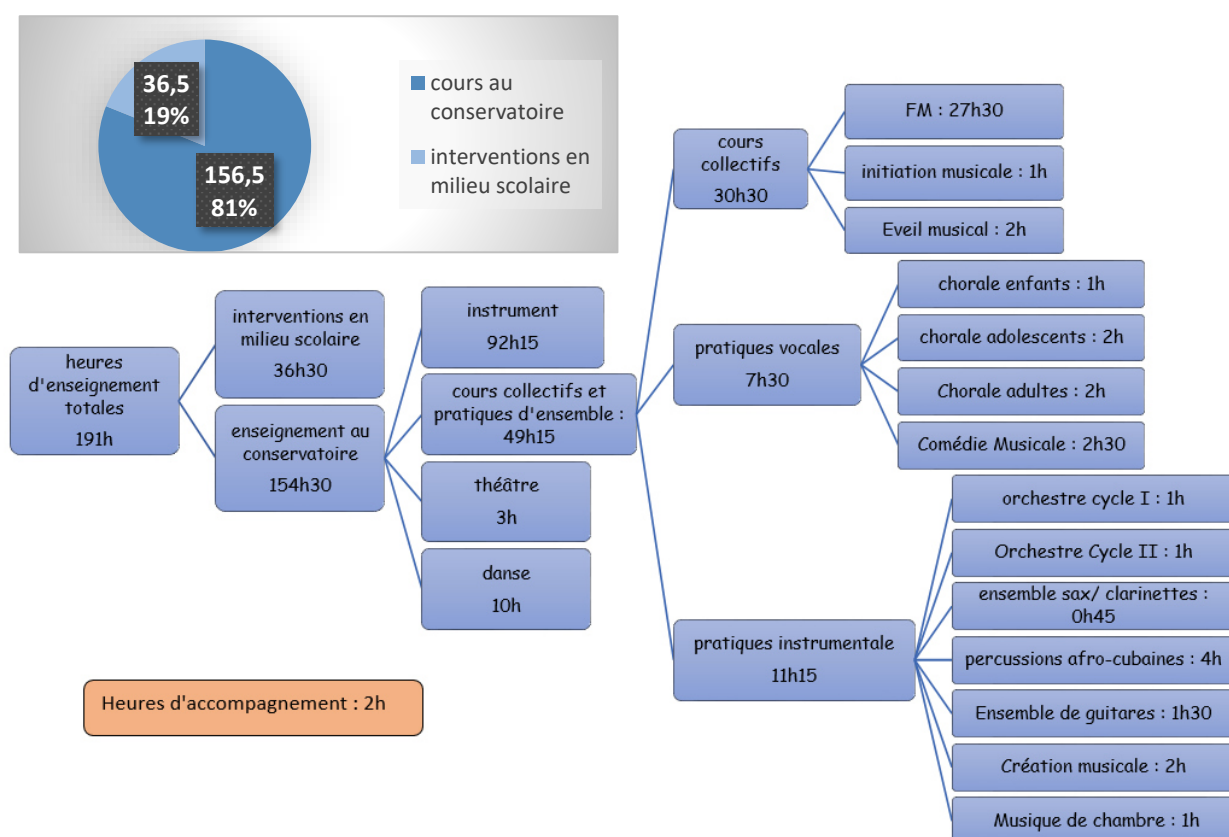
Arts de la scène : théâtre, danse, comédie musicale

Le conservatoire développe un pôle arts de la scène comprenant un atelier théâtre, des cours de danse classique et de danse contemporaine, ainsi qu'un atelier de comédie musicale articulant chant, jeu scénique et mouvement. Ce pôle favorise la transversalité entre disciplines, la création de spectacles pluridisciplinaires et l'inscription du conservatoire dans la vie culturelle locale (représentations publiques, collaborations avec d'autres structures culturelles et éducatives).

Éveil, initiation et actions en milieu scolaire

L'éveil et l'initiation musicale, l'initiation à la danse et les interventions en milieu scolaire constituent le premier niveau d'accès aux pratiques artistiques pour les plus jeunes. Ces actions, menées en lien avec les établissements scolaires et les services municipaux, contribuent à la démocratisation de l'accès à l'enseignement artistique, à la découverte précoce des disciplines du conservatoire et à l'ancrage de l'établissement dans la vie éducative du territoire.

Volume d'heures d'enseignements en 2025/2026



Avec 191 heures d'enseignement hebdomadaire, le conservatoire déploie une offre complète et équilibrée répondant aux exigences d'un CRC

Cœur pédagogique solide : 154h30 consacrées à l'enseignement au conservatoire, garantissant la progression technique et artistique des élèves à travers des cours instrumentaux (92h15), de formation musicale (27h30) et pluridisciplinaires (danse, théâtre).

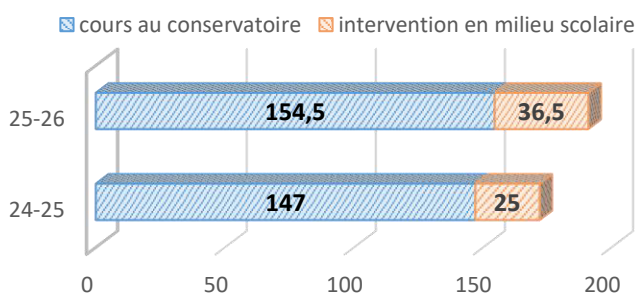
Pratiques collectives centrales : 49h15 dédiées aux ensembles vocaux et instrumentaux, représentant un quart du volume horaire total. Cette priorité donnée au jeu collectif favorise l'épanouissement artistique, le lien social et la préparation aux restitutions publiques.

Rayonnement territorial affirmé : 36h30 d'interventions en milieu scolaire (19% du volume global) témoignent de l'engagement de la municipalité dans la démocratisation culturelle et l'éducation artistique sur le territoire.

Diversité et innovation : de la création musicale aux percussions afro-cubaines, en passant par la comédie musicale et la musique de chambre, notre offre conjugue tradition et renouvellement des pratiques.

Cette architecture pédagogique allie excellence artistique, dynamique collective et accessibilité.

Evolution du nombre global d'heures

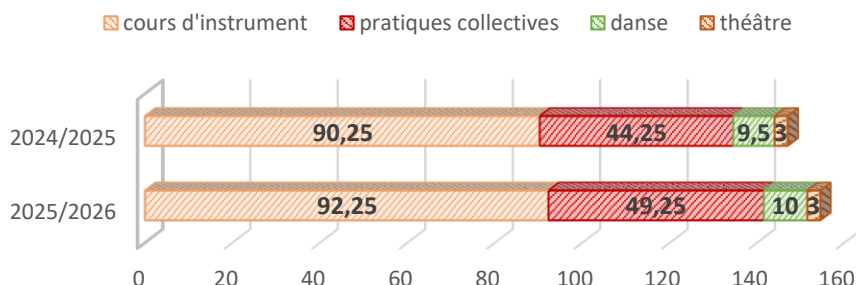


Le nombre global d'heures a progressé de 172 heures à 191 heures, soit une augmentation de 11 %, témoignant du développement continu de l'établissement.

Le volume horaire global d'enseignement a progressé de 147h à 154,5h (+5,1%), traduisant le développement soutenu de l'établissement.

Cette évolution illustre le renforcement conjoint de la qualité pédagogique et de la dynamique collective, au cœur des missions d'un CRC.

Evolution du nombre d'heures par spécialité



Organisation en départements

Dans une logique de structuration, de lisibilité de l'offre et de cohérence des parcours, le conservatoire a engagé, en Janvier 2026, une organisation de son équipe pédagogique en départements. Cette organisation vise à favoriser la transversalité, la concertation entre enseignants, la construction de projets communs et la mise en œuvre opérationnelle du projet d'établissement.

Département « Formation Musicale et Création »

Le département Formation musicale et création accueille des élèves de tous niveaux et se concentre sur l'acquisition des fondamentaux musicaux. Depuis cette année, un atelier de création musicale a été mis en place, introduisant l'improvisation, la composition collective et l'expérimentation sonore. Cette initiative marque le début d'une évolution pédagogique visant à construire des parcours plus créatifs, inclusifs et adaptés à la jeunesse et aux besoins du territoire.

Département « Vents et percussions »

Ce département rassemble les classes de flûte, clarinette, saxophone jazz et batterie, avec des ensembles dédiés (ensemble de saxophones et atelier de percussions afro-cubaines) qui favorisent la transversalité, l'improvisation et l'ouverture culturelle. Il fédère des esthétiques variées autour d'objectifs communs : développer la maîtrise instrumentale, l'écoute, la musicalité, l'autonomie et la créativité des élèves.

Département « instruments à cordes »

Ce département propose une formation structurée et progressive autour des instruments du quatuor à cordes et de la guitare, en lien étroit avec la pratique du piano comme outil d'écoute et d'autonomie musicale. Il réunit les classes de violon, alto, violoncelle, guitare et piano, et s'appuie sur la pratique d'ensemble (musique de chambre, orchestres, ateliers) pour développer à la fois les compétences techniques, l'expression artistique, l'écoute et l'engagement des élèves dans des projets artistiques concrets.

Département « arts de la scène »

Le département « arts de la scène » propose un ensemble de formations consacrées au corps, à la voix et au jeu, articulant exigence technique et créativité au service de la présence scénique. Il rassemble la danse classique et contemporaine, le chant lyrique, le coaching vocal, l'atelier théâtre et l'atelier comédie musicale, favorisant les projets transversaux et la construction de parcours complets de l'élève.

Département « Pratiques collectives »

Le département « Pratiques collectives » rassemble les trois chorales (enfants, adolescents et adultes), les deux orchestres (Cycle I et Cycle II), la musique de chambre ainsi que l'ensemble de guitares. Il favorise l'apprentissage collaboratif, le développement de l'écoute, la coordination et l'engagement artistique des élèves, tout en offrant des expériences musicales concrètes et des restitutions publiques. Ces pratiques collectives constituent un véritable levier pour la cohésion, la motivation et la progression des élèves, tout en renforçant l'inclusion et l'ancrage territorial du conservatoire.

Département « Education artistique et territoire »

Ce département vise à renforcer l'accès à la musique sur l'ensemble du territoire, favoriser la découverte et soutenir l'inclusion des élèves dans un parcours artistique dès le plus jeune âge. Il intervient directement en maternelle et élémentaire pour initier les enfants à la pratique musicale, stimuler l'écoute, la créativité et la découverte culturelle. Il assure également le suivi des élèves dans le dispositif CHAM/CHAD avec le collège, consolidant les compétences musicales, accompagnant les parcours artistiques et favorisant la progression individuelle dans un cadre collectif structuré.

Département « Rayonnement territorial »

Ce département est chargé de l'ouverture et de la diffusion des pratiques musicales et artistiques dans la ville et le territoire environnant. Il organise des concerts, spectacles, ateliers hors les murs et partenariats avec les structures locales, contribuant à l'ancrage culturel et social du conservatoire et à la valorisation des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Cette organisation pédagogique constitue une base évolutive, permettant l'adaptation de l'offre aux besoins du territoire et l'enrichissement progressif des enseignements.

Le personnel

Sur l'année 2025/2026, l'équipe se compose :

- D'une directrice chargée de 6h de cours hebdomadaires (19h de direction)
- De 18 professeurs
- D'une secrétaire administrative
- D'un gardien

La direction et le pilotage

La direction

La direction du conservatoire est assurée par un professionnel issu de l'équipe pédagogique, en poste depuis novembre 2024. Cette continuité interne constitue un atout majeur, garantissant une connaissance fine des équipes, des élèves et des réalités du territoire.

Elle assure le pilotage pédagogique, artistique et administratif de l'établissement, en lien avec les services municipaux, et conduit la mise en œuvre du projet d'établissement. La direction cumule ses fonctions (19h) avec 6 heures d'enseignement de Formation Musicale et la responsabilité du département « Formation Musicale et création », assurant ainsi la continuité pédagogique.

Sa démarche vise à :

- ✓ Renforcer la lisibilité de l'offre et la transversalité entre les disciplines,
- ✓ Accompagner et développer l'équipe pédagogique,
- ✓ Structurer et suivre les pratiques collectives et ateliers de création,
- ✓ Promouvoir la création et la diffusion artistique,
- ✓ Assurer la mise en conformité progressive avec les cadres de référence des conservatoires classés.

Cette organisation garantit un pilotage structuré et cohérent, favorisant la qualité pédagogique et artistique de l'établissement et son intégration renforcée dans la vie culturelle du territoire.

L'assistante administrative

Le conservatoire est soutenu par une assistante administrative (37h30 hebdomadaires) chargée du suivi quotidien des missions administratives, de la gestion des inscriptions, de l'accueil du public et du suivi des élèves et du personnel.

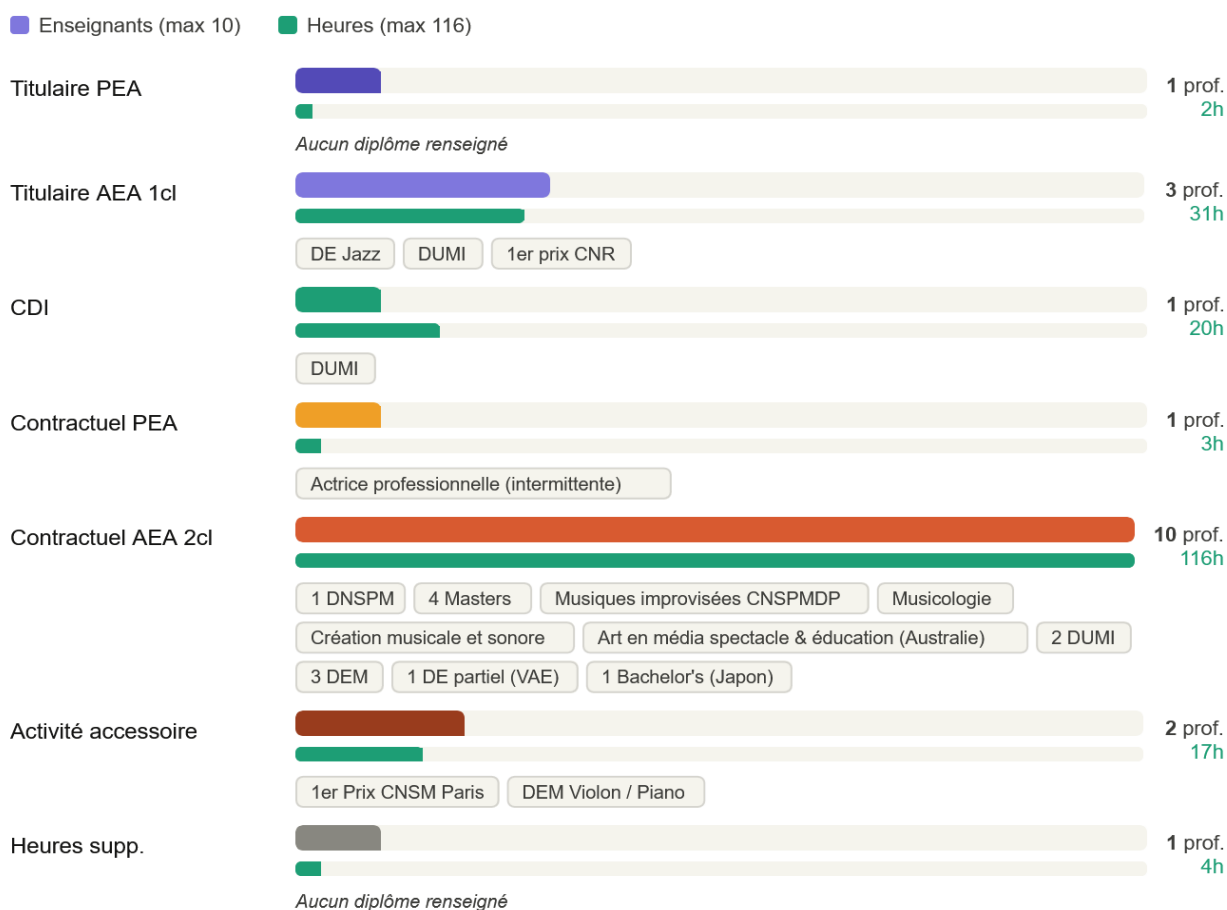
Elle travaille en étroite collaboration avec la direction, qui assure la priorisation des tâches et le suivi des dossiers, garantissant ainsi la continuité et la qualité du fonctionnement administratif de l'établissement. Des dispositifs de formation et des procédures internes permettent de sécuriser les inscriptions, emplois du temps et documents officiels, tout en facilitant le maniement des outils numériques et logiciels de gestion.

Cette organisation assure un pilotage administratif fiable, en complément de la direction, et contribue au bon fonctionnement global du conservatoire.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique du conservatoire, composée de 19 enseignants et musiciens intervenants aux profils complémentaires, constitue un élément structurant du projet d'établissement et garantit la mise en œuvre des missions d'enseignement artistique sur le territoire. Organisée en départements, elle couvre les disciplines musicales et scéniques, ainsi que les actions d'éducation artistique et culturelle, en veillant à la cohérence des parcours, à la diversité des esthétiques et à l'accessibilité des publics.

DÉTAIL PAR STATUT — ENSEIGNANTS, HEURES & DIPLÔMES

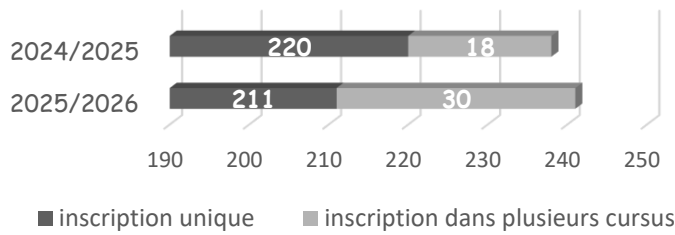


Le volume horaire est majoritairement assuré par des enseignants titulaires de diplômes reconnus par l'État (DUMI, DE, DNSPM, PEA, Masters), inscrits dans les cadres d'emplois de référence, et complété par des artistes intervenants disposant d'une expérience professionnelle avérée. La place structurante des pratiques collectives et l'implication des musiciens intervenants dans les dispositifs d'éveil et d'éducation artistique contribuent pleinement au rayonnement du conservatoire.

Dans une logique de consolidation, l'établissement s'inscrit dans une démarche de renforcement des qualifications et de structuration pédagogique, garantissant la qualité, la cohérence et la continuité de l'offre d'enseignement, en conformité avec les orientations nationales.

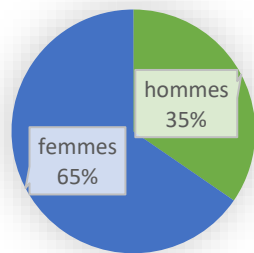
Les effectifs

Effectif global



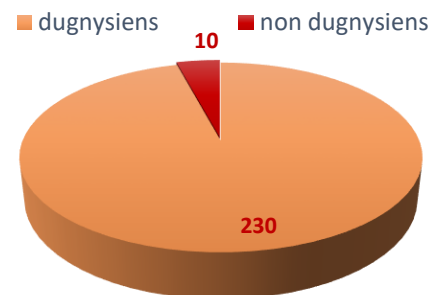
Si l'effectif global est resté relativement stable, le nombre de double cursus (« danse et musique », « danse et théâtre » ou « musique et théâtre ») a considérablement augmenté.

parité homme/femme



La répartition femmes (65%) / hommes (35%) reflète une tendance observée dans de nombreux établissements d'enseignement artistique, où les pratiques musicales attirent davantage un public féminin, particulièrement dans les jeunes tranches d'âge.

Origine géographique des élèves



Plus de 96% des élèves sont dugnysiens. Le conservatoire remplit ainsi sa fonction d'établissement de proximité.

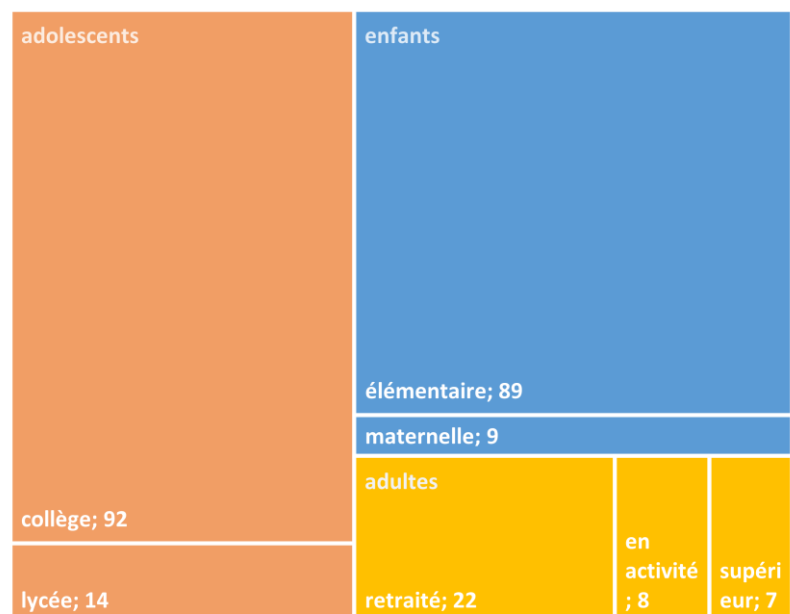
Répartition des élèves par tranche d'âge

■ enfants ■ adolescents ■ adultes

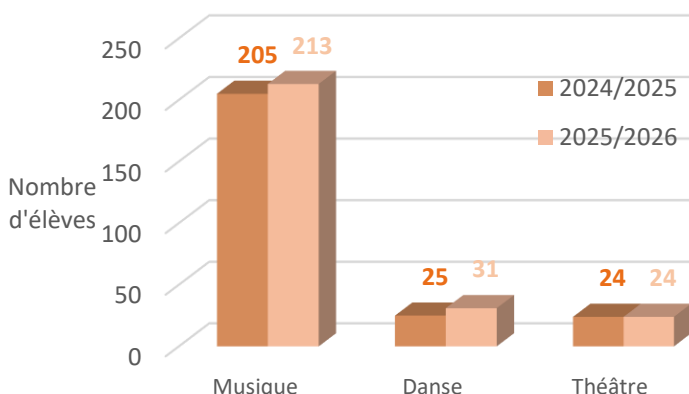
La majorité des adultes sont inscrits dans un cursus non diplômant ou dans des ateliers.

Les enfants de maternelle sont peu nombreux car seule une activité (éveil musical) leur est ouverte. Ce phénomène est compensé par l'offre des interventions en milieu scolaire.

Le nombre conséquent de collégiens est en partie dû aux élèves du cursus CHAM/CHAD qui, pour la plupart d'entre eux, arrivés au lycée, cessent la pratique de la musique et de la danse au sein de notre structure.



Effectif par spécialité (atelier seul compris)



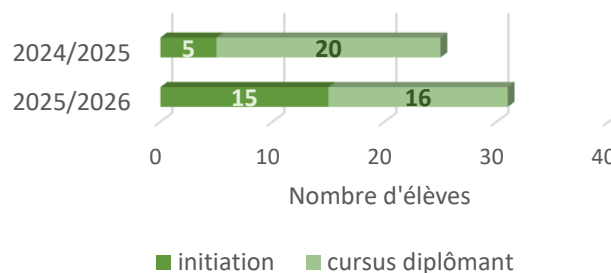
La musique concentre la majorité des élèves, avec une légère progression entre 2024/2025 et 2025/2026 (+3,9 %), confirmant son rôle central. La danse connaît une augmentation notable (+24 %), traduisant un intérêt croissant, tandis que le théâtre reste stable (24 élèves). Ces effectifs confirment la pertinence d'un CRC pour structurer l'offre, favoriser l'inclusion et soutenir des parcours artistiques diversifiés et accessibles à tous.

Tous les élèves en danse sont des filles.

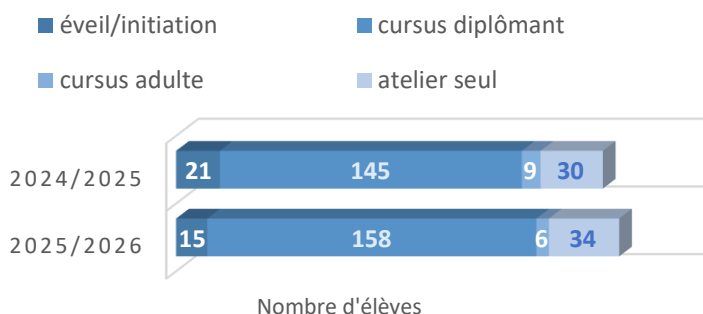
Il n'y a pas d'élèves, actuellement, en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

L'augmentation conséquente cette année en initiation, au détriment des cursus diplômants, est due à la réorganisation des cursus, réalisée dans le but d'assurer une pleine adéquation avec le Schéma National d'Organisation Pédagogique (SNOP).

Les effectifs en danse



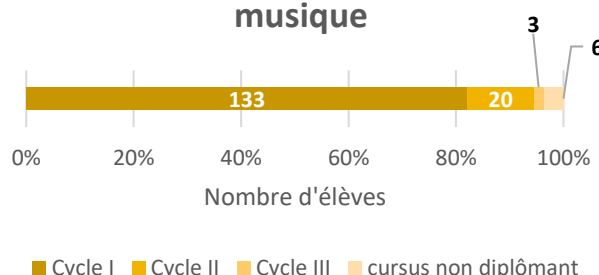
Les effectifs en musique



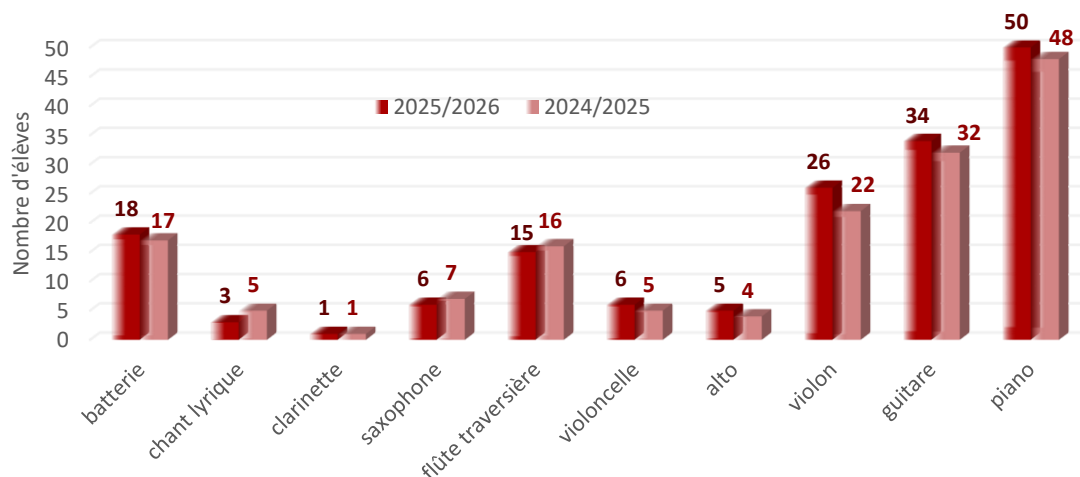
La progression du cursus diplômant (145 à 158 élèves) et des ateliers (30 à 34 inscrits) confirme une attractivité renforcée et une meilleure fidélisation vers les cycles d'études. Malgré une légère baisse en éveil/initiation, l'offre reste diversifiée (éveil, cursus diplômant, adultes, ateliers) et s'adresse à des publics variés.

La prédominance du Cycle I (133 élèves) confirme le rôle de porte d'entrée culturelle de l'établissement. La présence de Cycle II (22 élèves) et de Cycle III (3 élèves) atteste de la continuité du parcours et de la capacité à accompagner les élèves vers une pratique autonome. La faible part de cursus non diplômants (6 élèves) souligne la structuration majoritairement diplômante de l'offre.

Les effectifs par cycle en musique

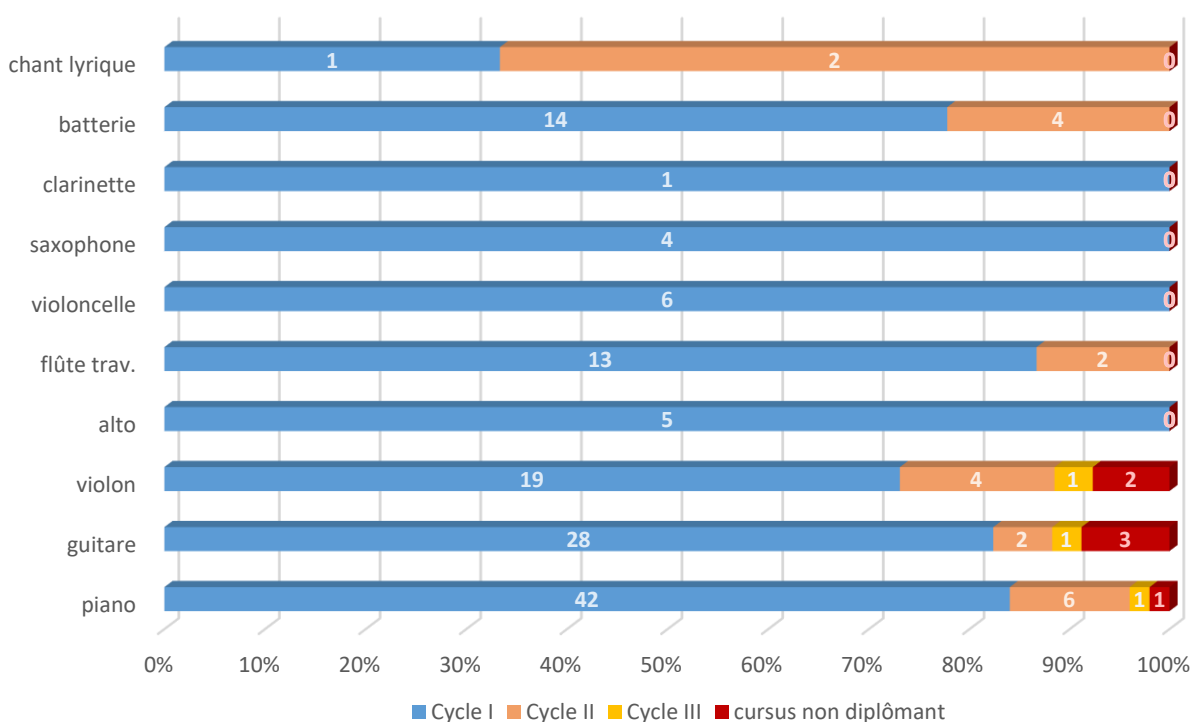


Les effectifs dans les pratiques instrumentales



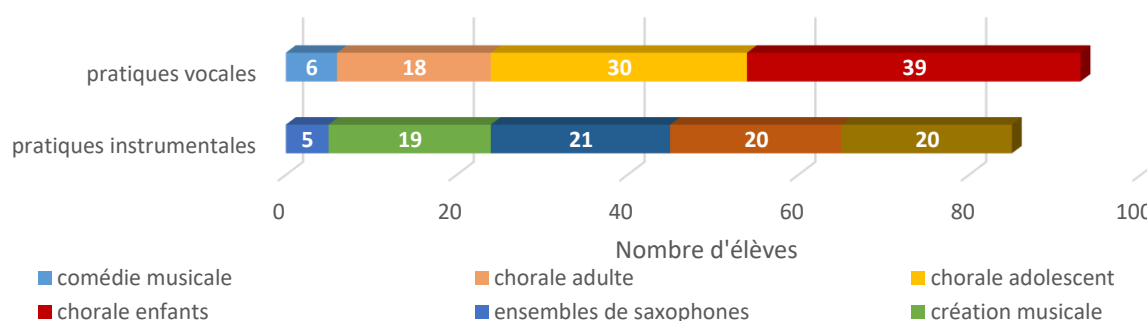
La progression des effectifs en cursus diplômant et adulte concerne principalement les instruments à cordes, notamment le piano (48 à 50 élèves), la guitare (32 à 34) et le violon (22 à 26). La batterie, l'alto et le violoncelle sont également en hausse. Ces évolutions confirment la dynamique des classes et l'attractivité des parcours instrumentaux. La stabilité des autres disciplines (clarinette, flûte traversière) témoigne d'un équilibre global de l'offre et de sa pérennité.

Les effectifs par cycle et par instrument



La répartition des effectifs par cycle et par instrument révèle une structuration pédagogique solide et progressive. La forte présence en Cycle I témoigne de l'attractivité auprès des débutants, tandis que le Cycle II confirme la fidélisation des élèves. La présence de Cycle III et de parcours non diplômants, notamment en piano, guitare et violon, illustre la capacité d'accompagnement de profils variés. Cette répartition confirme la cohérence des parcours et la solidité de l'organisation pédagogique.

Les effectifs dans les pratiques musicales collectives



Les effectifs témoignent d'une fréquentation soutenue des pratiques musicales collectives, tant dans le champ instrumental que vocal. La répartition équilibrée entre les différents ensembles et la diversité des publics (enfants, adolescents, adultes) attestent d'une offre structurée.

L'évolution des effectifs entre 2024 et 2026 confirme la pertinence d'un projet d'établissement, en parfaite adéquation avec les critères d'un CRC. Portée par la dynamique de la musique (213 élèves) et la progression notable de la danse (+20 %), l'école s'impose comme un acteur culturel essentiel du territoire.

La structuration rigoureuse en trois cycles et la prépondérance du cursus diplômant (96 % des inscrits) traduisent une exigence pédagogique affirmée, garantissant à chaque élève un parcours cohérent, de l'initiation à la pratique autonome. Le socle instrumental solide et la fidélisation réussie des élèves des cycles supérieurs témoignent de la qualité de l'encadrement et de la continuité des apprentissages.

Les pratiques collectives, réunissant près de 180 élèves autour des chorales, ensembles instrumentaux et projets interdisciplinaires, constituent un élément central de l'identité du conservatoire. Très diverses et ouvertes à un vaste public, elles favorisent la transversalité, la cohésion et l'ouverture culturelle, tout en renforçant la visibilité de l'établissement sur son territoire.

En conciliant excellence artistique, accessibilité et diversité des parcours, l'établissement affirme pleinement son rôle de service public.

Suivi et évaluation des élèves

Le suivi

Le suivi individualisé des élèves est identifié comme un axe prioritaire du projet d'établissement. Dans un contexte de renouvellement de la direction, une dynamique de structuration est engagée afin d'harmoniser les pratiques pédagogiques, de clarifier les parcours et de renforcer l'accompagnement individualisé. Cette année, la mise en place du logiciel « Rhapsodie » viendra soutenir cette organisation, en facilitant le suivi des progressions, des évaluations et des orientations. Il permettra une traçabilité complète des parcours, dans une logique de continuité pédagogique et de qualité des apprentissages. Cette démarche traduit la volonté de l'établissement de se doter d'outils adaptés.

Parallèlement, les enseignants assurent depuis de nombreuses années un suivi attentif et bienveillant des élèves lors des évaluations internes. Cette pratique sera désormais complétée par des indicateurs chiffrés et partagés, permettant une meilleure lisibilité des acquis et une adaptation individualisée des parcours, de l'éveil musical aux pratiques adultes. Ce suivi vise à favoriser l'épanouissement de tous les publics, soutenir la cohérence des parcours et renforcer le rayonnement territorial du conservatoire.

Evaluation et progression

Le règlement des études (présenté en annexe) instaure un système d'évaluation rigoureux et structuré, conforme aux principes du Schéma National d'orientation pédagogique (SNOP 2026). Il combine contrôle continu et évaluations intra-cycle, examens de fin de cycle avec jurys externes et prestations publiques individuelles et collectives.

Ces modalités garantissent la qualité des parcours, la lisibilité des niveaux d'acquisition et la reconnaissance institutionnelle des élèves. L'évaluation est conçue comme un outil d'accompagnement, de valorisation et d'orientation, au service de la réussite de chacun et de la continuité des apprentissages.

Contrôle continu et évaluation intra-cycle

Assuré par l'équipe pédagogique, le contrôle continu garantit un suivi individualisé, régulier et adapté au rythme de chaque élève. Les évaluations intra-cycle, organisées chaque année, permettent de repérer précisément les acquis et axes de progression dans une logique d'exigence et de bienveillance.

Examens de fin de cycle et jurys externes

Organisés en présence d'un jury extérieur et des professeurs concernés, les examens de fin de cycle constituent un élément fort de reconnaissance institutionnelle des parcours. Ils attestent du niveau atteint par les élèves et garantissent l'objectivité de l'évaluation, tout en inscrivant le conservatoire dans une démarche de qualité pédagogique conforme aux standards nationaux.

Les pratiques collectives

Les pratiques collectives font l'objet d'une évaluation spécifique en contrôle continu, basée sur l'assiduité, l'implication, l'écoute, la capacité à s'intégrer dans un projet d'ensemble et la

participation aux représentations publiques. Ce choix pédagogique traduit la priorité donnée à la pratique collective, à la construction de l'autonomie artistique et à la préparation à une pratique amateur de qualité.

La formation musicale

L'évaluation annuelle écrite et orale, avec jury pour les fins de cycle, permet de mesurer les compétences théoriques, auditives et pratiques. Elle garantit la cohérence entre enseignement instrumental, pratique collective et formation théorique.

Prestations publiques et ouverture culturelle

Chaque élève en cursus diplômant doit participer à au moins une audition publique par an (cycle I) ou 2 auditions (Cycles II et III), en complément des spectacles collectifs. Ces prestations constituent une évaluation en situation réelle, favorisent la valorisation des élèves et participent au rayonnement culturel de la commune.

L'obligation d'assister à au moins un spectacle de la programmation culturelle complète ce suivi, renforçant l'ancrage citoyen et artistique des élèves.

L'ensemble de ce dispositif traduit la volonté du conservatoire de proposer une évaluation exigeante, structurée, transparente et équitable, garantissant :

- ✓ La qualité pédagogique
- ✓ Le suivi individualisé des élèves
- ✓ La reconnaissance institutionnelle des parcours
- ✓ Le respect des principes d'un CRC
- ✓ Le renforcement du service public culture et du rayonnement territorial.

Les diffusions et partenariats

Le conservatoire assure un rayonnement territorial exemplaire à travers une programmation de diffusion riche et des partenariats éducatifs solides. Il inscrit son action au cœur de sa mission de service public, dans une logique de transversalité territoriale, d'accessibilité et de démocratisation culturelle.

Diffusion artistique et événements phares

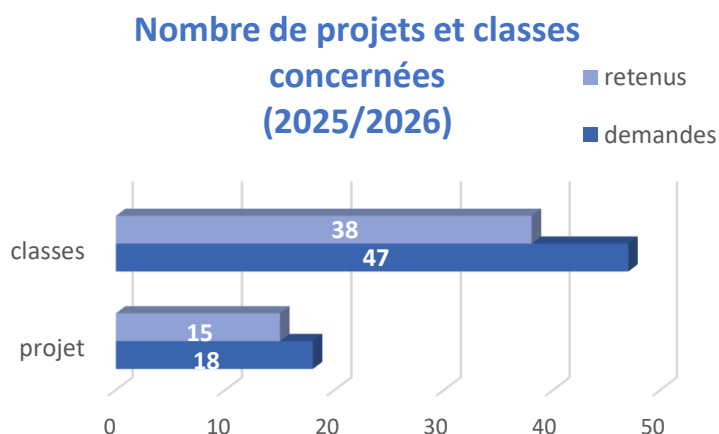
La diffusion interne et externe est organisée autour de temps forts identifiés et réguliers favorisant l'accès des publics éloignés. Ces rendez-vous participent à la valorisation des pratiques, au croisement des publics, à la visibilité de l'établissement et à son inscription dans la vie culturelle de la commune.

La programmation annuelle comprend des auditions de classe et multidisciplinaires, des auditions thématiques comme les auditions contées avec la médiathèque, des spectacles liés à des projets spécifiques et des concerts pour partenaires extérieurs ou manifestations municipales, et des concerts de professeurs intégrant parfois des élèves, confrontant les élèves à la scène réelle et croisant les publics du territoire. Le spectacle annuel rassemble toutes les disciplines collectives dans une démarche festive, tandis que la journée « conservatoire ouvert » démocratise l'accès aux locaux et activités, favorisant les inscriptions et l'ancrage local.

Partenariats éducatifs et interventions

Interventions en milieu scolaire

Trois professeurs, tous titulaires du DUMI, sont en charge d'interventions en milieu scolaire. Chaque année, au mois de septembre, des projets sont rédigés par les enseignants, aidés des intervenants. Une commission, regroupant des représentants de l'Education Nationale, la direction du conservatoire et les musiciens intervenants, se réunit début octobre pour choisir les projets. La restitution de ces projets se fait sous différentes formes selon le projet : spectacles vivants, films, enregistrements.



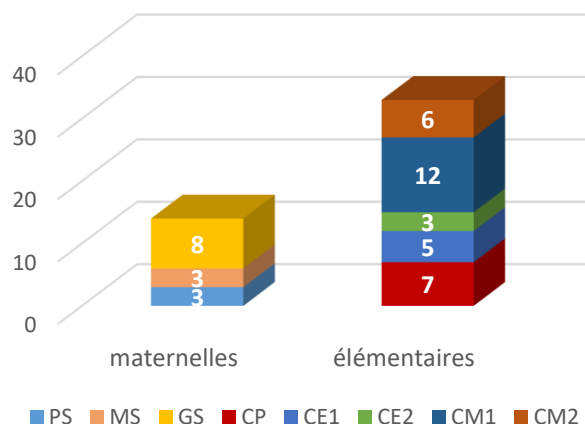
Ce graphique illustre une importante dynamique des interventions musicales en milieu scolaire, avec 15 projets et 38 classes retenus sur un total de demandes conséquentes (18 projets, 38 classes). Il démontre l'attractivité et l'efficacité du conservatoire auprès des établissements éducatifs du conservatoire et reflète une politique partenariale solide.

Ce graphique démontre un maillage territorial dense et une capacité à fédérer une large communauté éducative. Il souligne une répartition équilibrée des effectifs.

Les interventions touchent l'intégralité du parcours scolaire, de la PS au CM2. La dynamique massive en élémentaire facilite la liaison école-collège.

Les interventions en écoles maternelles non négligeables (14 classes) garantissent un impact durable des actions entreprises dès les premières années de scolarité.

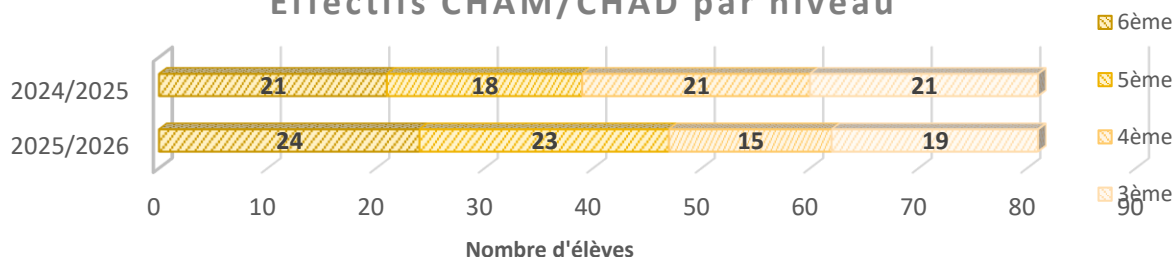
Nombre de classes concernées par niveau



Par ailleurs, une intervention hebdomadaire est assurée au relais petite enfance, auprès des assistantes maternelles autour du thème « comptine et instrumentarium ».

Dispositif CHAM/CHAD

Effectifs CHAM/CHAD par niveau



Le conservatoire collabore avec le collège Jean-Baptiste Clément de Dugny dans le cadre d'un dispositif CHAM/CHAD, articulant enseignement général et pratique artistique afin de favoriser la démocratisation de la musique et de la danse, conformément aux missions d'un conservatoire à rayonnement communal. L'emploi du temps des élèves est aménagé pour intégrer deux demi-journées de pratique artistique, évaluée dans le suivi scolaire.

Reposant sur la motivation des élèves et une validation par l'Éducation nationale, ce dispositif assure la continuité des parcours jusqu'à la fin du collège. Il renforce les partenariats avec les acteurs éducatifs du territoire et contribue à la cohérence des parcours et au rayonnement culturel local.

Par ces actions coordonnées, le conservatoire affirme sa place d'acteur culturel de proximité, développe des partenariats structurants avec l'Éducation nationale et les acteurs du territoire, et contribue activement au rayonnement artistique local. Cette dynamique de diffusion et de partenariat répond pleinement aux attendus d'un CRC en matière d'éducation artistique, de lien au territoire, de service public culturel et de cohérence des parcours.

Une tarification sociale

Le conservatoire a mis en place une tarification sociale fondée sur un barème de quotient familial (cf. document en annexe), visant à lever les freins financiers pour favoriser l'éveil et la pratique artistique pour tous les publics.

- ✓ La tarification s'appuie sur un système de quotient familial. Cette modulation permet d'adapter la participation financière des familles à leurs revenus. L'écart entre la 1^{ère} et la dernière tranche démontre une volonté de prise en charge forte de la collectivité pour les foyers les plus modestes. Le tarif unique « hors commune », sans quotient, est appliqué pour les usagers extérieurs, marquant la priorité donnée aux résidents de la collectivité.
- ✓ La mise en place d'une dégressivité pour les familles (remise systématique selon le nombre d'élèves inscrits par foyer) encourage la pratique familiale.
- ✓ Les ateliers et l'éveil bénéficient d'un tarif d'entrée accessible pour favoriser la découverte précoce et les pratiques collectives.

En garantissant une progression maîtrisée des tarifs jusqu'aux tranches les plus élevées et en maintenant une distinction entre usagers communaux et hors commune, cette politique tarifaire contribue pleinement aux objectifs de démocratisation et d'accessibilité, en cohérence avec les missions de service public portées par l'établissement.

Les organes de gouvernance et de concertation

Le conseil d'établissement

Objet et rôle

Le conseil d'établissement du conservatoire, récemment créé après un changement de direction, vise à renforcer la gouvernance et la concertation. Instance de consultation et de proposition, il constitue un espace d'échange favorisant la participation de tous au développement du conservatoire.

Composition du conseil d'établissement :

- Le Maire
- 1 représentant des élus de la ville de Dugny
- 1 représentant des cadres du conservatoire
- 2 représentants des enseignants (titulaires ou non titulaires)
- 1 représentant des parents d'élèves
- 1 représentant des élèves majeurs
- 1 représentant des élèves mineurs

Cette composition garantit la représentativité des différentes parties prenantes et favorise une concertation équilibrée et efficace.

Missions principales

- ✓ **Consultation et propositions** : donner un avis sur les textes cadres et le projet d'établissement.
- ✓ **Suivi et soutien des initiatives** : accompagner et évaluer les actions mises en œuvre par le conservatoire.
- ✓ **Concertation et échanges** : permettre aux élus, enseignants, parents et élèves de participer activement à la gouvernance et au développement de l'établissement.

Le conseil pédagogique

Objet et rôle

Le conseil pédagogique est chargé de piloter et coordonner les activités pédagogiques. Il définit et propose les orientations pédagogiques, garantit la cohérence des programmes et projets éducatifs, favorise l'innovation pédagogique et l'adaptation des enseignements, assure un lieu d'échange entre enseignants et direction.

Composition :

Le conseil pédagogique réunit la direction et les professeurs responsables de département. Chaque responsable de département joue le rôle de porte-parole. Il relaie au conseil pédagogique les informations discutées lors des réunions de son collectif et transmet ensuite un compte rendu synthétique des décisions prises.

Missions principales

- ✓ **Proposition d'orientations pédagogiques** : définir les projets éducatifs et programmes
- ✓ **Contribution au projet d'établissement** : participer à la définition, à la mise en œuvre puis à l'évaluation du projet d'établissement
- ✓ **Evaluation et suivi** : suivre la mise en œuvre des actions et proposer des ajustements
- ✓ **Concertation et échanges** : faciliter le dialogue entre enseignants, direction et parties prenantes
- ✓ **Innovation pédagogique** : mettre en place et suivre de nouvelles méthodes d'enseignement

Les réunions plénières

Au moins deux réunions plénières sont organisées chaque année : la première à la rentrée et la seconde en fin d'année scolaire. Elles permettent d'aborder, selon le calendrier, les perspectives pour la nouvelle saison ou le bilan de la saison écoulée. Ces réunions constituent des moments essentiels, car elles sont les seules occasions de l'année où l'ensemble des enseignants se réunit.

Les organes de concertation

Des organes de concertation sont actuellement en projet et seront progressivement mis en place dans l'année à venir, afin de renforcer la participation des partenaires, des enseignants et des élèves dans la gouvernance et la vie pédagogique du conservatoire. A titre indicatif :

- ✓ Comité d'innovation pédagogique : réflexion sur les méthodes pédagogiques, suivi des programmes et les projets pédagogiques, intégration du numérique
- ✓ Table ronde élèves / usagers, composée d'étudiants et représentants de l'établissement afin d'avoir des retours des usagers et de recueillir les besoins
- ✓ Groupe de suivi des partenariats : suivi des collaborations avec les différents partenaires

Les ressources

Moyens alloués au fonctionnement pédagogique et artistique

Les moyens alloués au fonctionnement pédagogique et artistique du conservatoire permettent de soutenir la mise en œuvre du projet d'établissement. Ils couvrent les dépenses liées aux activités pédagogiques, aux projets artistiques et aux actions culturelles.

	Article / Nature	Montant 2025
INVESTISSEMENT		2910 €
FONCTIONNEMENT	<i>Autres matières et fournitures</i>	1600 €
	<i>Prestation de service</i>	3500€
	<i>Autres biens mobiliers</i>	800 €
	<i>maintenance</i>	1300 €
	<i>Fête et cérémonie</i>	400 €
	<i>Concours divers (cotisation)</i>	200 €
	<i>Autres impôts et taxes</i>	900 €
	TOTAL fonctionnement	8700 €
Jurys et accompagnements extérieurs		655,98 €
Manifestations artistiques	<i>Artistes extérieurs et cachets pour professeurs</i>	8311,24 €
	<i>Régisseur</i>	538,67
	TOTAL manifestations artistiques	8854,99€
TOTAL :		21120,97€

Les locaux

Les locaux actuels du conservatoire sont situés au 2^e étage de l'école élémentaire Jaurès et comprennent:

- 5 salles de cours collectifs et individuels
- Le bureau du secrétariat
- Le bureau de la direction
- Une salle des professeurs

La salle de danse se trouve au rez-de-chaussée de la même école. Une annexe, située dans un bâtiment préfabriqué, comprend une salle de cours, une salle de batterie ainsi qu'un auditorium pouvant accueillir 80 personnes.

La municipalité, en concertation avec la direction, a lancé un projet de construction d'un nouveau bâtiment conforme aux normes, s'inscrivant dans le cadre du développement stratégique du conservatoire. Ce projet vise à :

- Augmenter la capacité d'accueil, en prévision de l'arrivée d'environ 4 000 habitants supplémentaires dans la commune ;
- Garantir l'accessibilité pour tous les usagers, y compris les personnes en situation de handicap ;
- Améliorer les conditions pédagogiques et favoriser l'innovation dans les enseignements ;
- Offrir des espaces adaptés aux activités artistiques, aux répétitions et aux représentations ;
- Renforcer l'attractivité et le confort du conservatoire.

Le projet suit un calendrier progressif, comprenant : études préliminaires et consultations d'architectes, validation par le conseil d'établissement, dépôt des autorisations administratives, recherche de financement et lancement des travaux. Une fois réalisé, ce nouveau bâtiment permettra au conservatoire de consolider son projet d'établissement sur le long terme.

Les ressources pédagogiques et matérielles

La parthèque

À la suite du changement de direction en novembre 2024, le conservatoire a engagé en janvier 2025 la mise en place de sa parthèque, qui constitue un outil central pour le développement pédagogique. Bien que cette mise en place soit encore en cours en raison de ressources humaines limitées, la parthèque offre déjà un fonds principalement composé de méthodes et d'ouvrages pour instruments solistes ainsi que de répertoire chanté, destinés prioritairement à l'usage des enseignants, avec un accès ponctuel pour les élèves.

Dans une perspective de dynamisation de l'enseignement collectif, le conservatoire a pour ambition de renforcer la pratique de la musique d'ensemble. La création de cours de musique de chambre et la réorganisation des orchestres et ensembles témoignent de cette volonté. Pour l'année 2026, l'acquisition d'ouvrages spécifiquement destinés aux formations collectives constitue ainsi un objectif majeur, permettant d'offrir aux enseignants et aux élèves un accompagnement enrichi et adapté à la pratique en groupe.

Cette démarche traduit l'engagement du conservatoire à développer progressivement une parthèque complète et moderne, au service de tous les projets pédagogiques et artistiques.

Prêt d'instruments

Le conservatoire propose également un service de prêt d'instruments aux élèves, exclusivement à titre gratuit (les instruments sont prêtés et non loués). Ce dispositif a fait l'objet d'une nouvelle convention de prêt en 2025, modernisant un système qui n'avait pas été revu depuis plus d'une décennie, afin de mieux répondre aux besoins des élèves et de sécuriser la gestion du parc instrumental.

Les instruments disponibles pour le prêt sont :

- Violons : 10 quarts, 12 trois-quarts, 5 demis, 5 entiers (+2 pour les enseignants)
- Altos : 5 (+1 pour le professeur)
- Violoncelles : 6 (+1 pour le professeur)
- Flûtes traversières : 13
- Saxophones : 7
- Clarinettes : 1 (+1 pour le professeur)

Les prêts sont attribués pour une durée limitée, officiellement d'un an, permettant à l'élève de confirmer son choix d'instrument. Dans la pratique, certains élèves peuvent bénéficier du prêt sur plusieurs années, selon leur parcours et leur engagement dans la pratique musicale.

Ce dispositif favorise l'accès à la musique dès l'initiation et soutient le développement progressif des compétences instrumentales des élèves. La mise à jour récente de la convention et la structuration précise du parc instrumental témoignent de l'engagement du conservatoire à offrir un service adapté, sécurisé et pérenne, en cohérence avec son projet pédagogique.

Analyse de l'existant

Contexte territorial et positionnement institutionnel

Le conservatoire municipal est implanté dans une commune de 11 723 habitants dont la population est estimée à 15 000 habitants à l'horizon 2027, soit une progression prévisionnelle de 25 %. Cette évolution démographique renforce la nécessité de structurer durablement l'enseignement artistique spécialisé.

L'établissement constitue un équipement culturel de proximité identifié comme structurant par la collectivité. Avec 240 élèves inscrits, le taux de pénétration s'établit à environ 2 % de la population communale, indicateur cohérent avec un établissement communal structuré disposant d'un potentiel de développement.

La municipalité porte un projet de construction d'un nouveau conservatoire destiné à accompagner cette évolution.

Points forts

- Croissance démographique favorable au développement des effectifs.
- Reconnaissance politique du conservatoire comme équipement structurant.
- Projet immobilier municipal en cours (cahier des charges effectué)

Points de vigilance

- Anticipation capacitaire nécessaire à court et moyen terme.
- Adaptation de l'offre aux nouveaux publics issus de la croissance urbaine.

Gouvernance et organisation administrative

Depuis novembre 2024, le conservatoire est dirigé par une nouvelle direction, issue de l'équipe pédagogique interne et ancienne professeur chargée de la coordination. Elle assure 19 heures hebdomadaires de pilotage et 6 heures d'enseignement en formation musicale, garantissant connaissance fine des équipes, des élèves et du territoire, tout en consolidant le pilotage administratif et pédagogique.

Les éléments réglementaires sont formalisés :

- ✓ règlement des études ;
- ✓ règlement intérieur ;
- ✓ structuration pédagogique en 7 départements identifiés : arts de la scène, rayonnement territorial, éducation artistique territoriale, cordes, vents & percussions, pratiques d'ensemble, formation musicale & création.

Cette organisation favorise coordination, transversalité et lisibilité des parcours.

Points forts

- Gouvernance stabilisée.
- Cadre réglementaire formalisé.
- Structuration en départements favorisant transversalité et coordination.

Points de vigilance

- Cumul des missions de direction et d'enseignement pouvant limiter, à terme, le pilotage stratégique.
- Instances de concertation pédagogique à formaliser davantage.

Organisation pédagogique et cycles

Le conservatoire accueille 240 élèves principalement répartis sur les cycles I (149 élèves) et cycle II (20 élèves), tous deux pleinement opérationnels.

L'offre pédagogique comprend :

- ✓ Pratiques instrumentales (vents, cordes, percussions, guitare, piano) ;
- ✓ Chant ;
- ✓ Danse (classique et contemporaine) ;
- ✓ Théâtre et comédie musicale.

Le parcours associe apprentissage instrumental ou vocal, formation musicale et pratique collective intégrée au cursus.

La formation musicale est actuellement proposée sur les cycles I, II et III .

Certaines disciplines (alto, violoncelle, chant lyrique) présentent un volume horaire plus limité.

Points forts

- Cycles I et II structurés et opérationnels.
- Offre pluridisciplinaire intégrant musique, danse et théâtre.
- Organisation pédagogique lisible.
- Ouverture d'un cycle III FM à partir de septembre 2026.

Points de vigilance

- Diversification disciplinaire à consolider.
- Parcours encore perfectibles en lisibilité pour les familles.

Pratiques collectives

Les pratiques collectives constituent un axe central du projet pédagogique. Plus de trois quarts des élèves participent à au moins une pratique collective régulière.

Sont proposés :

- ✓ Orchestres (cycles I et II) ;
- ✓ Ensembles instrumentaux et guitares
- ✓ Atelier de percussions afro-cubaines ;
- ✓ Chorales enfants, adolescents et adultes ;
- ✓ Atelier hebdomadaire de musique de chambre ;
- ✓ Atelier de création musicale.

Points forts

- Forte participation aux ensembles.
- Création récente d'un atelier de création et de musique de chambre
- Intégration effective des pratiques collectives dans le cursus.

Points de vigilance

- Contraintes matérielles limitant l'extension des ensembles.
- Besoin d'amplifier les projets interdisciplinaires.

Publics adolescents et continuité des parcours

À partir du lycée, tous les adolescents, qu'ils soient issus du dispositif CHAM ou non, voient leur charge scolaire s'intensifier. Cette augmentation des obligations scolaires combinée au cursus musical du cycle II peut générer une difficulté de suivi et un risque de décrochage pour certains élèves.

L'établissement engage une réflexion visant à :

- ✓ Mettre en place un cursus adolescent aménagé ;
- ✓ Adapter les modalités pédagogiques de la formation musicale ;
- ✓ Proposer des parcours modulables favorisant la fidélisation.

Points forts

- Identification claire du phénomène de décrochage adolescent.
- Volonté d'adaptation pédagogique

Points de vigilance

- Fidélisation des adolescents en cycle II.
- Modernisation nécessaire de certains contenus de formation musicale.

Éducation artistique et culturelle – Rayonnement territorial

Un dispositif CHAM/CHAD est mis en œuvre en partenariat avec le collège de la commune. Trois musiciens intervenants titulaires du DUMI assurent la cohérence entre interventions scolaires et enseignement interne (éveil et initiation musicale, chorales, cours de FM, ...). Un référent handicap est identifié au sein de l'équipe pédagogique.

Points forts

- Articulation effective entre temps scolaire et enseignement spécialisé.
- Rayonnement territorial effectif
- Politique inclusive engagée.

Points de vigilance

- Formalisation stratégique globale de la politique EAC à consolider.
- Développement des actions hors les murs à amplifier.

Moyens matériels et perspectives

Les locaux actuels présentent des limites fonctionnelles : capacité limitée, modularité insuffisante, répétitions d'ensembles difficiles.

La municipalité porte un projet de construction d'un nouveau conservatoire permettant :

- ✓ L'amélioration des conditions pédagogiques
- ✓ Le développement des pratiques collectives et l'ouverture de nouveaux parcours ;
- ✓ L'adaptation aux exigences d'un établissement classé.

Points forts

- Constat partagé des limites actuelles.
- Projet immobilier structurant validé

Points de vigilance

- Contraintes actuelles impactant certaines pratiques collectives.
- Nécessité d'articuler précisément projet pédagogique et projet architectural.

Equipe pédagogique et qualifications

L'équipe pédagogique compte 18 enseignants (et la directrice). Environ la moitié dispose d'un diplôme réglementaire (DE ou DUMI).

Synthèse stratégique

L'établissement présente :

- ✓ Des cycles conformes.
- ✓ Une gouvernance stabilisée.
- ✓ Des pratiques collectives structurantes.
- ✓ Un ancrage territorial réel.
- ✓ Un projet immobilier structurant.

Les axes prioritaires de développement identifiés sont :

- ✓ Mise en place d'un cursus adolescent adapté.
- ✓ Formalisation stratégique de la politique EAC.
- ✓ Diversification progressive de certaines disciplines.
- ✓ Adaptation des moyens matériels.

Conclusion

Le conservatoire dispose de fondations pédagogiques solides et d'une dynamique de structuration récente.

Les enjeux prioritaires concernent la lisibilité des parcours, l'évolution de la formation musicale, le renforcement des pratiques collectives et de la création, ainsi que la structuration de la politique EAC et l'adaptation des moyens aux exigences CRC.

Ces constats constituent le socle du projet pédagogique présenté ci-après, aligné sur le SNOP 2026, et définissent les priorités d'action pour les années à venir.

Projet 2026-2031 : méthodologie, orientations, objectifs et plans d'action

Préambule

Le présent projet d'établissement fixe le cadre stratégique du développement du conservatoire pour les prochaines années. Il s'appuie sur un diagnostic partagé de la situation de l'établissement, de ses forces, de ses besoins et des évolutions.

Il affirme une ambition claire : garantir à l'ensemble des publics un parcours d'enseignement artistique lisible, cohérent et progressif, tout en consolidant la place du conservatoire comme équipement culturel structurant du territoire. Cette ambition repose sur quatre priorités complémentaires : le renforcement des parcours de formation, le développement des pratiques collectives et de la création, l'affirmation d'une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse, et la consolidation de la gouvernance, des moyens humains et de la conformité réglementaire.

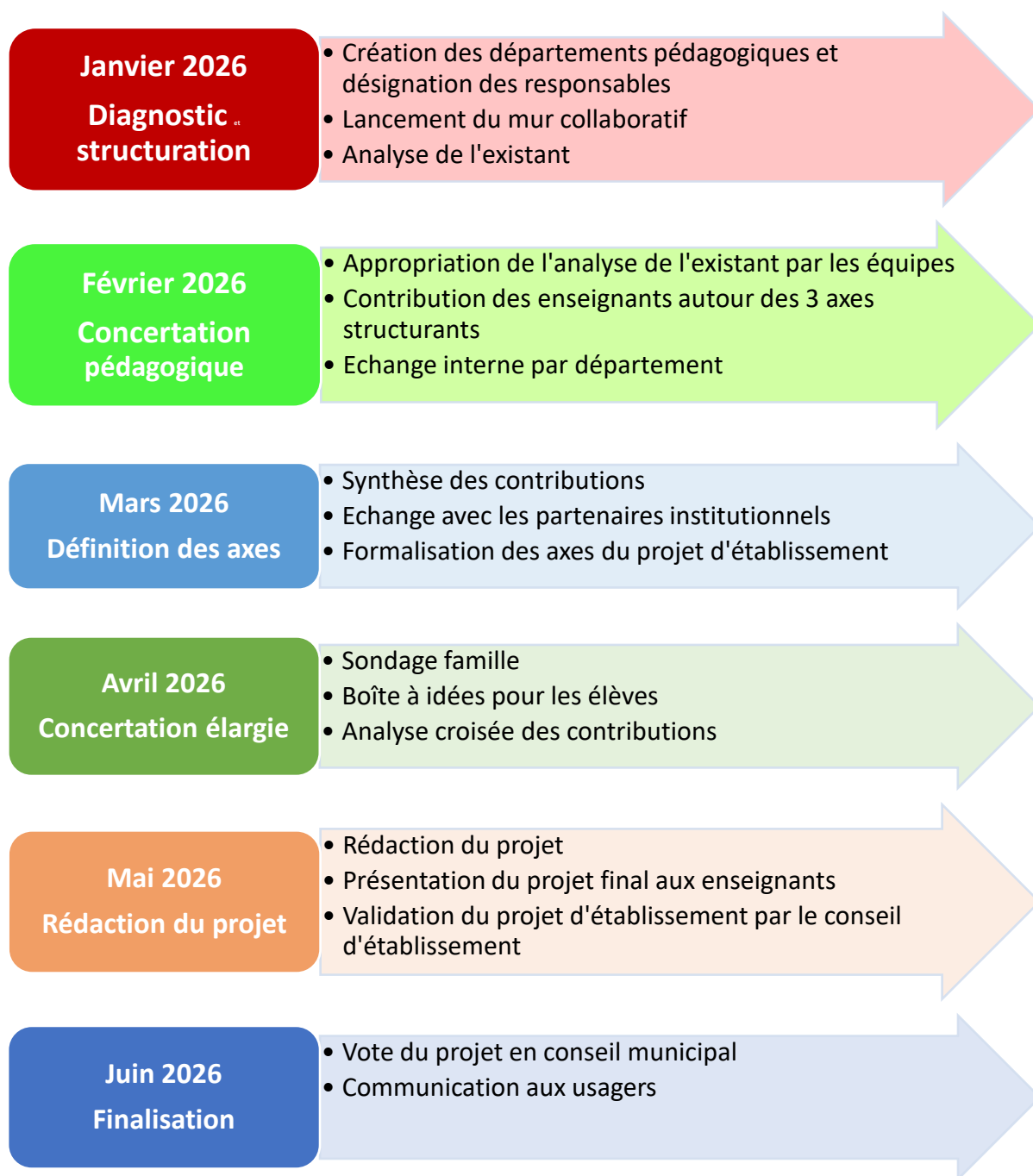
Ce projet d'établissement constitue un outil de pilotage partagé entre l'équipe pédagogique, la direction et la collectivité. Il vise à accompagner la montée en qualité de l'établissement et à structurer ses évolutions pédagogiques et organisationnelles. Il s'inscrit dans les orientations du Schéma National d'Orientation Pédagogique 2026, dont il décline les principes en les adaptant aux spécificités du territoire.

Méthodologie

La rédaction de ce projet d'établissement repose sur une démarche collaborative et participative, impliquant l'ensemble de la communauté du conservatoire :

- **Participation des enseignants** : Ils ont été invités à partager leurs réflexions et propositions via un mur virtuel (LINO) autour de trois axes : le conservatoire comme établissement territorial, le rôle du professeur et la place de l'élève (voir annexe). En parallèle, des échanges informels ont été menés avec les responsables de département afin de préciser certaines orientations.
- **Concertation avec les partenaires institutionnels** : Des échanges formels et informels ont été réalisés avec la direction de la culture, l'élue à la culture, la directrice générale adjointe, ainsi que des représentants de l'Éducation nationale et d'autres partenaires institutionnels.
- **Implication des familles** : Un questionnaire a été mis en place pour recueillir leurs attentes et propositions concernant le fonctionnement et l'offre pédagogique du conservatoire.
- **Implication des élèves mineurs** : Une boîte à idées a été proposée afin de permettre aux élèves de contribuer directement au projet.
- **Rôle du conseil d'établissement** : Il a été consulté à différentes étapes pour valider la méthodologie et les grandes orientations.

La rédaction finale du projet a été assurée par les responsables de département, sous le pilotage de la direction, en concertation régulière avec les enseignants et les partenaires institutionnels (DAC, élue à la culture, DGA). Après une relecture par le conseil pédagogique, le document a été soumis par mail à l'ensemble de l'équipe pédagogique, présenté au conseil d'établissement et soumis au vote du conseil municipal.



Vision, valeurs et ambitions

À l'horizon 2031, la municipalité espère que le conservatoire municipal sera un établissement d'enseignement artistique spécialisé labellisé CRC, pleinement intégré à la vie culturelle et éducative de son territoire. Il formera des musiciens et danseurs épanouis, curieux, cultivés, capables de pratiquer leur art en amateur éclairé ou de poursuivre une formation professionnelle. Il sera un lieu de vie artistique, d'ouverture et de rencontres, où l'exigence se conjuguera avec le plaisir de jouer, de créer et de partager, accessible à tous sans distinction d'origine sociale ou culturelle. À ce titre, le conservatoire affirme sa mission de service public culturel en garantissant un accès élargi à la pratique artistique et en favorisant la diversité des parcours. Ses enseignants seront reconnus comme des artistes-pédagogues, dont la pratique artistique vivante nourrit la transmission. Son ancrage territorial sera visible, revendiqué et reconnu.

Valeurs fondatrices

- ✓ Excellence et bienveillance : une pédagogie exigeante, au service de l'épanouissement de chaque élève.
- ✓ Ouverture et curiosité artistique : former des artistes cultivés, capables de s'inscrire dans un univers esthétique large.
- ✓ Coopération et pratique collective : la musique, la danse et le théâtre comme arts du partage.
- ✓ Ancrage et responsabilité territoriale : le conservatoire comme acteur culturel visible et engagé.
- ✓ Innovation pédagogique : adaptation permanente aux évolutions de l'enseignement artistique et aux réalités des élèves.
- ✓ Artistes et pédagogues : des enseignants dont la pratique artistique vivante est une condition de la qualité de la transmission.

Ambitions à l'horizon 2031

- Un établissement labellisé CRC, reconnu par l'État, le Département et ses partenaires.
- Un cycle III de formation musicale opérationnel, assurant la continuité des parcours.
- Des pratiques d'évaluation harmonisées et un livret de parcours pour chaque élève.
- Un nouveau bâtiment permettant le plein développement des pratiques collectives et de l'interdisciplinarité.
- Des élèves cultivés et ouverts, dont l'horizon artistique dépasse leur seule discipline pratiquée.
- Des enseignants soutenus dans leur pratique artistique, acteurs du rayonnement de l'établissement.
- Un conservatoire visible et identifié dans son territoire, doté d'une communication institutionnelle active.
- Un schéma directeur EAC pluriannuel déployé, avec des partenariats formalisés et des actions évaluées.
- Environ 300 élèves inscrits, en cohérence avec la croissance démographique prévisionnelle.

Les axes et orientations

AXE 1 – Consolider et développer les parcours de formation

Finalité : Structurer une offre complète, lisible et cohérente du cycle I au cycle III, garantir la continuité pédagogique des élèves à toutes les étapes de leur parcours et harmoniser les pratiques d'évaluation à l'échelle de l'établissement.

Cet axe constitue le premier fondement pédagogique du projet d'établissement. Il vise à achever la structuration des parcours de formation en comblant le manque principal identifié dans le diagnostic et à renforcer la qualité et la cohérence de l'ensemble du cursus, du premier éveil jusqu'aux formations les plus avancées.

Il porte une conviction pédagogique essentielle : un parcours de qualité ne se résume pas à la somme de cours de qualité. Il suppose une cohérence verticale — la manière dont les apprentissages s'enchaînent et se renforcent d'un cycle à l'autre et d'un enseignant à l'autre — ainsi qu'une lisibilité horizontale, permettant à l'élève et à sa famille de comprendre à tout moment où il en est, ce qu'on attend de lui et vers quoi il progresse. L'harmonisation des pratiques d'évaluation est l'outil privilégié de cette cohérence et de cette lisibilité.

La fidélisation des adolescents est traitée dans cet axe comme une question de continuité pédagogique avant d'être une question d'aménagement d'horaires. Répondre à ce phénomène exige une action à la fois sur l'organisation et sur le fond des apprentissages.

Objectifs principaux

Objectif P1.1 – Ouverture du Cycle III de Formation Musicale

Son ouverture est à la fois une exigence réglementaire et un impératif pédagogique.

La mise en place du Cycle III FM implique plusieurs chantiers simultanés : la définition d'un programme pédagogique ambitieux et cohérent avec les niveaux précédents, la mobilisation ou le recrutement des enseignants compétents, la construction d'un emploi du temps intégré permettant aux élèves de cycle III de participer pleinement à la vie artistique de l'établissement et, dans le futur, la formalisation de passerelles avec les structures de formation supérieure.

Le développement de ce cycle constitue un axe prioritaire afin de garantir la continuité des parcours jusqu'à un niveau d'autonomie artistique, conformément aux attendus du SNOP.

- Action 1.1.1 : Ouverture effective d'une première classe de cycle III FM.
- Action 1.1.2 : Élaboration du programme pédagogique du cycle III FM en concertation avec l'équipe.
- Action 1.1.3 : Identification et mobilisation des ressources enseignantes ; recrutement si nécessaire.
- Action 1.1.4 : Évaluation du dispositif à l'issue de la première année et ajustements éventuels.

Objectif P1.2 – Garantir la continuité pédagogique et fidéliser les adolescents

La continuité pédagogique concerne la cohérence verticale de l'ensemble du cursus – la manière dont les apprentissages réalisés en cycle I préparent au cycle II, et ceux du cycle II ouvrent vers le cycle III- ainsi que la cohérence horizontale entre les disciplines enseignées au sein d'un même niveau. À partir du lycée, l'intensification des obligations scolaires génère une tension croissante avec les exigences du cursus musical. La réponse ne peut être seulement organisationnelle : elle doit porter sur le fond des apprentissages et la manière dont ils s'articulent avec les pratiques personnelles des élèves.

- Action 1.2.1 : Diagnostic approfondi du décrochage adolescent par tranche d'âge et par discipline, avec cartographie des moments de rupture dans les parcours
- Action 1.2.2 : Conception et expérimentation d'un cursus modulable en cycle II pour les lycéens, avec formules de présence allégée compensées par des projets artistiques autonomes.
- Action 1.2.3 : Mise en place de réunions de coordination par discipline entre professeurs des cycles I, II et III pour assurer la cohérence verticale des progressions.
- Action 1.2.4 : Révision des contenus et approches de formation musicale pour les relier davantage aux univers culturels actuels des jeunes.
- Action 1.2.5 : Instauration d'un entretien bilan annuel systématique pour chaque élève de cycle II et III.
- Action 1.2.6 : Création d'un dossier pour tous les élèves.

Objectif P1.3 – Harmoniser les pratiques d'évaluation

L'évaluation des élèves est un acte pédagogique et institutionnel majeur. L'harmonisation ne vise pas à uniformiser la pédagogie : elle vise à construire des référentiels de compétences partagés par discipline et par cycle, et à rendre les critères d'évaluation explicites et accessibles. Cette démarche d'harmonisation est également un vecteur de développement professionnel pour l'équipe, en favorisant les échanges de pratiques et la réflexivité pédagogique collective.

- Action 1.3.1 : Constitution d'un groupe de travail enseignants dédié à l'harmonisation des évaluations, animé par la direction.
- Action 1.3.2 : Élaboration d'un référentiel commun de compétences par cycle et par discipline, servant de socle aux évaluations formatives et aux passages de cycle.
- Action 1.3.3 : Harmonisation des modalités et critères des jurys de fin de cycle entre les départements.

Objectifs secondaires

Objectif S1.4 – Diversifier et consolider l'offre disciplinaire

Certaines disciplines présentent un volume horaire insuffisant au regard d'une offre équilibrée et d'une réponse aux besoins du territoire : les cordes graves (alto, violoncelle), le chant lyrique, mais aussi certaines pratiques émergentes susceptibles d'attirer de nouveaux publics issus de la croissance urbaine.

- Action 1.4.1 : Intégration des esthétiques contemporaines dans les choix de répertoire des pratiques collectives existantes.
- Action 1.4.2 : Étude de faisabilité pour l'ouverture de nouvelles disciplines (musiques actuelles, jazz, musiques du monde...) en lien avec les profils des nouveaux publics.
- Action 1.4.3 : Augmentation du temps de service dans les disciplines sous-dotées.
- Action 1.4.4 : Ouverture d'un cycle II danse.
- Action 1.4.5 : Création d'un cours de chorégraphie.
- Action 1.4.6 : Instauration d'un « journal d'explorations chorégraphiques » dès le 1^{er} cycle pour rendre compte des expériences de l'élève (spectacles, rencontres).

Objectif S1.5 – Améliorer la lisibilité des parcours pour les familles

La lisibilité des parcours est une condition de la confiance des familles et de l'engagement des élèves sur le long terme. Elle suppose non seulement des évaluations harmonisées, mais aussi des outils de communication adaptés permettant aux familles de comprendre l'organisation des cycles, les attentes pédagogiques et les perspectives de progression.

- Action 1.5.1 : Création d'un guide des parcours à destination des familles (format papier et numérique).
- Action 1.5.2 : Organisation de réunions d'information par cycle en début d'année scolaire.

Objectif S1.6 – Développer l'autonomie musicale : atelier de déchiffrage

La lecture à vue est une compétence fondamentale pour le musicien autonome : elle conditionne sa capacité à déchiffrer seul, à s'insérer dans un ensemble avec des musiciens nouveaux et à progresser rapidement dans les pratiques collectives. Un atelier dédié permettrait de développer cette compétence de manière systématique, en complément de la formation musicale.

- Action 1.6.1 : Mise en place d'un atelier de déchiffrage bimensuel à partir du cycle II.
- Action 1.6.2 : Intégration de la lecture à vue comme critère dans le référentiel de compétences.
- Action 1.6.3 : Constitution d'un fonds de partitions de déchiffrage accessible à tous.

Cet axe vise à structurer des parcours lisibles et continus du Cycle I au Cycle III, en cohérence avec les orientations du SNOF 2026. Il prévoit le développement de l'offre, la sécurisation des transitions entre cycles, un meilleur accompagnement des adolescents et une clarification des critères d'évaluation. Il place ainsi la construction des parcours au cœur du projet de labellisation.

AXE 2 – Renforcer les pratiques collectives, l'interdisciplinarité et la valorisation des élèves

Finalité : Faire des pratiques collectives le cœur pédagogique et artistique de l'établissement, développer les projets interdisciplinaires entre musique, danse et théâtre, et valoriser systématiquement les élèves et leur progression à travers des dispositifs de reconnaissance adaptés à chaque cycle.

L'axe 2 part d'un constat positif et d'un paradoxe : le conservatoire dispose d'un niveau de participation aux pratiques collectives remarquable — plus des trois quarts des élèves — mais ce point fort est contraint par des limites matérielles et spatiales qui l'empêchent de se déployer pleinement. L'ambition de cet axe est donc double : amplifier ce qui existe et lever progressivement les freins qui limitent ce développement.

Au-delà des pratiques collectives elles-mêmes, cet axe porte une vision artistique et pédagogique élargie — portée par les constats de l'équipe : former des élèves qui ne pratiquent pas seulement leur discipline, mais qui habitent un univers artistique large. Des musiciens qui vont voir des spectacles de danse. Des danseurs qui connaissent le répertoire orchestral. Des comédiens qui ont été au concert. Cette ouverture culturelle n'est pas un luxe périphérique : elle est une condition de l'épanouissement artistique et une dimension constitutive de la formation dans un conservatoire pluridisciplinaire.

La valorisation des élèves est le troisième pilier de cet axe. Elle est plus qu'un geste de reconnaissance : c'est un levier pédagogique. Lorsqu'un élève présente son travail en public, il consolide ses apprentissages, développe sa confiance, comprend le sens de ses efforts. Elle doit être pensée à tous les niveaux de cursus, sous des formes variées et adaptées, et ne pas se réduire aux seuls concerts de fin d'année.

Objectifs principaux

Objectif P2.1 – Consolider et développer les pratiques collectives

Les pratiques collectives constituent un pilier de l'identité pédagogique du conservatoire et un vecteur essentiel de formation artistique, de socialisation et d'ouverture culturelle. Leur consolidation et leur développement visent à renforcer la place du jeu en groupe dans tous les parcours, à diversifier les formats proposés et à élargir l'accès à ces pratiques, notamment pour les élèves de cycle III et le public adulte. Cette ambition suppose cependant de tenir compte des contraintes liées aux espaces actuels et de préparer, en lien avec la collectivité, les conditions matérielles et architecturales nécessaires à leur plein déploiement.

- Action 2.1.1 : Cartographie précise des besoins en espaces pour les pratiques collectives actuelles et projetées, à intégrer dans le programme architectural du nouveau conservatoire.
- Action 2.1.2 : Identification et mise en œuvre de solutions transitoires avec la collectivité pour améliorer les conditions de répétition à court terme.
- Action 2.1.3 : Développement des formations de chambre à tous les niveaux de cursus.
- Action 2.1.4 : Expérimentation d'ateliers par famille d'instruments et de cours en binôme ou trio comme formats intermédiaires entre cours individuel et grand ensemble.

Objectif P2.2 – Amplifier les projets interdisciplinaires

La présence conjointe de la musique, de la danse et du théâtre au sein du conservatoire constitue une richesse pédagogique et artistique majeure. Le développement de projets interdisciplinaires permettra d'en exploiter pleinement le potentiel, en renforçant la créativité, l'engagement des élèves et la construction d'une identité artistique commune. Cette ouverture culturelle repose sur une organisation adaptée (concertation entre enseignants, créneaux et espaces dédiés) et sur une coordination active de la direction et des équipes pour faire vivre ces projets dans la durée.

- Action 2.2.1 : Organisation annuelle d'un projet artistique interdisciplinaire majeur impliquant au minimum deux départements, avec restitution publique.
- Action 2.2.2 : Mise en scène annuelle de fin d'année réunissant musique, danse et théâtre comme temps fort artistique de l'établissement.
- Action 2.2.3 : Développement de partenariats avec des compagnies professionnelles et des artistes locaux pour des projets en résidence ou en co-construction.

Objectif P2.3 – Développer l'ouverture culturelle des élèves

Un conservatoire pluridisciplinaire ne forme pas seulement des instrumentistes, des danseurs ou des comédiens, mais des artistes capables de situer leur pratique dans un horizon esthétique large. Renforcer l'ouverture culturelle et artistique consiste à inscrire la découverte des œuvres, des disciplines et des esthétiques comme une composante à part entière de la formation, au même titre que les cours individuels et les pratiques collectives. Les constats de l'équipe, qui mettent en évidence une curiosité parfois limitée pour les autres disciplines et un horizon artistique restreint chez certains élèves, invitent à structurer une politique d'ouverture programmée, accompagnée pédagogiquement, afin de former des élèves cultivés, curieux et ouverts, en cohérence avec les objectifs de formation globale des conservatoires classés définis par le SNOF.

- Action 2.3.1 : Programmation d'au moins une sortie collective par an (concert, spectacle de danse, pièce de théâtre, visite d'exposition), avec préparation et restitution pédagogique.
- Action 2.3.2 : Échanges inter-départements : les élèves de musique assistent à des répétitions ou présentations de danse ou de théâtre, et inversement, au moins une fois par an.
- Action 2.3.3 : Journée annuelle de découverte artistique au sein du conservatoire : présentations croisées, démonstrations, ateliers ouverts entre disciplines.
- Action 2.3.4 : Invitation d'artistes extérieurs pour des temps de rencontre et de partage avec les élèves — musiciens, danseurs, comédiens, compositeurs.
- Action 2.3.5 : Mise en place d'un conseil artistique des élèves (cycle II et III), permettant de recueillir leurs propositions de répertoire, d'événements et de projets : deux réunions annuelles.
- Action 2.3.6 : Mise en place d'une charte du spectateur afin de sensibiliser les élèves au respect des règles lors des spectacles et de favoriser une attitude responsable, attentive et respectueuse envers les artistes et les autres spectateurs.

Objectifs secondaires

Objectif S2.4 – Valoriser les élèves et leur progression

La valorisation des élèves constitue une dimension pédagogique à part entière. Elle ne se limite pas aux concerts de fin d'année : elle regroupe toutes les occasions données aux élèves de présenter leur travail, de partager leurs réalisations et de voir reconnue leur progression, ce qui nourrit motivation, persévérance et confiance en soi, notamment chez les adolescents. Pensée comme un continuum, et non comme une simple vitrine de l'établissement, elle doit prendre des formes diversifiées et adaptées (présentations intermédiaires, projets personnels, participation à des événements du territoire, rencontres inter-conservatoires, mise en visibilité des productions).

- Action 2.4.1 : Mise en place d'un calendrier annuel d'auditions et de représentations intermédiaires à tous les niveaux de cursus.
- Action 2.4.2 : Organisation de rencontres inter-établissements permettant aux élèves de partager leurs pratiques avec d'autres conservatoires du territoire.
- Action 2.4.3 : Création d'un espace de mise en valeur des projets artistiques (format papier ou numérique), accessible aux familles et à la collectivité.
- Action 2.4.4 : Mise en place de temps d'expression informels (audition interne, rodage entre pairs, ...).

Objectif S2.5 – Optimiser l'utilisation des espaces et anticiper les besoins matériels

En attendant la livraison du nouveau bâtiment, une gestion optimisée des espaces disponibles permettra de limiter les contraintes pesant sur les pratiques collectives. La planification des équipements du futur conservatoire — instruments, matériel audio-visuel, outils numériques — doit être conduite dès maintenant pour éviter les ruptures.

- Action 2.5.1 : Optimisation des plannings.
- Action 2.5.2 : Intégration des besoins en pratiques collectives dans le programme architectural futur.
- Action 2.5.3 : Plan d'investissement en équipements collectifs (pupitres, percussions, matériel audio), articulé avec le calendrier du projet immobilier.

Objectif S2.6 – Développer les partenariats artistiques locaux

L'enrichissement de l'offre pédagogique et la valorisation des élèves passent aussi par des partenariats avec le tissu artistique local : structures culturelles, compagnies, associations, artistes en résidence... Ces partenariats ouvrent le conservatoire sur la vie artistique de son territoire et offrent aux élèves des rencontres et des expériences irremplaçables.

- Action 2.6.1 : Cartographie des acteurs artistiques locaux et identification des partenariats à développer.
- Action 2.6.2 : Convention de partenariat avec des structures culturelles locales d'ici 2027.

Cet axe fait des pratiques collectives, de l'interdisciplinarité et de la valorisation des élèves les moteurs d'une formation artistique vivante et ouverte, en cohérence avec le SNOG 2026

qui insiste sur la transversalité artistique et la formation de publics cultivés. Il engage l'établissement à amplifier ses forces existantes, à lever les contraintes matérielles et à structurer une politique d'ouverture et de reconnaissance systématique, du cycle I au Cycle III. Ainsi renforcé au cœur de sa mission de service public au rayonnement territorial, il consolide l'identité pluridisciplinaire du conservatoire et se positionne comme un lieu de création collective.

AXE 3 – Affirmer le rayonnement territorial, la politique EAC inclusive et la visibilité institutionnelle

Finalité : Construire une politique d'éducation artistique et culturelle cohérente, inclusive et planifiée sur plusieurs années, déployée en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire, et assurer la visibilité et l'identification du conservatoire comme équipement culturel territorial structurant.

L'axe 3 part d'une réalité contrastée : le conservatoire dispose d'un ancrage territorial réel et d'actions d'éducation artistique et culturelle reconnues — dispositif CHAM/CHAD, musiciens DUMI, référent handicap — mais ces actions ne s'inscrivent pas encore dans un cadre stratégique formalisé ni dans une vision pluriannuelle structurée. Cette absence de planification fragilise la cohérence d'ensemble des initiatives, complique les partenariats institutionnels et limite la capacité à en évaluer les effets à moyen terme.

À partir des constats de l'équipe, un enjeu d'affirmation et de valorisation du rôle du conservatoire dans son territoire. Le développement d'une communication institutionnelle claire et cohérente doit permettre de mieux faire connaître la diversité des actions menées et de renforcer les liens avec les partenaires éducatifs, culturels et associatifs.

L'inclusion est traitée comme un principe transversal à l'ensemble de la politique EAC, et non comme un sous-thème parmi d'autres.

Objectifs principaux

Objectif P3.1 – Formaliser un programme EAC pluriannuel

La planification stratégique EAC constitue l'élément central de cet axe. Elle vise, pour la période 2026–2031, à établir un schéma directeur précisant les publics prioritaires, les objectifs, les modes d'intervention, les ressources, les partenariats et les indicateurs d'évaluation. Ce document, opérationnel et révisé chaque année sur la base d'un bilan présenté à la collectivité, sera élaboré de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes, marquant ainsi une démarche participative significative aux yeux des instructeurs.

- Action 3.1.1 : Constitution d'un groupe de travail EAC réunissant direction, DUMI, référent handicap et représentants des partenaires.
- Action 3.1.2 : Rédaction et validation du schéma directeur EAC 2027–2031 (publics cibles, objectifs, modalités, ressources, indicateurs).
- Action 3.1.3 : Présentation annuelle d'un bilan EAC quantitatif et qualitatif à la collectivité et au conseil pédagogique.
- Action 3.1.4 : Révision à mi-parcours du schéma directeur EAC (2029–2031).

Objectif P3.2 – Formaliser l'inclusion et les partenariats éducatifs et culturels

Les partenariats EAC et la politique d'accueil des élèves à besoins spécifiques constituent un socle pour le rayonnement territorial du conservatoire. Les conventions préciseront objectifs, modalités, ressources et indicateurs. L'équipe envisage renforcer les coopérations avec les structures culturelles de « Paris Terre d'Envol ». Parallèlement, l'inclusion est consolidée par le plan d'accompagnement de l'élève, co-signé par l'établissement, la famille et les enseignants, garantissant les adaptations nécessaires à chaque parcours.

- Action 3.2.1 : Formalisation, suivi et évaluation du cursus CHAM/CHAD et des interventions en milieu scolaire.
- Action 3.2.2 : Développement de partenariats avec les structures culturelles du territoire (médiathèque, salles de spectacle, associations culturelles).
- Action 3.2.3 : Engagement dans des échanges avec les établissements culturels du territoire « Paris Terre d'Envol » (réseau structuré de partenaires régionaux).
- Action 3.2.4 : Intégration du référent handicap au sein du conseil pédagogique et présence lors de l'ajustement annuel de la politique d'inclusion au conseil d'établissement.

Objectif P3.3 – Affirmer la visibilité et l'identité institutionnelle du conservatoire

La visibilité institutionnelle conditionne le rayonnement territorial. Elle repose sur une communication claire, cohérente et adaptée aux publics visés. Le conservatoire doit renforcer sa présence, notamment sur les réseaux numériques et lors des événements ouverts au public, pour accroître sa fréquentation et son attractivité. La programmation des manifestations, articulée avec le calendrier scolaire et les temps forts de la commune, est un levier essentiel de ce développement.

- Action 3.3.1 : Élaboration d'un calendrier annuel de communication autour des événements, tenant compte des temps forts du territoire et du calendrier scolaire.
- Action 3.3.2 : Communication renforcée sur les événements ouverts à tous (concerts, spectacles, auditions publiques) auprès des habitants de la commune.
- Action 3.3.3 : Création et animation de comptes institutionnels sur les réseaux sociaux de la ville, en lien avec les services de communication de la mairie.

Objectifs secondaires

Objectif S3.4 – Amplifier les actions hors les murs

Le conservatoire doit aller à la rencontre des publics qui ne franchissent pas spontanément ses portes. Les actions hors les murs permettent de réduire les barrières symboliques, géographiques et sociales. Elles contribuent aussi à la valorisation des élèves (voir axe 2) et à l'inscription du conservatoire dans la vie culturelle quotidienne du territoire.

- Action 3.4.1 : Programmation annuelle de concerts et spectacles dans les quartiers, les établissements scolaires et les structures municipales.
- Action 3.4.2 : Organisation de séances de découverte et d'initiation dans les écoles élémentaires et les structures petite enfance, notamment des concerts pédagogiques thématiques (instrument à l'honneur, portrait de compositeur).

- Action 3.4.3 : Invitations de classes à certains spectacles du conservatoire, en lien avec les enseignants des établissements scolaires.

Objectif S3.5 – Renforcer la politique inclusive

L'accueil des élèves en situation de handicap est une obligation légale et une exigence éthique. Le référent handicap identifié au sein de l'équipe constitue un premier jalon solide ; il s'agit désormais de structurer une démarche institutionnelle d'inclusion complète, dotée de ressources, formalisée dans le schéma directeur EAC et intégrée dans la conception du futur bâtiment.

- Action 3.5.1 : Formation du référent handicap et sensibilisation de l'ensemble de l'équipe pédagogique aux approches pédagogiques inclusives.
- Action 3.5.2 : Élaboration de projets d'accompagnement personnalisés pour les élèves en situation de handicap.
- Action 3.5.3 : Intégration des exigences d'accessibilité universelle dans le programme architectural du nouveau conservatoire.

Objectif S3.6 – Définir des indicateurs d'évaluation de la politique EAC

L'évaluation des actions EAC est indissociable de leur planification. Un tableau de bord dédié, alimenté chaque année et présenté à la collectivité, permettra de mesurer l'impact des actions et de documenter la progression de la politique EAC pour les instructeurs de la DRAC.

- Action 3.6.1 : Définition des indicateurs EAC (nombre de bénéficiaires par type d'action, répartition géographique et sociale, satisfaction des partenaires, etc.).
- Action 3.6.2 : Mise en place d'un tableau de bord annuel, présenté au conseil pédagogique et à la collectivité.

L'axe 3 vise à structurer la politique EAC du conservatoire en définissant un schéma directeur pluriannuel, tout en affirmant la visibilité et l'identité institutionnelle de l'établissement dans son territoire. Les partenariats seront consolidés et formalisés, les actions hors les murs développées, et la communication institutionnelle professionnalisée. L'inclusion est un principe transversal à l'ensemble de l'axe.

AXE 4 [TRANSVERSAL] – Gouvernance, moyens et montée en exigences CRC

Finalité : Assurer le pilotage stratégique et opérationnel du conservatoire, adapter les moyens humains et matériels — en portant notamment un plan ambitieux de développement des compétences et de mise en conformité règlementaire de l'équipe —, valoriser la pratique artistique des enseignants et articuler le projet pédagogique avec le futur projet architectural.

L'axe 4 n'est pas un axe thématique parmi les autres : c'est la colonne vertébrale du projet d'établissement. Il porte les conditions institutionnelles, humaines, matérielles et réglementaires sans lesquelles aucun des trois axes thématiques précédents ne peut se déployer dans la durée. L'établissement engage une démarche progressive de mise en conformité avec les exigences de qualification des enseignants, dans une logique d'amélioration continue.

L'établissement a engagé le diagnostic de sa situation et construit le présent axe comme une réponse structurée.

Cet axe est aussi celui de l'anticipation : anticipation de la croissance démographique, anticipation des besoins en compétences, anticipation des évolutions architecturales. Un établissement qui se prépare à la labellisation ne réagit pas — il anticipe et planifie. À ces dimensions s'ajoute, à partir des constats de l'équipe, la valorisation de la double posture enseignant-artiste : le SNOP 2026 l'identifie comme une exigence des conservatoires classés, et c'est une condition de qualité de la transmission pédagogique.

Objectifs principaux

Objectif P4.1 – Consolider la gouvernance, l'éthique et les instances de concertation

Il convient de formaliser les instances pédagogiques et de renforcer le pilotage stratégique. Conformément au SNOP 2026, l'établissement doit adopter une charte éthique incluant un dispositif de prévention et de traitement des Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) et des discriminations, avec un référent dédié.

Le conseil pédagogique, instance réglementaire, doit être représentatif, fonctionner régulièrement et participer au suivi du projet d'établissement. Enfin, le développement des réunions inter-départements et de la communication transversale est essentiel à la qualité pédagogique.

- Action 4.1.1 : Formalisation du conseil pédagogique : composition représentative des disciplines, règlement intérieur, calendrier des réunions, compte-rendus.
- Action 4.1.2 : Organisation des élections et formalisation du conseil d'établissement.
- Action 4.1.3 : Structuration des réunions de département : ordre du jour type, fréquence minimale trimestrielle, remontée d'informations vers la direction.

- Action 4.1.4 : Mise en place d'un rapport annuel d'activité présenté à la collectivité et rendu public.
- Action 4.1.5 : Réflexion documentée sur l'évolution du poste de direction vers un temps plein consacré au pilotage, à mesure que les exigences de la labellisation s'intensifient.
- Action 4.1.6 : rédaction et adoption d'une charte éthique intégrant le protocole de signalement des VHSS.
- Action 4.1.7 : Mise en place d'un affichage obligatoire des numéros d'urgence, notamment le 119.

Objectif P4.2 – Développer les compétences de l'équipe, assurer la conformité réglementaire et valoriser la pratique artistique des enseignants

La labellisation CRC exige que la direction et les enseignants soient titulaires des diplômes réglementaires requis. Un audit exhaustif des qualifications sera conduit dès septembre 2026 afin d'établir un diagnostic complet et d'élaborer un plan pluriannuel de mise en conformité et de développement des compétences, qui constitue l'un des chantiers prioritaires du présent projet. Ce plan se structure en 3 niveaux de complémentaires.

Niveau 1 : Mise en conformité réglementaire

Sur la base d'un premier état des lieux, la moitié des professeurs disposeraient d'un diplôme requis, dont 7 titulaire du DE ou du DUMI. L'audit exhaustif prévu à l'Action 4.2.1 permettra d'établir un diagnostic complet et de préciser le nombre exact de situations à régulariser. La voie principale retenue est la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui permet de reconnaître les compétences développées dans l'exercice professionnel sans recourir à une formation initiale complète. La collectivité s'engage à prendre en charge les frais de cette démarche. Parallèlement, la direction s'engage à suivre des formations CNFPT et à se présenter au concours de PEA « chargé de direction ».

Niveau 2 : Développement professionnel lié aux axes du projet

Ce volet couvre les formations visant à répondre aux besoins pédagogiques définis dans les axes 1, 2 et 3, en cohérence avec les priorités du projet d'établissement.

Niveau 3 : Culture collective de développement professionnel.

Au-delà des formations individuelles, l'établissement favorise le développement professionnel collectif, véritable levier de qualité pédagogique et de cohésion d'équipe.

Au-delà de la conformité réglementaire, l'établissement s'engage à continuer de valoriser et soutenir la pratique artistique vivante de ses enseignants. Cette double posture enseignant-artiste est une richesse pour l'établissement et une condition de la qualité de transmission : un enseignant qui se confronte à la scène parle à ses élèves depuis l'expérience.

- Action 4.2.1 : Audit exhaustif des qualifications de la direction et des enseignants.
- Action 4.2.2 : Qualification de la direction, inscription au concours Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) « chargé de direction ».
- Action 4.2.3 : Accompagnement de l'ensemble des enseignants concernés vers la VAE-DE.

- Action 4.2.4 : Élaboration d'un plan pluriannuel de développement des compétences, en cohérence avec les priorités des axes 1, 2 et 3.
- Action 4.2.5 : Mise en place de formation VHSS pour l'ensemble des personnels.
- Action 4.2.6 : Désignation officielle du référent VHSS et intégration de sa fonction dans l'organigramme.
- Action 4.2.7 : Participation active de la direction aux réseaux professionnels des conservatoires classés.
- Action 4.2.8 : Encouragement et facilitation des interventions des enseignants en tant qu'artistes dans les événements du conservatoire et les actions EAC, comme élément de pédagogie vivante et de rayonnement territorial.

Objectifs secondaires

Objectif S4.3 – Articuler le projet pédagogique avec le projet architectural

Le projet de construction d'un nouveau conservatoire est une opportunité exceptionnelle. Les besoins en espaces identifiés dans les axes 1, 2 et 3 doivent être traduits en un programme de besoins précis, partagé avec la maîtrise d'ouvrage dès les premières phases de conception.

Action 4.3.1 : Participation active de la direction et d'enseignants référents aux réunions de programmation et aux phases de conception architecturale.

- Action 4.3.2 : Plan d'investissement en équipements articulé avec le calendrier du projet immobilier.
- Action 4.3.3 : Préparation de la continuité pédagogique pendant la période de travaux et de transition.

Objectif S4.4 – Anticiper la croissance démographique et planifier l'évolution de l'offre

La croissance prévisionnelle de 25 % de la population communale à l'horizon 2027 impose une anticipation rigoureuse des capacités d'accueil, des besoins en personnel et des adaptations de l'offre pédagogique.

- Action 4.4.1 : Élaboration d'un plan prévisionnel de développement des effectifs à 5 ans, par cycle et par discipline.
- Action 4.4.2 : Veille démographique et sociologique pour adapter l'offre aux profils des nouveaux publics issus de la croissance urbaine.

Objectif S4.5 – Mettre en place des outils de suivi et de pilotage

La cohérence et la pérennité du projet d'établissement reposent sur la capacité de la direction à évaluer régulièrement l'avancement des actions, à identifier les écarts et à réorienter si nécessaire.

- Action 4.5.1 : Définition d'un tableau de bord de pilotage annuel intégrant des indicateurs pour chacun des quatre axes.
- Action 4.5.2 : Présentation annuelle du bilan et des perspectives au conseil pédagogique, à la collectivité et aux partenaires institutionnels.

- Action 4.5.3 : Évaluation à mi-parcours (2028–2029) avec révision éventuelle des orientations du projet.

L'axe 4 constitue le socle transversal du projet d'établissement. Il vise à renforcer la gouvernance, à adapter les moyens humains et à articuler le projet pédagogique avec le futur projet architectural. Ces chantiers institutionnels sont les conditions silencieuses sans lesquelles aucune ambition pédagogique ne peut tenir dans la durée.

Plan d'action et évaluation

AXE 1 : Consolider et développer les parcours de formation				
Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P1.1 – Ouverture du Cycle III de Formation Musicale • Principal				
Ouvrir et structurer un Cycle III de FM.	1.1.1 : ouverture d'une classe de Cycle III en FM	Suppression de la rupture de parcours pour les élèves avancés Rétention des élèves en fin de cycle II	Sept.2026	Classe ouverte à la rentrée 2026
	1.1.2 : élaboration d'un programme Cycle III FM	Cohérence verticale du cursus FM sur l'ensemble des 3 cycles Socle commun de référence pour l'équipe enseignante Garantie de conformité au SNOP 2026	Janvier 2027	Document finalisé et partagé à l'équipe
	1.1.3 : Identification et mobilisation des ressources enseignantes	Garantie du niveau d'enseignement (DE minimum) Signal de qualité à destination des élèves et des familles Sécurisation pérenne du dispositif	Juin 2026	Embauche d'un enseignant qualifié (DE min.)
	1.1.4 : Évaluation du dispositif à l'issue de la première année et ajustements éventuels.	Capacité d'auto-correction Base documentée pour les ajustements du dispositif		Rapport d'évaluation interne de la 1ère année du cycle III FM : – bilan quantitatif (effectifs, réussite) – bilan qualitatif (satisfaction élèves/enseignants) – ajustements identifiés et programmés

AXE 1 : Consolider et développer les parcours de formation

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P1.2 – Renforcer la continuité pédagogique et l’engagement des adolescents • <i>Principal</i>				
Assurer la cohérence des apprentissages entre cycles et fidéliser les adolescents	1.2.1 : Diagnostic approfondi du décrochage	Compréhension des causes de décrochage Fondement factuel pour l’action suivante (1.2.2)	Année 2026-2027	Enquête auprès des élèves / diagnostic formalisé et chiffré / rapport de diagnostic produit
	1.2.2 : Mise en place d’un cursus modulable en cycle II pour les lycéens	Maintien dans le cursus d’élèves qui l’auraient quitté Contrat pédagogique fondé sur la responsabilisation de l’élève Valorisation des pratiques artistiques personnelles	Sept.2027	Cursus effectif Nb d’élèves inscrits dans ce parcours Critère d’évaluation des projets autonomes
	1.2.3 : Réunion de coordination inter-cycles et inter-discipline	Renforcement de la cohésion de l’équipe pédagogique Progressions harmonisées entre cycles et réduction des ruptures pédagogiques	Dès 2026-2027	Nb de réunions par discipline et par an (objectif : >2) Comptes-rendus de réunion existants
	1.2.4 : Révision des contenus FM vers les cultures actuelles des jeunes	Réduction de la distance perçue entre FM institutionnelle et pratiques culturelles des jeunes Regain d’engagement pour les élèves de Cycle II et III	Sept.2027	Enquête de satisfaction auprès des élèves Intégration d’œuvres du 20 ^e -21 ^e siècle
	1.2.5 : Entretien bilan annuel pour chaque élève de cycle II et III	Prévention du décrochage silencieux Personnalisation du parcours de chaque élève Décision de parcours partagée plutôt que subie	Annuel, à partir de Juin 2027	Elaboration de fiches de synthèse Protocole formalisé et diffusé Taux de réalisation : > 90%
	1.2.6 : Création d’un dossier de suivi pour tous les élèves	Continuité de l’information pédagogique sur tout le parcours Mémoire institutionnelle de l’élève indépendante des changements de personnel Traçabilité conforme aux exigences règlementaire	Sept.2027	100% des élèves avec un dossier actif en juin 2027 Par le biais du logiciel de gestion « Rhapsodie »

AXE 1 : Consolider et développer les parcours de formation

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P1.3 – Harmoniser les pratiques d'évaluation • <i>Principal</i>				
Construire un cadre commun d'évaluation partagé par tous les enseignants, lisible pour les élèves et les familles.	1.3.1 : Constitution d'un groupe de travail enseignants dédié	Passer d'une culture pédagogique individuelle à une culture d'équipe Espace institutionnel de partage et régulation des pratiques	Sept. 2026	Groupe constitué / réunion = 3/an CR de réunions effectués
	1.3.2 : Elaboration d'un référentiel commun de compétences par cycle et discipline	Lisibilité accrue pour les élèves et les familles Equité de traitement entre élèves quel que soit leur enseignant Légitimité et cohérence des décisions de passage de cycle	2026/2027	Référentiel effectif, validé en CP, publié et accessible à tous. Satisfaction des familles sur lisibilité des bilans (enquête annuelle)
	1.3.3 : Harmonisation des modalités des jurys de fin de cycle	Suppression de l'arbitraire pouvant être perçu dans les décisions de jury Equité de traitement entre disciplines et entre départements Renforcement de la confiance des familles dans les décisions pédagogiques Harmonisation des exigences à l'échelle de l'établissement	Avant session de 2028	Grilles de notation identiques pour un même niveau Aucun jury sans grille harmonisée

AXE 1 : Consolider et développer les parcours de formation

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
S1.4 – Diversifier et consolider l’offre disciplinaire •Secondaire				
Renforcer les disciplines sous-dotées et étudier l’ouverture de nouvelles pratiques adaptées au territoire.	1.4.1 : Intégration des esthétiques contemporaines dans le répertoire	Modernisation de l’image culturelle de l’établissement Renforcement du lien entre l’institution et la vie musicale actuelle Signal d’attractivité à destination d’un nouveau public	Dès Sept.2026	Analyse des programmes d’auditions : objectif = >20% d’œuvres de 20 ^e -21 ^e siècle / an
	1.4.2 : Etude de faisabilité pour l’ouverture de nouvelles disciplines	Identification des besoins non satisfaits de la population Anticipation de l’évolution démographique du territoire Evitement d’ouvertures non viables ou inadaptées au public	2026/2027	Rapport d’étude effectué et présenté à la collectivité : analyse de la demande et du territoire / estimation budgétaire / identification de partenaires potentiels / recommandations hiérarchisés
	1.4.3 : Augmentation du temps de service dans les disciplines sous-dotées	Résorption des listes d’attente dans les disciplines ciblées Amélioration de l’équité d’accès entre disciplines	à partir de sept.2026	Comparaison des volumes horaires Evolution des effectifs inscrits
	1.4.4 : Ouverture d’un cycle II danse	Construction d’une filière « danse » complète et autonome Rétention des élèves de danse au-delà du cycle I	Sept. 2027	Classe ouverte Nb d’inscrits
	1.4.5 : Création d’un cours de chorégraphie	Développement de la créativité et de l’autonomie en danse Elargissement de l’offre au-delà de la technique pure	Sept.2028	Cours ouvert (1h hebdo.) Nb. d’inscrits
	1.4.6 : Instauration d’un « journal d’explorations chorégraphiques » dès le cycle I	Evaluation plus complète de l’engagement artistique Valorisation des connaissances en « humanités chorégraphiques au même titre que la technique	Sept. 2027	Journal intégré dans l’évaluation du cycle I >80 % des élèves en danse avec un journal actif

AXE 1 : Consolider et développer les parcours de formation

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
S1.5 – Améliorer la lisibilité des parcours pour les familles @ <i>Secondaire</i>				
Rendre l'organisation des cursus accessible et compréhensible pour l'ensemble des familles.	1.5.1 : Création d'un guide des parcours	Réduction des malentendus sur l'organisation des cycles et les attendus Renforcement de la confiance des familles Diminution des incompréhensions lors des décisions de jury ou de passage de cycle	Sept.2028	Guide des parcours publié : structure des cycles + compétences attendues par cycle + fonctionnement des évaluations Sondage auprès des familles : objectif = compris par >80% des familles
	1.5.2 : Organisation de réunions d'information par cycle en début d'année	Adhésion des familles aux exigences pédagogiques Création d'une communauté de parents informés et impliqués Réduction de l'anxiété des familles face aux passages de cycle	Annuel à partir de Sept 2026.	Réunions d'information organisées Taux de participation des familles CR des dates et participants
S1.6 – Développer l'autonomie musicale @ <i>Secondaire</i>				
Développer la lecture à vue comme compétence essentielle d'autonomie musicale	1.6.1 : Mise en place d'un atelier de déchiffre bimensuel dès le cycle II	Développement d'une compétence de lecture autonome Accélération de la progression dans les pratiques collectives	Sept.2027	Atelier opérationnel (2 séances/mois, ouvert à tous les cycle II et III, présence tracée) Obj. : >15 séances annuelles et 50%min. des élèves de cycle II/III
	1.6.2 : Intégration de la lecture à vue dans le référentiel de compétences	Prise en charge systématiquement par tous les enseignants Légitimation institutionnelle de la compétence de déchiffre	Lors de la rédaction du réf.	Compétence « lecture à vue » inscrite dans le référentiel
	1.6.3 : Constitution d'un fonds de partitions de déchiffre	Développement d'une culture de la lecture autonome Accès équitable à un matériel pédagogique varié	Sept.2027	Fond documentaire opérationnel avec : œuvres variées et accessibles aux élèves en autonomie + enrichissement annuelle

AXE 2 : Pratiques collectives, ouverture culturelle et valorisation des élèves				
Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P2.1 – Consolider et développer les pratiques collectives • <i>Principal</i>				
Développer les pratiques collectives et la musique de chambre	2.1.1 : Cartographie des besoins en espaces pour les pratiques collectives	Fondement objectif pour les décisions architecturales du futur conservatoire Anticipation des besoins en salles de répétition et grande salle	2026/2027	Document finalisé et transmis à la collectivité
	2.1.2 : Identification de solutions transitoires pour améliorer les répétitions	Réduction immédiate des contraintes Maintien de la dynamique collective malgré les limites spatiales actuelles	Janv. 2027	Plan de solutions transitoires formalisé Nombre d'espaces supplémentaires effectivement utilisés
	2.1.3 : Développement des formations de chambre à tous les niveaux de cursus.	Généralisation du jeu collectif à tous les cycles Développement de l'écoute mutuelles Diversification des expériences collectives au-delà des grands ensembles	Sept. 2026	Présentation publique des formations de chambre Nombre de groupes constitués Nb de participants
	2.1.4 : Expérimentation d'ateliers par famille d'instruments et de cours en binôme / trio	Création d'un format intermédiaire entre cours individuel et grand ensemble Réduction de la solitude pédagogique de l'élève en cours individuel Développement précoce du jeu collectif dès le cycle I	Sept.2027	Dispositif expérimental formalisé avec : modalités pédagogiques définies + bilan de l'expérimentation + décision de pérennisation ou d'abandon Nb d'ateliers ouverts Bilan formalisé

AXE 2 : Pratiques collectives, ouverture culturelle et valorisation des élèves				
Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P2.2 – Amplifier les projets interdisciplinaires • <i>Principal</i>				
Donner du sens au travail par des projets artistiques concrets	2.2.1 : Projet artistique interdisciplinaire annuel (≥ 2 départements min.	Exploitation effective du potentiel pluridisciplinaire de l'établissement Engagement renforcé des élèves grâce à des projets porteurs de sens Visibilité publique de la démarche interdisciplinaire	Continuer et développer	Nb de projets formalisés chaque année et restitution publique Nb de participants
	2.2.2 : Spectacle annuel réunissant musique, danse et théâtre	Création d'un temps fort artistique fédérateur pour l'ensemble de l'établissement Vitrine publique de l'identité pluridisciplinaire du conservatoire Renforcement d'appartenance à une communauté artistique commune	Annuel, à continuer	Spectacle annuel (printemps) réunissant les 3 disciplines Nb d'élèves participants Elèves de tous les cycles représentés
	2.2.3 : Développement de partenariats avec compagnies professionnelles et artistes locaux	Confrontation des élèves à des pratiques artistiques professionnelles Enrichissement pédagogique par des regards extérieurs Ouverture sur la réalité du monde artistique contemporain Ancrage territorial et rayonnement du conservatoire dans le tissu culturel local	Sept.2026	Nb de conventions signées Nb d'élèves impliqués Nature et durée des collaborations

AXE 2 : Pratiques collectives, ouverture culturelle et valorisation des élèves

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P2.3 – Développer l'ouverture culturelle des élèves • Principal				
Renforcer l'ouverture culturelle et artistique	2.3.1 : sortie collective annuelle avec préparation et restitution pédagogique	Horizon esthétique élargi et curiosité artistique développée Formation du regard et de l'oreille par l'expérience directe aux œuvres	Dès 2026/2027	≥ 1 sortie annuelle avec préparation effective CR pédagogique rédigé
	2.3.2 : Echange inter-départements	Réduction des cloisonnements entre les disciplines au quotidien Stimulation de la curiosité pour les autres disciplines Compréhension et connaissance mutuelle des disciplines	Dès 2026/2027	Nb d'échanges réalisés Retour des élèves Intégration au calendrier de l'établissement
	2.3.3 : Journée annuelle de découverte artistique	Création d'un évènement fédérateur Renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté artistique Occasion de découverte pour les élèves les plus cloisonnés	Dès 2027/2028	Tenue effective de la journée (ateliers ouverts, démonstrations...) Nb de disciplines représentées Taux de participation
	2.3.4 : Invitation d'artistes extérieurs (musiciens, danseurs, comédiens, ...)	Confrontation à des parcours artistiques variés Contact avec la création professionnelle	2026/2027	Liste des artistes invités et nb d'interventions Retours des élèves (sondage)
	2.3.5 : Conseil artistique des élèves (cycles II et III)	Implication active dans la vie de l'établissement Remontée d'informations sur les attentes et besoins des élèves Démocratie artistique au sein de l'établissement	Sept.2026	Représentants d'élèves désignés Réunions annuelles formalisées avec CR Suites données aux propositions
	2.3.6 : Mise en place d'une charte du spectateur	Education au respect des codes du spectacle vivant Amélioration de la qualité des présentations publiques Responsabilisation des élèves	Juin 2027	Charte rédigée et diffusée

AXE 2 : Pratiques collectives, ouverture culturelle et valorisation des élèves				
Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
S2.4 – Valoriser les élèves et leur progression • Secondaire				
Développer une valorisation continue des élèves, source de motivation et de confiance.	2.4.1 : calendrier annuel d'auditions et représentations	Multiplication des occasions de partager et progresser Renforcement de la motivation et de la persévérance Développement de la confiance en soi et de la maîtrise scénique	Dès Sept. 2026	Calendrier annuel formalisé : tous les élèves se présentent au moins 1 fois en dehors du projet annuel de l'établissement Nb d'auditions et de représentations Bilan de participation
	2.4.2 : Rencontres inter-établissements	Ouverture des élèves à d'autres pratiques et d'autres niveaux Rayonnement de l'établissement sur le territoire	2027/2028	Nb d'établissements partenaires Nb d'élèves impliqués
	2.4.3 : espace de mise en valeur des projets artistiques (papier ou numérique)	Mémoire institutionnelle des productions des élèves Reconnaissance visible du travail des élèves par les familles et la collectivité Diversifier les formes de réalisation (pas uniquement des concerts)	2027/2028	Espace de valorisation mis en place et accessible aux familles et à la collectivité Alimentation régulière (3 fois par an)
	2.4.4 : Temps d'échange informel (audition interne, rodage entre pairs)	Renforcement de la solidarité entre les élèves Complémentarité avec les représentations formelles Multiplication des occasions de partager et progresser	2026/2027	Nb de séances réalisées Nb d'élèves participants

AXE 2 : Pratiques collectives, ouverture culturelle et valorisation des élèves

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
S2.5 – Optimiser les espaces et anticiper les besoins matériels • Secondaire				
Optimiser l'usage des espaces existants et anticiper la planification des équipements du futur conservatoire.	2.5.1 : optimisation des planning d'utilisation des espaces	Utilisation maximale des ressources actuelles Moins de conflits d'emploi du temps	2026 : audit des espaces 2027 : planning optimisé	Taux d'occupation des salles avant et après Planning en place et respecté
	2.5.2 : intégration des besoins en pratiques collectives dans le programme architectural	Evitement des erreurs de conception (salle trop petite, acoustique inadaptée) Engagement de la collectivité dans la prise en compte des besoins pédagogiques	Selon calendrier du projet immobilier	Participation aux réunions de concertation
	2.5.3 : plan d'investissement en équipements collectifs articulé au projet immobilier	Evitement des ruptures d'équipements lors de l'ouverture du nouveau bâtiment Maîtrise budgétaire sur la durée	A partir de janv. 2027	Plan d'investissement formalisé : inventaire du parc actuel, liste des acquisitions à court terme, projection des besoins
S2.6 – Développer les partenariats artistiques locaux • Secondaire				
Développer des partenariats avec le tissu artistique local pour enrichir l'offre pédagogique et valoriser les élèves.	Cartographie des acteurs artistiques locaux et identification des partenariats	Connaissance objective du tissu collectif culturel local Identification d'opportunités de résidences, échanges	2027/2028	Cartographie formalisée et transmise à la collectivité : liste des acteurs culturels du territoire (salles, associations, ...) et hiérarchisation des partenariats à développer
	Convention de partenariat avec des structures culturelles locales	Ancrage territoriale du conservatoire dans le tissu local Enrichissement de l'expérience artistique des élèves.	Sept.2028	Nombre de conventions signées

AXE 3 : Rayonnement territorial

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P3.1 – Formaliser un programme EAC pluriannuel • Principal				
Élaborer un schéma directeur EAC opérationnel 2026-2031, concerté et révisé annuellement.	3.1.1 : Constitution d'un groupe de travail EAC (direction, DUMI, référent handicap, représentants partenaires)	Réelle concertation et engagement collectif dans la politique EAC	2026-2027 : constitution du groupe	Groupe de travail constitué Nombre de réunions tenues
	3.1.2 : Rédaction du schéma directeur EAC 2027-2031 (publics ciblés, objectifs, modalités, ressources, indicateurs)	Politique EAC structurée et évaluable	2026-2027 : rédaction	Schéma directeur validé par le conseil pédagogique et la collectivité (date de validation)
	3.1.3 : Présentation annuelle d'un bilan EAC quantitatif et qualitatif à la collectivité	Amélioration continue de la politique EAC	2027-2031 : annuel	Bilan présenté chaque année Taux de mise en œuvre des actions programmées (nb d'action réalisées sur nb d'actions prévues dans le schéma directeur)
	3.1.4 : Révision à mi-parcours du schéma directeur EAC	Adaptation aux évolutions du contexte politique EAC maintenue en phase avec les besoins réels	A partir de 2028-2029	Révision réalisée et validée en conseil pédagogique avant 2029

AXE 3 : Rayonnement territorial

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P3.2 – Formaliser l’inclusion et les partenariats éducatifs et culturels • Principal				
Formaliser et développer les partenariats EAC par conventions claires, incluant les échanges avec le territoire	3.2.1 : Suivi et évaluation du cursus CHAM/CHAD et des interventions en milieu scolaire	Pérenniser les cursus CHAM/CHAD et accroître l’impact des interventions scolaires pour un rayonnement EAC territorial évaluable	2026-2027 : Audit et 1er tableau de bord de suivi 2027-2028 : intégration des indicateurs EAC 2029 : Évaluation qualitative/quantitative	Nombre d’interventions et d’élèves concernés Satisfaction des enseignants et structures partenaires (sondage) Nb d’élèves issus des interventions scolaires intégrant le conservatoire
	3.2.2 : partenariat avec structures culturelles du territoire	Présence dans la vie culturelle du territoire Accès à de nouveaux publics	Dès 2026/2027	Nombre de structures culturelles partenaires Nombre d’actions co-portées
	3.2.3 : Echanges avec les établissements du réseau « Paris Terre d’Envol »	Inscription dans le territoire	A partir de 2027/2028	Nombre d’établissements contactés et partenariats engagés Actions co-portées dans le réseau
	3.2.4 : intégration du référent handicap aux instances de concertation territoriale	Visibilité institutionnelle accrue Participation active aux politiques publiques locales	Dès 2026/2027	Présence effective aux réunions

AXE 3 : Rayonnement territorial

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P3.3 – Affirmer la visibilité et l'identité institutionnelle • Principal				
Développer une communication institutionnelle claire et stratégique pour renforcer le rayonnement territorial du conservatoire.	3.3.1 : Calendrier annuel de communication autour des événements (respect calendrier scolaire et territorial)	Meilleure fréquentation des événements Communication cohérente et planifiée	2026/2027	Calendrier produit avant la rentrée Evolution de la fréquentation des événements
	3.3.2 : Communication renforcée sur les événements ouverts à tous (concerts, auditions, spectacles)	Public élargi au-delà des familles d'élèves Conservatoire identifié comme lieu culturel ouvert	2026/2027	Fréquentation des événements publics (évolution) Part du public extérieur aux familles d'élèves dans la fréquentation des événements
	3.3.3 : Lancement d'un blog animé par un enseignant référent, alimenté par les élèves	Vie interne valorisée et partagée Implication des élèves dans la communication	2027/2028	Journal lancé et régulièrement alimenté Nombre de publications par an
	3.3.4 : Création et animation de comptes institutionnels sur les réseaux sociaux (lien service communication)	Attraction de nouveaux publics Communication des événements en temps réels	2028/2029	Comptes créés et actifs Nombre de publications/mois Nombre d'abonnés (évolution annuelle)

AXE 3 : Rayonnement territorial

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
S3.4 – Amplifier les actions hors les murs • Secondaire				
Développer des actions hors les murs pour rencontrer les publics et renforcer le rayonnement territorial.	3.4.1 : Concerts et spectacles dans les quartiers, écoles et structures municipales	Réduction des barrières symboliques Publics éloignés touchés	Dès 2026/2027	Nombre d'actions hors les murs par an Nombre de lieux et structures touchés Nb d'élèves participant aux actions hors les murs
	3.4.2 : concerts pédagogiques thématiques	Sensibilisation des futurs élèves	Dès 2027/2028	Nombre de concerts pédagogiques
	3.4.3 : invitation de classes aux spectacles du conservatoire	Lien avec l'Education Nationale renforcé	Dès 2026/2027	Nombre de classes invitées par an
S3.5 – Renforcer la politique inclusive • Secondaire				
Structurer une démarche institutionnelle complète d'inclusion des élèves en situation de handicap.	3.5.1 : Formation du référent handicap et sensibilisation de l'équipe aux approches inclusives	Equipe compétente pour accueillir tous les publics	Dès 2026	Référent formé Nombre d'enseignants sensibilisés
	3.5.2 : Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) pour les élèves en situation d'handicap	Inclusion effective et qualitative Conformité avec la loi	2027/2028	Nombre d'élèves avec PAP actif Satisfaction des familles concernées, recueillie annuellement par questionnaire
	3.5.3 : Accessibilité intégrée dans le programme architectural du nouveau bâtiment	Etablissement accessible à tous	2026/2027 (programme architectural)	Exigences d'accessibilité intégrées dans le programme

AXE 3 : Rayonnement territorial

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
S3.6 – Définir des indicateurs d'évaluation EAC • Secondaire				
Mettre en place un tableau de bord annuel EAC pour évaluer l'impact et suivre la politique.	3.6.1 : Définition des indicateurs EAC (bénéficiaires, types d'actions)	Politique EAC mesurable et argumentable	2026/2027	Indicateurs définis et validés Tableau de bord créé Degré de mixité sociale des bénéficiaires EAC (part des bénéficiaires issus de QPV)
	3.6.2 : Tableau de bord EAC annuel présenté au conseil pédagogique et à la collectivité	Suivi évalué Pilotage renforcé	Annuel dès 2027/2028	Tableau produit et présenté chaque année Nombre d'ajustements opérés grâce au tableau de bord

AXE 4 (transversal) : Gouvernance, conformité CRC et moyens

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
P4.1 – Consolider la gouvernance, l'éthique et les instances de concertation • Principal				
Consolider la gouvernance, l'éthique et les instances de concertation	4.1.1 : Constitution et formalisation du conseil pédagogique	Pilotage pédagogique collectif et transparent Instance existante formalisée et rendue conforme au SNOP 2026	2026-2027 : Prioritaire	Fréquence minimale de 3 réunions par ans Taux de présence des représentants de disciplines Existence de compte-rendus archivés
	4.1.2 : organisation des élections et formalisation du conseil d'établissement	Mise en place d'une gouvernance participative et structurée Représentation effective des différentes parties prenantes (élèves, familles, enseignants, direction, collectivité) Meilleure transparence dans le fonctionnement du conservatoire	Rentrée 2026	Conseil d'établissement constitué Taux de participation aux élections (en %) Nombre de réunions du conseil tenues / an Taux de présence aux réunions Intégration effective des avis du conseil dans les décisions de l'établissement
	4.1.3 : Structuration des réunions de départements	Communication inter-départements fluide Cohérence collective des projets	2026-2027	Nombre de réunions de département par an Existence d'ordres du jour et de CR
	4.1.4 : Rapport annuel d'activité	Transparence institutionnelle Traçabilité envers la collectivité	2026/2027	Rapport produit et présenté chaque année
	4.1.5 : Réflexion sur l'évolution du poste de direction vers un temps plein de pilotage	Direction disposant d'un temps de pilotage administratif et de libérée progressivement de l'enseignement pour se consacrer au pilotage stratégique	2026/2027 : décision de la collectivité sur le volume horaire cible 2027/2028 : première réduction des heures	Nb d'heures d'enseignement de la direction / an Date de décision formelle de la collectivité sur le temps plein

AXE 4 (transversal) : Gouvernance, conformité CRC et moyens

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
	4.1.6 : Rédaction et adoption d'une charte éthique intégrant le protocole VHSS	Cadre protecteur pour les élèves et les agents	2026 : rédaction de la charte - prioritaire	Charte rédigée et validée par le conseil d'établissement
	4.1.7 : affichage et protocole de signalement	Réactivité face aux situations d'abus et de harcèlement	Septembre 2026	Présence de l'affichage dans les locaux
P4.2 – Adapter les moyens humains et valoriser la pratique artistique des enseignants • <i>Principal</i>				
Développer les compétences de l'équipe, assurer la conformité réglementaire et valoriser la pratique artistique des enseignants	4.2.1 : Audit des qualifications	Diagnostic précis établi poste par poste, servant de base au plan pluriannuel de mise en conformité	Sept. – déc. 2026 : Audit	Audit interne réalisé Nombre de situations à régulariser identifiées par catégorie (VAE, formation, recrutement)
	4.2.2 : inscription de la direction au concours PEA « chargé de direction »	Direction engagée dans un parcours de qualification adapté aux exigences CRC, soutenu par la collectivité	Inscription au concours PEA « chargé de direction » sept.2026	Inscription effective Nombre de formations CNFPT suivies Réussite au concours si session disponible
	4.2.3 : VAE-DE pour tous les enseignants concernés	3 agents engagés en VAE-DE 2 agents inscrits en formation DE 2 Plan de recrutement ciblé activé pour les remplacements naturels	2026 : identification individuelle des parcours 2026-2027 : engagement des démarches 2028 : premier bilan 2029-2030 : finalisation pour les cas les plus longs	Nombre de VAE initiées Nombre de VAE abouties Nombre d'agents en formation DE Taux d'heures assurées par diplômés reconnus (cible : 80% en 2028)

AXE 4 (transversal) : Gouvernance, conformité CRC et moyens

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
	4.2.4 : Plan pluriannuel de développement des compétences	Equipe formée sur tous les axes du projet	Dès 2026/2027	Nombre de formations suivies Nombre d'agents ayant suivi une formation
	4.2.5 : Formation VHSS pour l'ensemble du personnel	Equipe compétente pour identifier et traiter les VHSS	Sept 2026 – juin 2028	Taux de formation VHSS (objectif : 100% en juin 2028)
	4.2.6 : Désignation officielle du référent VHSS	Interlocuteur identifié pour les familles et les victimes	Septembre 2026	Nom du référent inscrit dans l'organigramme
	4.2.7 : Participation de la direction aux réseaux professionnels des conservatoires classés	Echange de bonnes pratiques Visibilité du conservatoire dans les réseaux	Dès 2026/2027	Nombre de rencontres par an Actions issues de ces échanges mises en œuvre au sein de l'établissement
	4.2.8 : Interventions des enseignants comme artistes	Modèle artistique vivant pour les élèves Rayonnement territorial renforcé	Dès 2026/2027 : actions à continuer	Nombre d'interventions artistiques / an Retours qualitatifs des élèves et familles
S4.3 – Articuler le projet pédagogique avec le projet architectural • Secondaire				
Garantir la pleine adéquation du futur conservatoire aux besoins identifiés	4.3.1 : Participation active de la direction et d'enseignants référents aux phases de conception architecturale.	Cohérence pédagogique du bâtiment assurée Equipe impliquée dans son futur lieu de travail	A partir de 2026/2027	Participation effective à chaque phase de conception Compte-rendus des réunions de programmation

AXE 4 (transversal) : Gouvernance, conformité CRC et moyens

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
	4.3.3 : Préparation de la continuité pédagogique pendant la transition	Aucun élève perdu lors de la transition Cours maintenus pendant la transition	Selon phasage	Plan de continuité rédigé
S4.4 – Anticiper la croissance démographique et planifier l'évolution de l'offre • Secondaire				
Anticiper l'évolution démographique pour adapter les capacités d'accueil, les RH et l'offre pédagogique	4.4.1 : Plan prévisionnel de développement des effectifs à 5 ans	Anticipation des besoins en enseignement Passage de 240 à environ 300 élèves maîtrisé	Dès 2026/2027, continu	Plan formalisé Ecart entre prévision et réalisation (annuel)
	4.4.2 : Veille démographique pour adapter l'offre aux profils des nouveaux publics	Offre adaptée aux nouvelles populations Conservatoire attractif pour tous les publics	Dès 2026/2027, continu	Adaptation de l'offre
S4.5 – Mettre en place des outils de suivi et de pilotage • Secondaire				
Assurer un pilotage régulier et réactif du projet d'établissement pour garantir sa cohérence et sa pérennité.	4.5.1 : Tableau de bord de pilotage annuel (indicateurs pour chacun des 4 axes)	Vision globale de l'avancement du projet Articulation explicite avec le tableau de bord EAC	Annuel dès 2026/2027	Tableau de bord produit Nb d'indicateurs renseignés sur nb d'indicateurs prévus
	4.5.2 : Présentation annuelle du bilan et des perspectives au conseil pédagogique et à la collectivité	Transparence du pilotage partagé Confiance des partenaires institutionnels	Annuel dès 2026/2027	Présentation réalisée Questionnaire de satisfaction annuel donné au conseil pédagogique Taux de recommandations du conseil intégrées dans les ajustements annuels

AXE 4 (transversal) : Gouvernance, conformité CRC et moyens

Objectif	Actions à mettre en place	Effets attendus	Planning	Évaluation/indicateurs
	4.5.3 : Evaluation à mi-parcours avec révision éventuelle des orientations	Ajustement du projet Crédibilité du pilotage	2028/2029	Rapport de mi-parcours produit Nombre d'objectifs révisés

Evaluation du projet d'établissement

Principes généraux de l'évaluation institutionnelle

Le projet d'établissement n'a de valeur que s'il est effectivement mis en œuvre et si ses effets sont mesurés. L'évaluation institutionnelle repose sur trois niveaux articulés : un suivi annuel continu des indicateurs, une évaluation approfondie à mi-parcours en 2028–2029, et un bilan final à l'issue de la période quinquennale. Elle mobilise la direction, le conseil pédagogique, la collectivité et les partenaires institutionnels. Elle constituera un élément central du dossier de renouvellement de labellisation.

Les indicateurs de suivi par axe

Le tableau de bord complet des indicateurs figure en annexe du présent dossier (voir Annexe « Tableau de bord des indicateurs de suivi »). Il recense l'ensemble des indicateurs retenus pour chacun des quatre axes, en distinguant systématiquement les indicateurs de réalisation, qui mesurent si une action a été mise en œuvre, et les indicateurs d'impact, qui mesurent si elle a produit un effet réel et observable sur les publics, les pratiques ou la politique de l'établissement. Cette seconde catégorie constitue le cœur de la démarche évaluative : un conservatoire peut mener des actions nombreuses sans que leur effet soit démontré.

Les valeurs de référence de chaque indicateur seront établies lors de l'audit de rentrée 2026. Elles constitueront le point zéro à partir duquel toute progression sera mesurée et documentée. La présente section propose une lecture raisonnée des indicateurs les plus structurants par axe, en explicitant les choix opérés et les effets réellement visés.

Axe 1 – Parcours de formation

Le cycle III de FM nouvellement créé, l'évaluation de cet axe portera sur la qualité de ce dispositif : effectifs inscrits, taux de rétention des élèves en fin de cycle II et satisfaction des enseignants et des élèves à l'issue de la première année.

Sur la continuité pédagogique, l'indicateur d'impact central est le taux d'abandon en cycle II par discipline, mesuré annuellement et comparé aux valeurs de référence de 2026. Une baisse de cinq points à horizon 2029 constitue l'objectif fixé. Cet indicateur est intentionnellement placé au niveau de l'impact — car ce n'est pas le nombre de dispositifs mis en place qui compte mais l'effet observable sur la persévérance des adolescents dans leur parcours.

L'harmonisation des pratiques d'évaluation, enfin, sera mesurée par deux indicateurs complémentaires : le taux de jurys de fin de cycle utilisant une grille harmonisée — attendu à 100 % pour la session 2028 — et la satisfaction des familles sur la lisibilité des bilans et des critères de passage, recueillie annuellement par questionnaire. Ce second indicateur traduit une conviction pédagogique : une évaluation harmonisée ne vaut que si elle est comprise par ceux à qui elle s'adresse.

Axe 2 – Pratiques collectives, ouverture culturelle et valorisation

L'axe 2 part d'un point fort documenté : plus des trois quarts des élèves du conservatoire participent déjà à une pratique collective. L'enjeu évaluatif n'est donc pas de constater une pratique existante, mais de mesurer sa progression qualitative et son élargissement. Le premier indicateur structurant est ainsi formulé en termes d'impact : le pourcentage d'élèves inscrits dans au moins une pratique collective, avec une cible de maintien au-dessus de 75 % et une ambition à 85 % à horizon 2031. Tout recul significatif par rapport à 2026 serait un signal d'alerte immédiat.

Sur l'interdisciplinarité, l'évaluation porte moins sur le nombre de projets que sur leur qualité et leur régularité. L'indicateur retenu est le nombre de projets interdisciplinaires formalisés avec restitution publique par an, avec une cible d'au moins un projet annuel dès 2026/2027 et deux à partir de 2028. La restitution publique est une condition de cet indicateur : un projet sans public n'est pas encore un projet de rayonnement.

La valorisation des élèves est mesurée par un indicateur d'impact délibérément centré sur l'expérience individuelle : le nombre moyen d'occasions de se produire par élève et par an, hors spectacle de fin d'année. L'objectif de deux occasions minimum par élève et par an traduit la conviction que la valorisation ne doit pas être réservée aux temps forts visibles, mais irriguer l'ensemble des parcours, y compris les plus discrets.

Axe 3 – Rayonnement territorial, EAC et visibilité

L'axe 3 est l'axe pour lequel la tension entre indicateurs de réalisation et indicateurs d'impact est la plus instructive. Il est relativement aisé de comptabiliser des interventions, des classes touchées ou des actions hors les murs. Ce qui est plus difficile — et plus significatif — est de démontrer que ces actions produisent des effets durables sur les publics et sur le territoire. C'est pourquoi l'indicateur structurant de cet axe est le taux de mise en œuvre des actions programmées dans le schéma directeur EAC, couplé à l'évolution du nombre total de bénéficiaires EAC d'une année sur l'autre. Ces deux indicateurs, présentés conjointement au conseil pédagogique et à la collectivité, constituent la colonne vertébrale du bilan annuel EAC.

Sur les partenariats, l'évaluation ne se limite pas au nombre de conventions signées — indicateur de réalisation nécessaire mais insuffisant. L'indicateur d'impact retenu est le taux de renouvellement des projets DUMI par les enseignants de l'Éducation Nationale partenaires, cible fixée à plus de 80 %. Un enseignant qui redemande un projet l'année suivante est la mesure la plus fiable d'un partenariat qui fonctionne réellement. À ce titre, il constitue un signal plus pertinent que la simple existence d'une convention.

Sur la visibilité institutionnelle, l'indicateur le plus exigeant est la part du public extérieur aux familles d'élèves dans la fréquentation des événements ouverts, mesurée par comptage ou questionnaire à l'entrée. L'objectif d'atteindre 30 % de public extérieur en 2029 traduit l'ambition de faire du conservatoire un équipement culturel communal identifié par l'ensemble des habitants, et non seulement par les familles déjà engagées dans un cursus. Enfin, sur l'inclusion, le taux de maintien dans le cursus des élèves bénéficiant d'un PAP sera systématiquement comparé au taux moyen de l'établissement : l'inclusion effective se mesure à l'égalité des résultats, pas à l'existence des dispositifs.

Axe 4 – Gouvernance et moyens

L'axe 4 est l'axe transversal : ses indicateurs conditionnent la crédibilité de tous les autres. Il concentre les enjeux réglementaires les plus sensibles, au premier rang desquels la mise en conformité des qualifications. L'indicateur structurant de cet axe est le taux d'heures d'enseignement assurées par des personnels titulaires d'un diplôme reconnu (DE, DUMI, PEA). Établi à 44 % lors de l'audit de rentrée 2026, il doit atteindre 80 % en 2031 grâce à la combinaison de démarches VAE, d'inscriptions en formation DE et de recrutements ciblés lors des remplacements naturels. Cet indicateur sera présenté chaque année à la collectivité avec le détail des démarches en cours, afin de documenter la progression de façon transparente.

Sur la gouvernance, deux indicateurs d'impact complètent les indicateurs de réalisation habituels (conseil constitué, réunions tenues, compte-rendus archivés) : le taux de recommandations du conseil pédagogique intégrées dans les décisions de pilotage, cible fixée à plus de 60 %, et le taux de recommandations du conseil intégrées dans les ajustements annuels du projet.

Sur la pratique artistique des enseignants, le nombre d'interventions artistiques annuelles dans des événements de l'établissement ou dans des actions EAC constitue un indicateur d'impact indirect mais puissant : il mesure la réalité de la double posture enseignant-artiste que le SNOP 2026 identifie comme une exigence des conservatoires classés. Enfin, le taux d'indicateurs du tableau de bord global renseignés chaque année — objectif fixé à 90 % — est lui-même un indicateur méta : il mesure la capacité de l'établissement à se piloter.

Le rythme et les modalités d'évaluation institutionnelle

Le suivi des indicateurs suit un calendrier structuré, articulé avec les temps forts de la vie institutionnelle de l'établissement.

En cours d'année, la direction assure un suivi continu des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ce suivi nourrit le pilotage au quotidien et permet d'identifier rapidement les situations nécessitant un ajustement.

En fin d'année scolaire (juin–septembre), un bilan annuel complet est produit par la direction, consolidant l'ensemble des indicateurs des quatre axes. Ce bilan est présenté au conseil pédagogique en septembre, puis à la collectivité en octobre. Il est rendu public sur le site internet de la ville.

À mi-parcours (2028–2029), une évaluation approfondie est conduite, impliquant la direction, le conseil pédagogique, une consultation des familles et des partenaires. Elle peut conduire à une révision partielle des objectifs ou du calendrier d'actions.

À l'issue de la période quinquennale (2031), un bilan final est produit et présenté à la collectivité. Il constitue le point de départ du projet d'établissement suivant.

La démarche d'enquête auprès des familles et des élèves

L'évaluation institutionnelle doit intégrer la parole des principaux bénéficiaires. Une enquête de satisfaction annuelle sera conduite auprès de l'ensemble des familles, portant sur la qualité perçue de l'enseignement, la lisibilité des parcours et des évaluations, la qualité de la

communication de l'établissement, la satisfaction à l'égard des pratiques collectives et des événements artistiques, ouverture culturelle proposée, suggestions d'amélioration. Les résultats feront l'objet d'une communication transparente aux familles, indiquant ce que l'établissement a entendu et ce qu'il entend faire pour améliorer les points identifiés.

Une enquête spécifique auprès des élèves adolescents de cycle II sera conduite annuellement, portant sur leur expérience du cursus, les difficultés rencontrées et leurs souhaits d'aménagement.

Conclusion générale

« Faire du conservatoire un moteur culturel pour le territoire et les générations futures » traduit l'ambition portée par l'ensemble de ce dossier. Le conservatoire municipal, déjà reconnu comme équipement culturel structurant et disposant de fondations solides, se projette dans une démarche stratégique et cohérente pour répondre aux besoins de ses élèves, des familles et du territoire. L'analyse de l'existant met en évidence les atouts de l'établissement — cycles I et II structurés, pratiques collectives développées, ancrage territorial et partenariats éducatifs consolidés — ainsi que les enjeux prioritaires à relever : structuration du cycle III FM, fidélisation des adolescents, diversification disciplinaire, harmonisation des pratiques d'évaluation, amélioration des moyens matériels et consolidation de la gouvernance.

Le projet s'articule autour de quatre axes principaux, chacun décliné en objectifs principaux et secondaires précis :

1. Consolider et développer les parcours de formation, afin d'assurer des parcours pédagogiques progressifs, cohérents et lisibles du cycle I au cycle III.
2. Renforcer les pratiques collectives et l'interdisciplinarité, pour que la créativité et l'expérience collective deviennent le cœur du projet artistique.
3. Affirmer le rayonnement territorial et structurer la politique EAC, en consolidant les partenariats existants, en développant des actions hors les murs et en favorisant l'inclusion de tous les publics.
4. Consolider la gouvernance, adapter les moyens et anticiper la croissance, afin de garantir la faisabilité, la pérennité et la conformité CRC, tout en préparant l'établissement à accueillir de nouveaux publics dans un contexte démographique en expansion.

Chaque axe est soutenu par des plans d'action détaillés, des calendriers prévisionnels et des indicateurs de suivi, assurant la cohérence et la lisibilité du projet ainsi que sa mise en œuvre efficace. Cette structuration démontre la capacité de l'établissement à transformer ses enjeux identifiés en actions concrètes et durables, et à conjuguer ambition artistique, excellence pédagogique et gestion rigoureuse des moyens humains et matériels.

Les impacts attendus sont multiples :

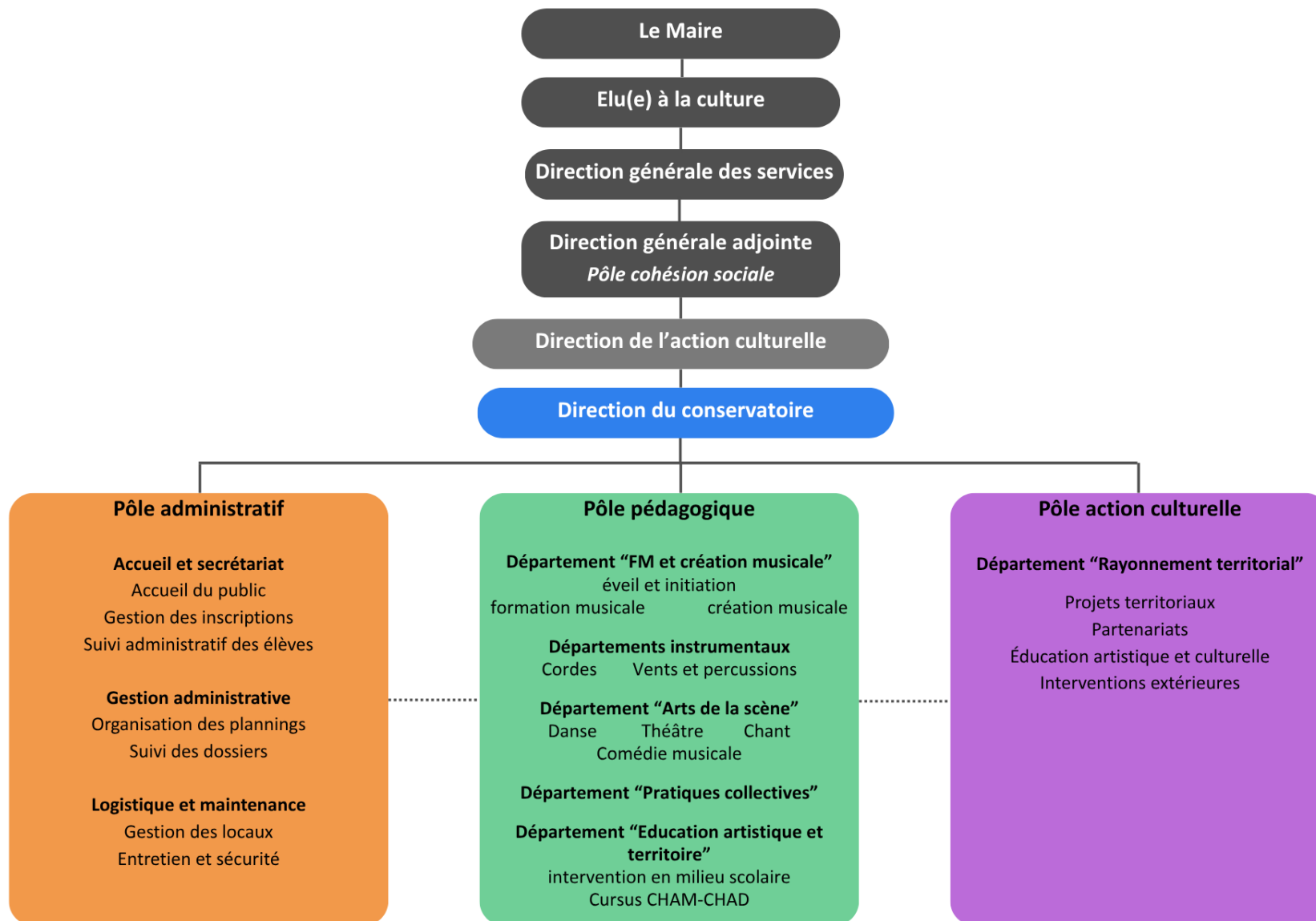
- Pour les élèves, des parcours complets, motivants et valorisants, avec un accès élargi à la création, à la pratique collective et à l'interdisciplinarité.
- Pour les familles, une meilleure lisibilité des cursus et un accompagnement pédagogique clair, renforçant la confiance dans l'établissement.
- Pour le territoire, un rayonnement culturel consolidé, une politique EAC structurée et inclusive, et une contribution durable à la vie culturelle locale, positionnant le conservatoire comme véritable moteur culturel.

En somme, ce dossier illustre l'engagement résolu de l'établissement à s'inscrire dans une dynamique durable d'excellence, de créativité et d'inclusion, alignée sur les priorités de la DRAC et les objectifs du SNOP 2026.

LES ANNEXES

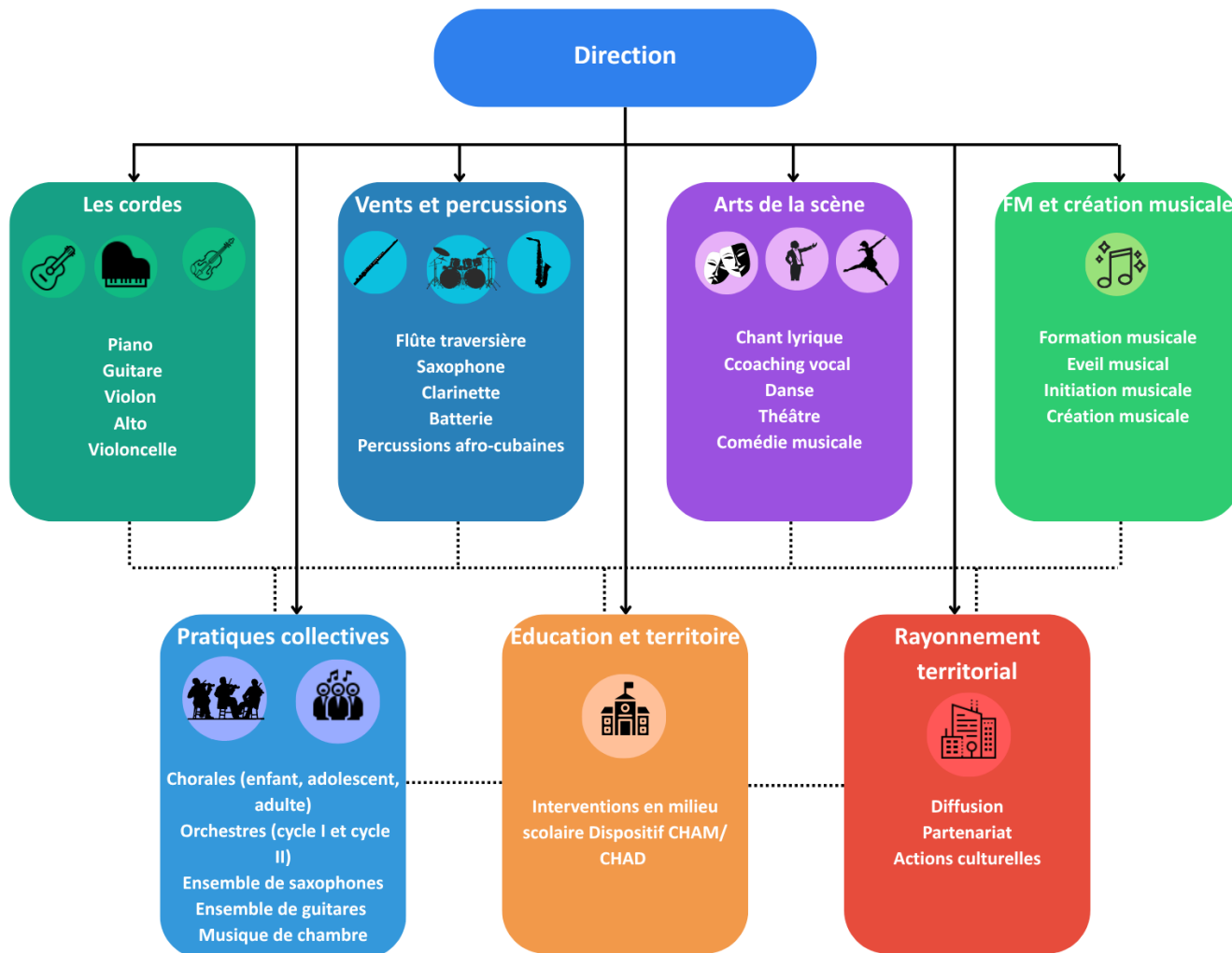
Organigramme institutionnel	77
Organigramme pédagogique	78
Equipe pédagogique : composition, qualifications et synthèse de conformité CRC	79
Composition et qualification de l'équipe pédagogique	79
Diplôme et labellisation CRC	82
Synthèse de conformité	83
Un conservatoire en pleine dynamique : les chiffres clés	84
Grille tarifaire	85
Actions territoriales 2025/2026	87
Une politique EAC bien ancrée mais à formaliser	88
Des interventions en milieu scolaire	88
Un dispositif CHAM / CHAD – Collège Jean Baptiste Clément, Dugny	88
SCHEMA DIRECTEUR EAC 2027-2031 :	89
Passer d'un politique bien ancrée à une stratégie formalisée et évaluée	89
Convention CHAM/CHAD	90
Projet d'établissement 2026-2031	93
Correspondance avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP 2026)	93
Tableau de bord des indicateurs	94
AXE 1 – Consolider et développer les parcours de formation	94
AXE 2 – Renforcer les pratique collectives, l'interdisciplinarité et la valorisation des élèves	97
AXE 3 – Affirmer le rayonnement territorial, la politique EAC inclusive et la visibilité institutionnelle	99
AXE 4 [TRANSVERSAL] – Gouvernance, moyens et montée en exigences CRC	101
Synthèse du mur collaboratif (LINO)	103
Analyse sondage parent	105
Profil des élèves	105
Enseignement et pédagogie	106
Pratiques collectives et projets artistiques	107
Rayonnement local et communication	108
Priorité pour le projet d'établissement	109
Boite à idées : expression libre des élèves	110

Organigramme institutionnel



Organigramme pédagogique

Organisation pédagogique du conservatoire



Equipe pédagogique : composition, qualifications et synthèse de conformité CRC

Composition et qualification de l'équipe pédagogique

Nom et prénom	Discipline principale	Département	Diplômes / autres activités artistique	Statut	Temps de travail	Missions complémentaires
Mme RICARD Florence	Direction		DUMI <i>Direction en cours de mise en conformité réglementaire : inscription au concours PEA chargé de direction prévue (sept. 2026), soutenue par la collectivité</i>	Tit.	25h	Resp. départ. « FM et création » Enseignement FM
Mme VIAU Nathalie	Piano	« Cordes » « Arts de la scène »	1er prix musique de chambre CNR	Tit.	20h	Chorale adulte Comédie Musicale
Mme DORE Kiyoka	Piano	« Cordes » « FM et création »	Bachelor Kunitachi College (Japon)	Cont.	19h	Formation musicale
Mme CHUNG THIBAUT Hsin Ying	Accompagnement	« Arts de la scène » « Pratiques collectives »	DEM « accompagnement » / DE partiel validé par VAE	Cont.	3h	Musique de chambre
M. DIETZ Michel	Violon	« Cordes »	1 ^{er} prix violon et musique de chambre au CNSM de Paris Musicien à l'orchestre symphonique de la Garde Républicaine (chef attaque 2 ^{ème} vl)	Activité accessoire	10h	Resp. département « cordes »
Mme RUBINO Elena	Violon / alto	« Cordes »	DEM et perfectionnement (violon et piano)	Activité accessoire	8h	

Nom et prénom	Discipline principale	Département	Diplômes / autres activités artistique	Statut	Temps de travail	Missions complémentaires
			Musicien à l'orchestre symphonique de la Garde Républicaine			
Mme OCAMPO Susae	Violoncelle	« Cordes » « Pratiques collectives »	DEM violoncelle / Master « Musicologie »	Cont.	4h	Orchestre cycle I
Mme SORIANO Clara	Guitare	« Cordes » « Pratiques collectives »	DNSPM pôle-sup Paris Préparation au concours CA du CNSMDP (1 ^{er} tour validé)	Cont.	21h	Ensemble guitares Resp. département « pratiques collectives »
M. DOOMACIL Silnei	Flûte traversière	« Vents/percussions » « Pratiques collectives »	Master « Création musicale et sonore »	Cont	10h	Orchestre cycle II
M. MECHIN Cyrille	Saxophone	« Vents/percussions » « Pratiques collectives »	DE Jazz	Tit.	5h	Clarinette Ensemble de saxophones
Mme BARRE Fiona	Batterie	« Vents/percussions »	Enseignant vacataire dans un collège	Cont.	5h	
M. LUPARIA Marco	Batterie	« Vents/percussions »	Master Batterie Jazz et musiques improvisées au CNSMDP Lauréat académie de composition de l'ONJ	Cont.	6h	Resp. depart. « Vents et percussions »
Mme BRUN Evelyne	Chant lyrique Coaching Vocal	« Arts de la scène »	PEA	Tit	2h	
Mme POUGET Camille	Théâtre	« Arts de la scène »	Actrice professionnelle, intermittente du spectacle	Cont.	3h	

Nom et prénom	Discipline principale	Département	Diplômes / autres activités artistique	Statut	Temps de travail	Missions complémentaires
Mme Hsu	Danse classique et contemporaine Initiation Danse	« Arts de la scène »	Master en art en média spectacle et éducation de l'université de New South Wales (Australie)	Cont.	11h	Resp. départ. « Arts de la scène »
M. Dhimel	Percussions afro-cubaines	« Vents/percussions »	Nombreuses expérience scéniques avec diverses troupes africaines	Heures supp	4h	
Mme Hayrabetian	Musicien intervenant	« FM et création » « Education et territoire »	DUMI	Cont.	20h	Formation Musicale Réfèrent Handicap
M. Maron	Musicien intervenant	« FM et création » « Education et territoire » « Pratiques collectives »	DUMI	CDI	21h	Resp. départ. « Rayonnement territorial » Chorale adolescents Eveil et initiation Musicale
M. Bureau	Musicien intervenant	« FM et création » « Education et territoire » « Pratiques collectives »	DUMI	Cont.	21h	Resp. départ. « Education artistique et Territoire » Chorale enfant Création musicale Formation musicale

Les professeurs chargés de responsabilité d'1 département consacrent 1h hebdomadaire spécifique à la coordination de ce département, en complément de leurs enseignements. Les référent handicap et VHSS sont déchargés d'1/2 h de cours hebdomadaire pour assurer leur mission de référent.

Diplôme et conformités CRC

- Diplôme d'enseignement reconnu par l'état
- Qualification artistique reconnue
- Diplôme non spécifique à l'enseignement en conservatoire

Diplômes reconnus

- PEA – Prof. d'ens. Art.

PEA chant lyrique
Tit. PEA 1cl. (2h)

- DE – Diplôme D'état

DE Jazz
Tit. AEA 1cl. (5h)

DE partiel (VAE en cours)
Cont. AEA 2cl. (3h)

- DUMI – Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

4 DUMI
1 Tit. AEA 1cl. (20h) / 1 CDI (10h) / 2 cont. AEA 2cl (20h)

Qualification artistiques de haut niveau

- DNSPM – Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

1 DNSPM (guitare)
Cont. AEA 2cl. (20h)

- 1^{er} prix CNR / 1^{er} prix CNSM Paris

1^{er} prix CNR
Tit. AEA 1cl. (20h)

1^{er} prix CNSM violon
Act. Accessoire (9h)

- DEM – Diplôme d'Etudes Musicales

2 DEM
Cont. AEA 2cl
Accompagnement (3h) / violoncelle (4h)

1 DEM (violon)
Activité accessoire (7h)

- Master universitaire en France

3 Masters
Cont. AEA 2cl .
Musicologie (4h) / Master en Création musicale et sonore (10h) / Musiques improvisées (CNSMDP) (5h)

Qualifications hors cadre

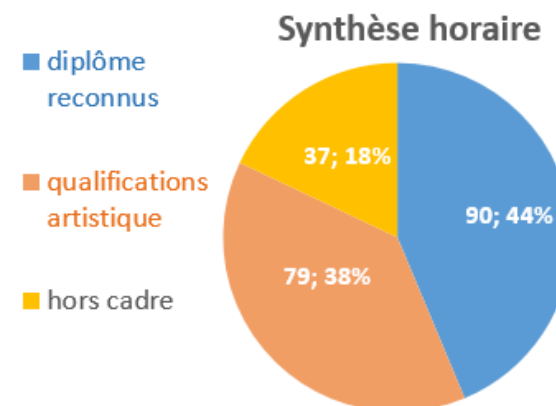
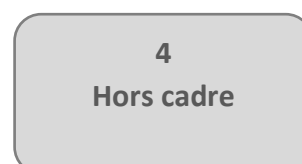
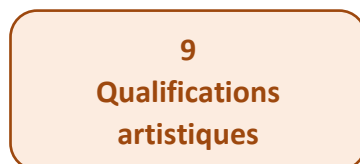
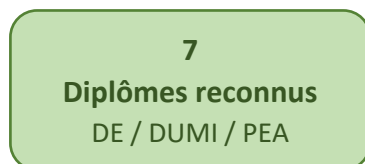
1 Master « en art en média spectacle et éducation » - Australie
Cont. AEA 2cl (10h)

1 Niveau DEM (Batterie)
Cont. AEA 2cl (5h)

1 Actrice professionnelle intermittente du spectacle
Cont. PEA (3h)

1 Bachelors au Japon
Cont. AEA 2cl (19h)

Synthèse de conformité



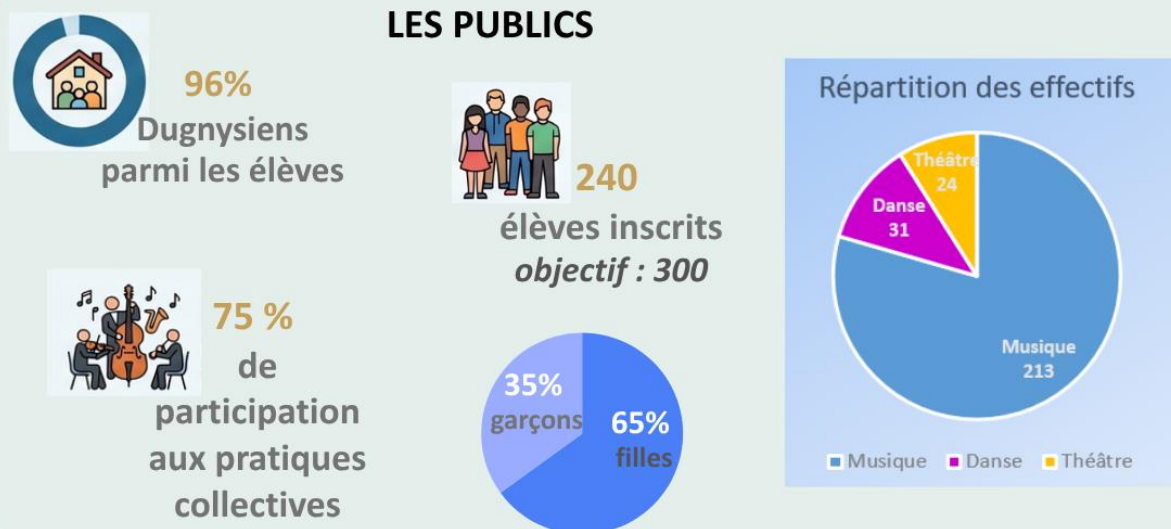
La collectivité s'engage à atteindre 80 % d'enseignants diplômés à horizon 2030, par l'accompagnement VAE, l'inscription en formation DE et le recrutement ciblé (remplacements naturels). Par ailleurs, elle prévoit une évolution progressive vers une direction à temps plein dédiée au pilotage de l'établissement.

Un conservatoire en pleine dynamique : les chiffres clés

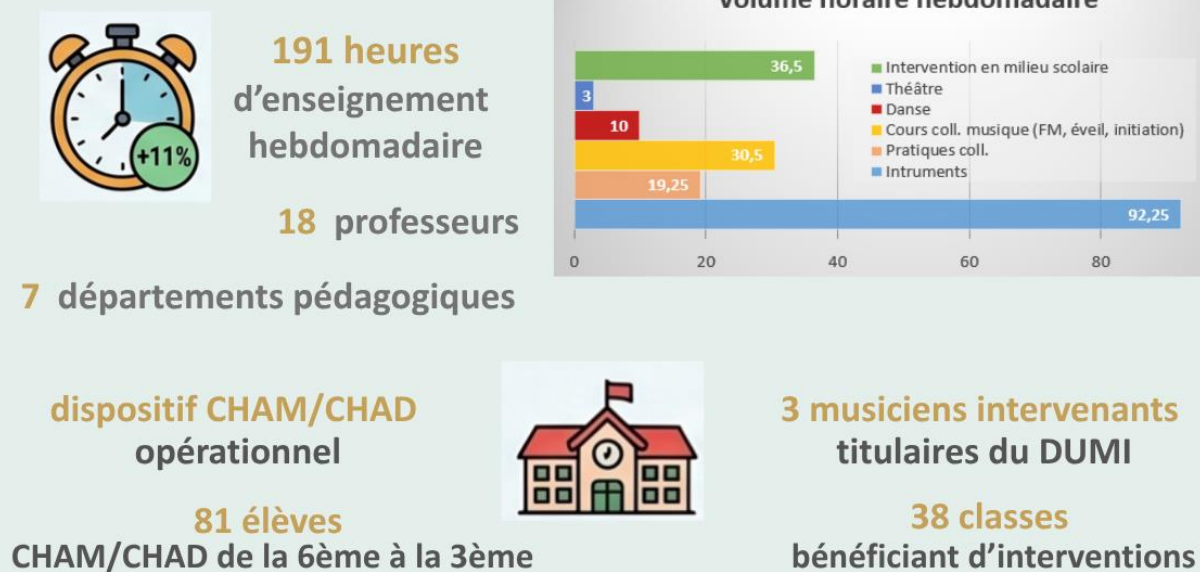
UN TERRITOIRE EN PLEINE EXPANSION



LES PUBLICS



COEUR PEDAGOGIQUE



Grille tarifaire

Etablissement Public Territorial PARIS TERRES D'ENVOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Siège
BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
(Seine Saint-Denis)

Nombre de Membres en exercice : 72

DECISION DU PRESIDENT

DU 13 JUILLET 2016

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte
Conformément à l'article L2131-1 du CGCT

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE TREIZE JUILLET
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL
A AULNAY-SOUS-BOIS, BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE

N°44 – FINANCES – REVISION DES TARIFS DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DE DRANCY, DUGNY ET LE BOURGET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL – ANNEE 2016-2017

Le Président,

Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'établissement public territorial « Paris Terres d'Envol »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au Président,

Vu la délibération de l'établissement public territorial « Paris Terres d'Envol » en date du 11 janvier 2016 par laquelle le conseil territorial a délégué ledit jour, à son Président, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de l'Etablissement Public Territorial qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 125 % des tarifs existants au jour de la délibération,

Vu la décision du Président du Conseil Communautaire du 15 juillet 2015 modifiant la participation des familles aux conservatoires de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget pour l'année scolaire 2015-2016

Vu le budget de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol,

Considérant la substitution du Territoire Paris Terres d'Envol à la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget,

Considérant que les tarifs des conservatoires sont traditionnellement revalorisés avant chaque nouvelle année scolaire,

Considérant qu'une revalorisation de 2% des tarifs des activités précédemment adoptés est souhaitable,

Considérant que le droit d'inscription de 10 € par élève reste inchangé,

DÉCIDE

Article 1 De modifier et fixer les tarifs des différentes activités organisées par les conservatoires de musique, de danse et de théâtre de Drancy, Dugny et Le Bourget de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
Paris le 20022448-2016-0715-04-13-07
-2016-AU
Date de téléransmission :
21/07/2016

	Tranches	Barème	Tarifs Participation annuelle		
			1er élève	2ème élève / 2ème inscription (-20%)	à partir du 3ème élève (-30%)
A. Cursus complet musique	1	Jusqu'à 243	46,38	37,10	32,47
	2	244 à 380	74,72	59,77	52,30
	3	381 à 609	118,84	95,07	83,19
	4	610 à 761	142,62	114,09	99,83
	5	762 à 1067	168,65	134,92	118,05
	6	à partir de 1068	193,56	154,85	135,49
	Hors Drancy, Dugny ou Le Bourget	Pas de quotient	339,50	271,60	237,65

	Tranches	Barème	Tarifs Participation annuelle		
			1er élève	2ème élève / 2ème inscription (-20%)	à partir du 3ème élève (-30%)
B. Danse et art dramatique	1	Jusqu'à 243	37,10	29,68	25,97
	2	244 à 380	59,77	47,82	41,84
	3	381 à 609	95,07	76,06	66,55
	4	610 à 761	114,09	91,27	79,86
	5	762 à 1067	134,92	107,93	94,44
	6	à partir de 1068	154,85	123,88	108,39
	Hors Drancy, Dugny ou Le Bourget	Pas de quotient	271,60	217,28	190,12

Tarifs Participation annuelle				
C. Ateliers, ensembles et éveil	Drancy, Dugny ou Le Bourget	46,38	37,10	32,47
	Hors Drancy, Dugny ou Le Bourget	68,01	54,41	47,61
D. Droit d'inscription annuel		10 €		

Article 2 Les inscriptions en cours d'année sont autorisées au début de chaque trimestre. Elles couvrent obligatoirement le restant de l'année en cours. Dans ce cas, le règlement s'effectuera au prorata temporis (1 trimestre sur 3 ou 2 trimestres sur 3). La durée minale est d'un trimestre.

Article 3 Les recettes afférentes à l'ensemble de ces activités seront réalisées sur le budget principal de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol à l'article 7062 (redevances et droits des services à caractère culturel).

Article 4 Ces tarifs pourront être révisés par décision du Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol au titre de la délégation que le conseil de territoire lui a accordé.

Article 5 Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil de Territoire

Pour extrait conforme

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Accusé de réception en préfecture
093-200023448-20160713-44-13-07
-2016-AU
Date de télétransmission :
21/07/2016

Actions territoriales 2025/2026



ALLER VERS LES PUBLICS

Intervention en milieu scolaire

Atelier théâtre en accueil de loisirs

Présentation d'un projet en milieu scolaire

Découverte de la classe théâtre à l'accueil de loisirs

Dispositif CHAM/CHAD avec le collège de la ville



PARTENARIATS & ENGAGEMENT CITOYEN

Audition contée à la médiathèque (partenariat culturel)

Action Octobre Rose (audition thématique)

Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes
(projet chorale + orchestres)



OUVERTURE ET RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE

Auditions de classes

3 auditions multi-instruments

Spectacle de Noël "comédies musicales" (ensembles
instrumentaux, chorales enfants et adolescents, élèves
pianistes, danse, théâtre)

Spectacle de la chorale adulte

Spectacle de l'atelier comédie musicale

Programmation culturelle (4 concerts, dont 1 avec élèves)

Journée conservatoire ouvert (avec essais d'instruments)

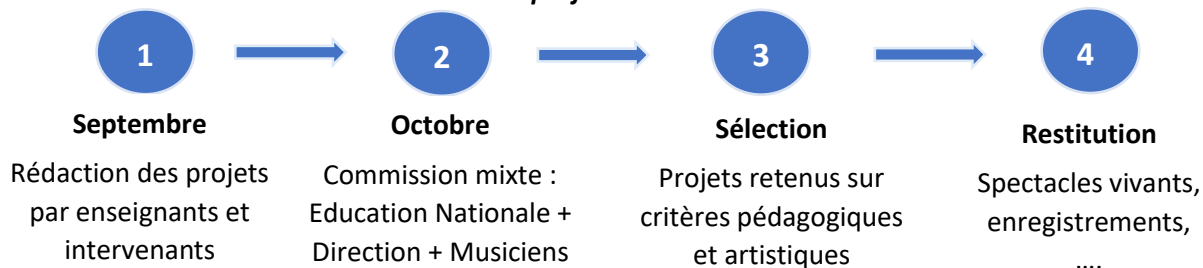
Actions menées sur l'année 2025/2026 dans le cadre du développement territorial du conservatoire.

Une politique EAC bien ancrée mais à formaliser

Des interventions en milieu scolaire

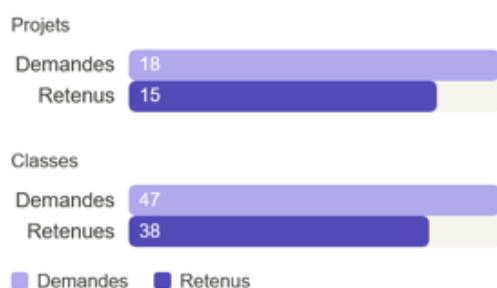


Processus de sélection et restitution des projets

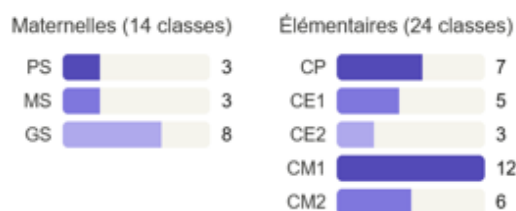


Projets en 2025/2026

PROJETS ET CLASSES — DEMANDES VS RETENUS



CLASSES PAR NIVEAU SCOLAIRE



Couverture de PS à CM2 — maillage complet du parcours primaire

Un dispositif CHAM / CHAD – Collège Jean-Baptiste Clément, Dugny

EFFECTIFS PAR NIVEAU — COMPARAISON ANNUELLE

Total élèves CHAM/CHAD

2024/2025 — 81 élèves



2025/2026 — 81 élèves



6ème 5ème 4ème 3ème

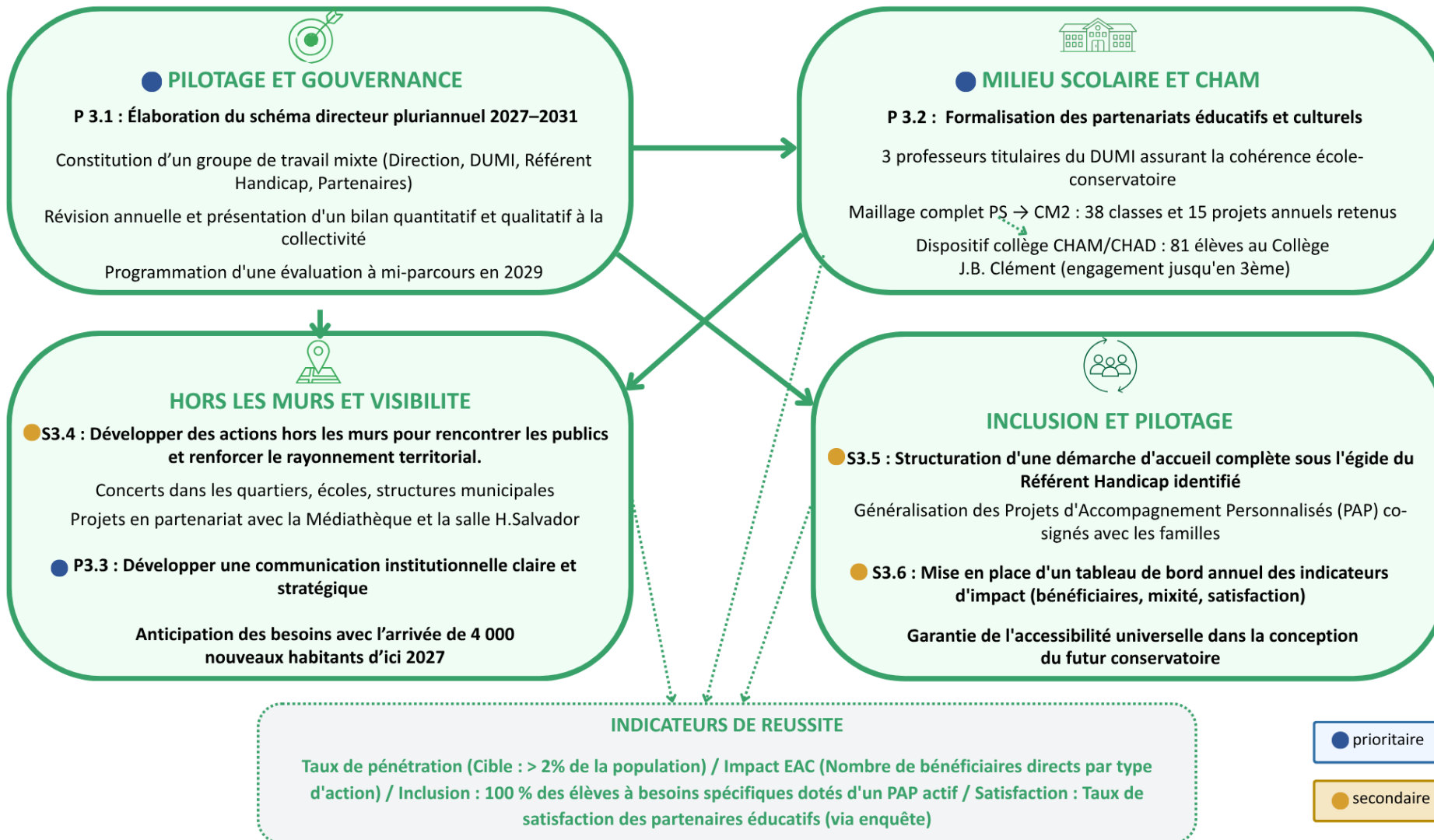
Organisation et engagements

- ✓ 2 demi-journées libérées par semaine pour la pratique musicale et chorégraphique
- ✓ Résultats pris en compte dans les bulletins scolaires
- ✓ Sélection sur motivation et engagement à partir de la 6^{ème}
- ✓ Décision finale confiée à l'Education Nationale (DSDEN)
- ✓ Engagement de l'élève jusqu'à la 3^{ème}

Ces dispositifs affirment le rôle du conservatoire comme **acteur culturel de proximité** : ils développent les partenariats structurants avec l'Education Nationale, assurent la cohérence des parcours de la PS à la 3^{ème}.

SCHEMA DIRECTEUR EAC 2027-2031 :

Passer d'une politique bien ancrée à une stratégie formalisée et évaluée



Convention CHAM/CHAD



Cadre de référence pour rédiger une

CONVENTION

relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musicales collège-conservatoire en Seine-Saint-Denis

Ce cadre commun de référence pourra également servir de support à l'établissement de classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés dans d'autres domaines et notamment celui de la danse circulaire n° 2007-020 du 10-1-2007.

Entre:

La Ville de DUGNY représentée par Monsieur VEYSSIERE André
Maire.
Adresse : 1, rue de la Résistance 93440 DUGNY

D'une part

Le collège représenté par Madame Dangles Michèle
Principal(e)
Adresse 5, rue Albert Chardavoine 93440 Dugny

D'autre part

L'arrêté précise qu'une classe à horaires aménagés pour les enseignements artistiques peut également être organisée avec une institution ou association ayant passé une convention nationale avec le ministère de la culture.

Préambule

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

Le Collège Jean-Baptiste Clément et le Conservatoire de Dugny conviennent de s'associer pour organiser des classes à horaires aménagés musicales dans le cadre de l'arrêté ministériel du 31-07-02 précisé par la circulaire n° 2002-165 du 02/08/2002 dont la présente convention reprend de larges extraits.

Article 2 : Finalités

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par le projet artistique proposé, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique en musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation vise à développer des capacités artistiques dont les prolongements attendus sont la pratique amateur et/ou l'orientation professionnelle, conformément à l'arrêté du 22 juin 2006 paru au BOEN n°30 du 27 juillet 2006.

DSDEN93 - Mission éducation artistique et culturelle – 2016/2017

Article 3 : Public scolaire concerné

Cet enseignement est proposé dans les conditions mentionnées à l'article 4 de la présente convention : à titre d'exemple et à adapter à la situation locale

- aux élèves du secteur scolaire du Collège
- aux élèves du district ayant obtenu une dérogation de secteur scolaire, dans la mesure des places disponibles.
- à titre exceptionnel à des élèves ayant obtenu une dérogation

Durant l'année scolaire précédente, une large information portant sur le projet pédagogique et artistique- intégrant les critères de recrutement - établi par les deux établissements est communiquée aux parents des élèves susceptibles d'être concernés .et annexé

Article 4 : Procédure d'admission

4-1

Les critères d'admission énoncés dans l'annexe 5 des programmes d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales - arrêté du 22/06/2006 JO du 4 juillet 2006 - sont précisés conjointement par les partenaires.

Une commission locale est chargée de donner un avis motivé sur les candidatures.

Elle est composée d'une part, de représentants du conservatoire (directeur, professeurs concernés par le projet de CHAM) et d'autre part, de représentants de l'éducation nationale (chef d'établissement ou son représentant, le professeur de musique concerné pour le second degré, l'IEN ou son représentant pour le 1er degré et le CPEM).

4-2

La commission départementale examine les avis de la commission locale.

Cette commission comprend, sous la présidence de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou de son représentant:

- le chef d'établissement du collège d'accueil ou son représentant
- le professeur d'éducation musicale concerné
- un conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM)
- le directeur de conservatoire ou son représentant assisté de deux professeurs
- deux représentants des parents d'élèves désignés par le directeur académique, parmi les parents siégeant au conseil départemental de l'éducation nationale.

Sur l'avis de la commission départementale, le directeur académique affecte les élèves dans le collège concerné. (Le chef d'établissement procède ensuite à leur inscription dans la ou les classes concernées).

Article 5 : Règlement

5-1

Les élèves admis en CHAM s'inscrivent au conservatoire et s'engagent à respecter le règlement intérieur du collège et le règlement intérieur et pédagogique du conservatoire.

5-2

Les établissements définissent conjointement les modalités de déplacement des élèves pour les activités liées à l'emploi du temps.

5-3

Les élèves doivent être en permanence en possession de leur(s) carnet(s) de liaison au collège et au conservatoire.

Article 6 : Organisation du temps scolaire

L'allègement du volume horaire d'enseignement général réglementaire est précisé dans le projet pédagogique en référence aux textes en vigueur.

Aucune discipline ne peut être totalement supprimée.

L'emploi du temps pour chaque niveau d'enseignement sera précisé dans le cadre du projet

pédagogique du collège et annuellement annexé à la présente convention.
Dans la mesure du possible, le collège libérera des demi-journées pour permettre aux élèves de suivre les cours se déroulant dans les locaux du conservatoire.

Article 7 : Enseignements musicaux

La répartition des enseignements artistiques entre les enseignants des deux structures sera précisée dans le projet pédagogique.
Le professeur d'éducation musicale du collège intervient à raison de 3 heures par semaine, pour chaque niveau de classe.
Les enseignements artistiques du conservatoire dans le cadre du projet commun sont à hauteur de 2 heures 30, pour le premier cycle, et de 3 heures pour le second cycle.

Article 8 : Suivi des élèves

Le directeur du conservatoire, ou son représentant, est invité aux conseils des classes concernées.
Les modalités d'évaluation des élèves dans le domaine des enseignements artistiques seront précisées conjointement par le conservatoire et le collège et notifiées dans les bulletins trimestriels.

Les évaluations des enseignements artistiques sont communiquées via l'ENT.

Article 9 : Groupe de suivi du dispositif

Article 10 : Entrée en vigueur et reconduction

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature. Elle est reconduite tacitement par les parties pour chaque année scolaire.
Elle annule et remplace toutes les conventions signées précédemment.
Elle peut être dénoncée sous forme de lettre recommandée, en fin d'année scolaire par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de quatre mois et pour des raisons dûment motivées.

Fait à DUGNY

le 15 janvier 2019

Monsieur André Veysière
Pour la Ville



Madame Dangles
Pour le Collège

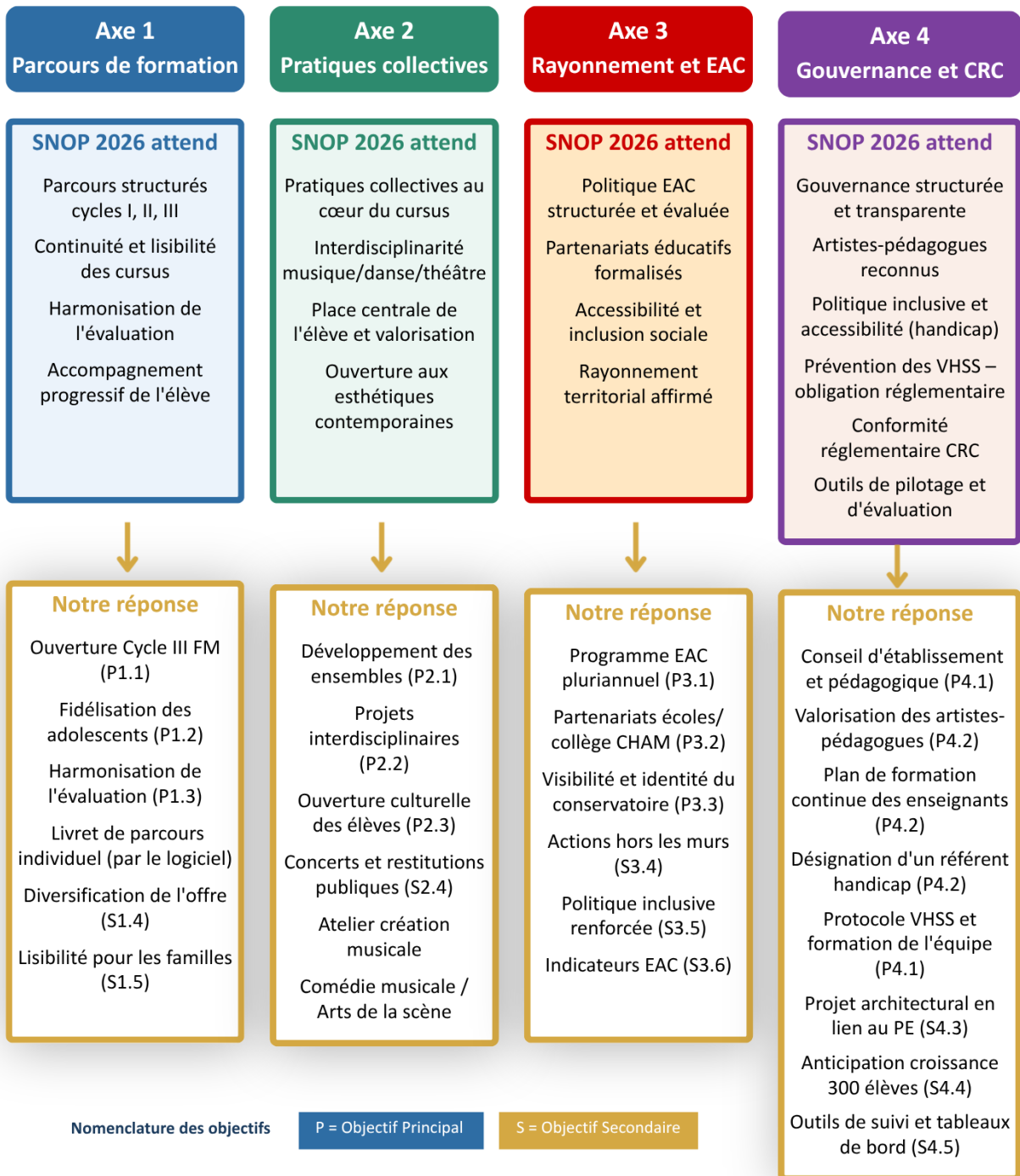


Le projet d'ouverture d'une classe à horaires aménagés est soumis pour accord à Mme la Rectrice, ainsi qu'à M le directeur académique DSDEN. Un exemplaire pour information est destiné à l'IA-IPR d'éducation musicale.

Après signature, l'ensemble de ces personnes est destinataire de la convention.

Projet d'établissement 2026-2031

Correspondance avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP 2026)



Nomenclature des objectifs

P = Objectif Principal

S = Objectif Secondaire

Tableau de bord des indicateurs

Ce tableau de bord recense des indicateurs de suivi du projet d'établissement sept.2026-sept.2031, organisés par axe et par objectif. Il distingue 2 types d'indicateurs :

R : Indicateur de réalisation (*mesure si l'action a été mise en œuvre*)

I : Indicateur d'impact (*mesure si l'action a produit un effet sur le public*)

Ce tableau sera alimenté annuellement par la direction et présenté au conseil pédagogique et à la collectivité. Une évaluation sera faite à mi-parcours (2028/2029) pour réviser les objectifs et ajuster les valeur cible. Les valeurs de référence seront établies à la rentrée 2026.

AXE 1 – Consolider et développer les parcours de formation					
Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
P1.1 Ouverture du cycle III FM	Ouverture du cycle III FM	R	Ponctuel	Sept.2026	Direction
	Effectifs inscrits en cycle III FM à la rentrée	R	Annuel	1 à 2 élèves dès sept. 2026	Direction
	Progression du nombre d'élèves en cycle III	I	Annuel	≥ 80%	Direction
	Structuration pédagogique du cycle III (contenus, objectifs)	R	Ponctuel	Référentiel formalisé en 2026/2027	Enseignant référent FM / direction / conseil pédagogique
	Taux de rétention des élèves en fin de cycle II (passage → cycle III ou maintien actif)	I	Annuel	50 % en 2027 / 70% en 2029	Direction
	Niveau de qualification de l'enseignant recruté en cycle III (DE minimum)	R	Ponctuel	Contrat DE signé avant sept. 2026	Direction / collectivité
	Bilan qualitatif du cycle III FM (satisfaction élèves/enseignants)	I	Annuel (juin)	Rapport produit ; satisfaction > 70 %	Direction

Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
P1.2 Continuité pédagogique et fidélisation des adolescents	Taux d'abandon en cycle II par discipline	I	Annuel	Stabilisation 2026/2027 puis Baisse ≥ 5 % entre 2026 et 2029	Direction / resp. dépt.
	Taux de réalisation des entretiens bilans annuels (cycles II et III)	R	Annuel (juin)	> 70 % des élèves concernés en 2027 $\geq 90\%$ en 2029	Resp. département
	Mise en place d'un cursus modulable en cycle II pour les lycées	R	2026 : conception 2027 : expérimentation	2027 : ≥ 3 élèves 2028 : montée progressive	Resp. département + direction
	% d'élèves de lycée inscrits dans le cursus modulable expérimental	R	Annuel	Dispositif ouvert dès sept. 2027 ; suivi annuel	Direction
	% d'élèves de cycle II/III déclarant la FM en lien avec leurs pratiques culturelles (enquête)	I	Annuel	> 60 % en 2029	Enseignant FM
	Création d'un dossier de suivi pour tous les élèves	R	Annuel	100% en Septembre 2026	Direction
	Réunion de coordination	R	Annuel	> 2 par an	Direction + resp département
P1.3 Harmoniser les pratiques d'évaluation	% de jurys de fin de cycle utilisant une grille harmonisée	R	Par session de jury	100 % en 2028	Groupe de travail / Direction
	Satisfaction des familles sur la lisibilité des bilans et critères de passage de cycle (enquête)	I	Annuel	> 65 % de satisfaction en 2027 $\geq 75\%$ en 2029	Direction
	Référentiel de compétences validé par le Conseil Pédagogique et publié	R	Ponctuel	Validé et accessible en 2026/2027	Groupe de travail

Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
S1.4 Diversifier et consolider l'offre disciplinaire	Part des œuvres du 20e-21e siècle dans les programmes d'auditions	R	Annuel	> 20 % des œuvres programmées	Resp. département
	Évolution des effectifs inscrits dans les disciplines sous-dotées	I	Annuel	+ 10 % entre 2026 et 2028	Direction
	Ouverture du Cycle II Danse : classe ouverte et nb d'inscrits	R	Annuel	Classe ouverte en sept. 2027 ; ≥ 5 inscrits	Resp. Art de la scène
S1.5 Améliorer la lisibilité des parcours pour les familles	Taux de participation aux réunions d'information par cycle en début d'année	R	Annuel (sept.)	> 40 % des familles par cycle	Direction
	% de familles déclarant bien comprendre l'organisation des cycles (enquête guide)	I	Annuel	> 80 % à compter de 2028	Direction
S1.6 Développer l'autonomie musicale	Taux de participation des élèves de cycle II/III à l'atelier de déchiffrage	R	Annuel	2027 : mise en place d'un atelier pilote 2028 : ≥ 20% élèves cycle II 2030 : 40 %	Enseignant référent
	Compétence « lecture à vue » inscrite dans le référentiel de compétences	R	Ponctuel	Intégrée lors de la rédaction (2026/2027)	Groupe de travail

AXE 2 – Renforcer les pratiques collectives, l’interdisciplinarité et la valorisation des élèves

Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
P2.1 Consolider les pratiques collectives	% d'élèves inscrits dans au moins une pratique collective	I	Annuel	Maintien 75 % ; cible 85 % en 2031	Resp. pratiques collectives
	Nombre de groupes de musique de chambre constitués toutes disciplines confondues	R	Annuel	2 groupes en 2026, 3 groupes en 2027 puis progression lente	Resp. département Cordes
	Solutions transitoires d'espaces identifiées et opérationnelles (plan formalisé)	R	Ponctuel	Plan formalisé et transmis à la collectivité en janv. 2027	Direction / collectivité
P2.2 Amplifier les projets interdisciplinaires	Nombre de projets interdisciplinaires formalisés avec restitution publique par an	R	Annuel	≥ 1/an dès 2026/2027 ; ≥ 2/an dès 2028	Direction / resp. dépt.
	Nombre de disciplines représentées dans le spectacle annuel de fin d'année	I	Annuel	3 disciplines (musique, danse, théâtre)	Resp. Arts de la scène
	Nombre de partenariats formalisés avec des compagnies ou artistes locaux	R	Annuel	≥ 1 convention signée avant sept. 2027	Direction
P2.3 Développer l’ouverture culturelle des élèves	Nombre de sorties culturelles collectives par an avec préparation et restitution pédagogique	R	Annuel	≥ 1/an dès 2026/2027 avec CR pédagogique	Resp. département
	% d'élèves de cycle II/III déclarant avoir découvert une autre discipline artistique au conservatoire dans l'année	I	Annuel	> 60 % dès 2028	Direction
	Conseil artistique des élèves constitué et actif (nombre de réunions, suites données)	R	Annuel	≥ 2 réunions/an avec CR ; ≥ 1 proposition retenue/an	Direction

Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
S2.4 Valoriser les élèves et leur progression	Nombre moyen d'occasions de se produire par élève et par an (hors spectacle de fin d'année)	I	Annuel	2026 : ≥ 1 occasions/élève/an 2028 : ≥ 2 occasions/élèves/an	Resp. pratiques collectives
	Nombre d'auditions et représentations intermédiaires organisées dans l'année	R	Annuel	≥ 3/an dès 2026 (hors spectacle annuel)	Resp. pratiques collectives
	Nombre d'établissements partenaires pour des rencontres inter-conservatoires	R	Annuel	≥ 1 partenaire identifié en 2027/2028	Direction
S2.5 Optimiser les espaces et anticiper les besoins matériels	Taux d'occupation des salles (avant / après optimisation du planning)	R	Annuel	Comparaison audit 2026 → résultat 2027	Direction
	Plan d'investissement en équipements collectifs formalisé et validé par la collectivité	R	Ponctuel	Avant janv. 2027	Direction / collectivité
S2.6 Développer les partenariats artistiques locaux	Nombre de conventions signées avec des structures culturelles locales	R	Annuel	≥ 1 convention d'ici sept. 2028	Direction
	Nombre d'élèves ayant participé à un projet co-construit avec une structure culturelle locale	I	Annuel	≥ 10 élèves/an dès 2028/2029	Direction

AXE 3 – Affirmer le rayonnement territorial, la politique EAC inclusive et la visibilité institutionnelle

Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
P3.1 Formaliser un programme EAC pluriannuel	Taux de mise en œuvre des actions programmées dans le schéma directeur EAC	I	Annuel	> 75 % des actions réalisées dès 2027/2028	Direction / référent EAC
	Évolution du nombre total de bénéficiaires EAC (toutes actions confondues)	I	Annuel	Valeur de référence établie en 2026 - Stabilisation en 2027 - +5%/an à partir de 2028	Référent EAC
	Schéma directeur EAC 2027-2031 validé par le conseil pédagogique et la collectivité	R	Ponctuel	Document validé avant juin 2027	Direction
	Révision à mi-parcours du schéma directeur réalisée et validée en conseil pédagogique	R	Mi-parcours	Révision validée en 2029	Direction
P3.2 Formaliser l'inclusion et les partenariats éducatifs	Nombre d'élèves issus des interventions DUMI intégrant le conservatoire dans les 2 ans	I	Annuel	Valeur de référence établie en 2026-2027 → suivi annuel	DUMI référents
	Taux de renouvellement des projets DUMI par les enseignants de l'EN partenaires	I	Annuel	> 80 % des projets renouvelés	DUMI référents
	Nombre de structures culturelles du territoire ayant un partenariat formalisé (convention)	R	Annuel	≥ 1 convention signée dès 2026/2027	Direction
	Présence effective du référent handicap au conseil pédagogique et au conseil d'établissement	R	Annuel	Présence tracée à chaque réunion dès 2026/2027	Référent handicap
P3.3 Affirmer la visibilité et l'identité institutionnelle	Part du public extérieur aux familles d'élèves dans la fréquentation des événements	I	Par événement / annuel	≥10% en 2026/2027 ≥ 20% en 2027/2028 ≥ 30 % à partir de 2029	Direction / communication
	Évolution des demandes d'inscription annuelles (attractivité)	I	Annuel	Valeurs de référence établies en Sept.2026 +2 à 3% / an à partir de sept. 2027	Direction

	Comptes institutionnels actifs sur les réseaux sociaux (nb publications/mois, abonnés)	R	Mensuel / annuel	Comptes créés en 2026/2027 ; Publications :1-2/mois en 2027 3-4/mois en 2029	Enseignant référent / mairie
S3.4 Amplifier les actions hors les murs	Nombre d'actions hors les murs par an et nombre de lieux/structures touchés	R	Annuel	2026-2027 : 2/an 2027/2028 : 3 2028/2029 : 4 A partir de Sept.2029 : ≥ 5 actions/an	Resp. rayonnement territorial
	Taux de couverture géographique du territoire communal (quartiers atteints)	I	Annuel	> 50 % des quartiers prioritaires ciblés en 2029	Resp. rayonnement territorial
	Nombre d'élèves du conservatoire impliqués dans les actions hors les murs	I	Annuel	> 20 % des élèves/an dès 2027/2028	Resp. pratiques collectives
S3.5 Renforcer la politique inclusive	Nombre d'élèves bénéficiant d'un aménagement pédagogique formalisé	R	Annuel	100% des élèves concernés dès 2027	Référent handicap
	Taux de maintien dans le cursus des élèves bénéficiant d'un PAP (vs taux moyen de l'établissement)	I	Annuel	≥ taux moyen de l'établissement	Référent handicap
	Score de satisfaction des familles d'élèves en situation de handicap (questionnaire annuel)	I	Annuel	Juin 2027 : mise en place questionnaire > 7/10 dès juin 2028	Référent handicap
	Nombre d'enseignants formés aux approches pédagogiques inclusives	R	Annuel	Dec. 2027 : 80 % de l'équipe sensibilisé Juin 2029 : 100% de l'équipe sensibilisé	Référent handicap / Direction
S3.6 Définir des indicateurs évaluation EAC	Degré de mixité sociale des bénéficiaires EAC (% issus de QPV ou établissements REP)	I	Annuel	Valeur de référence établie en 2026 ; progression annuelle	Référent EAC
	Nombre de décisions de pilotage tracées et prises sur base du tableau de bord EAC	I	Annuel	≥ 3 ajustements documentés/an dès 2028	Direction

AXE 4 [TRANSVERSAL] – Gouvernance, moyens et conformités CRC

Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
P4.1 Consolider la gouvernance, l'éthique et les instances de concertation	Fréquence effective des réunions du conseil pédagogique (avec CR archivés)	R	Annuel	≥ 3 réunions/an ; 100 % avec CR	Direction
	Organisation des élections et formalisation du conseil d'établissement	R	Tous les 3 ans	1 ^{ère} élection à l'automne 2027	Direction
	Taux de présence des représentants de discipline au conseil pédagogique	R	Annuel	≥ 70 % de présence	Direction
	Taux de recommandations du conseil pédagogique intégrées dans les décisions de pilotage	I	Annuel	≥ 60 % des recommandations suivies d'effet	Direction
	Charte éthique VHSS rédigée, adoptée et affichage opérationnel	R	Ponctuel	Charte validée avant déc. 2026 ; affichage en sept. 2026	Direction
	Nombre d'heures d'enseignement de la direction par an (réduction progressive)	R	Annuel	temps plein pilotage dès ouverture nouveau bâtiment	Direction / collectivité
P4.2 Développer les compétences, conformité réglementaire et pratique artistique	Taux d'heures d'enseignement assurées par des personnels titulaires d'un diplôme reconnu	I	Annuel	En 2026 : 44 % - En 2028 : 55 à 60 % En 2031 : 70 à 80 %	Direction / collectivité
	% d'heures assurées par enseignants engagés dans une démarche de qualification	I	Annuel	≥ 80% en 2031	Direction / collectivité
	Nombre de VAE-DE initiées / abouties et d'agents inscrits en formation DE	R	Annuel	2026/2027 : 2 démarches engagées 2028/2029 : 3 agents en cours 2031 : 60-70 % de démarches abouties	Direction / RH collectivité
	Inscription de la direction au concours PEA « chargé de direction » effective	R	Ponctuel	Inscription effective sept. 2026	Direction
	Taux de personnels formés, sensibilisés aux VHSS	R	Annuel	2027 : ≥ 80 % 2028 : 100%	Référent VHSS
	Nbre d'interventions artistiques des enseignants dans des événements de l'établissement ou EAC / an	I	Annuel	2026/2027 : 3 - 2027/2028 : 4 A partir de 2028/2029 : ≥ 5	Direction

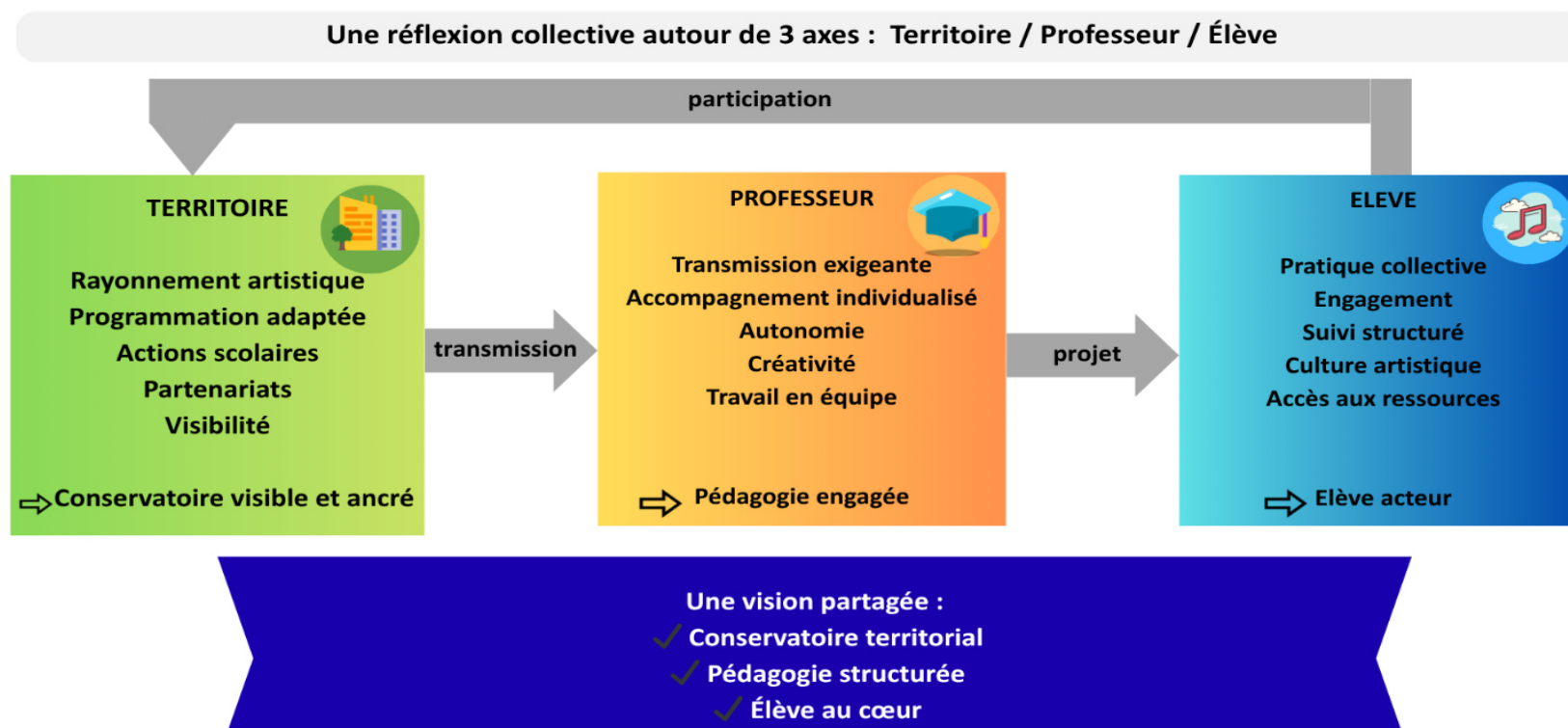
Objectif	Indicateur de suivi	Type	Fréquence	Valeur cible	Responsables
S4.3 Articuler le projet pédagogique avec le projet architectural	Participation effective de la direction et d'enseignants référents à chaque phase de conception (CR produits)	R	Par phase de projet	CR de chaque réunion de programmation archivés	Direction
	Exigences pédagogiques intégrées dans le programme architectural validé	I	Ponctuel	Programme validé avec liste des exigences pédagogiques	Direction / collectivité
	Mise en place d'un outil suivi démographique et des effectifs et actualisation des données	R	Annuel	2026/2027 : élaboration de l'outil + 1ères données Actualisation des données : 1 fois / an	Direction / collectivité
	Écart entre effectifs prévisionnels et effectifs réels par cycle et par discipline	I	Annuel	2027 : élaboration outil de prévision 2027/2028 : ≤ 20% 2028/2029 : ≤ 15 % A partir de 2030 : ≤10 %	Direction
	Nombre d'adaptations de l'offre opérées suite à la veille démographique et sociologique	R	Annuel	2026/2027 : 1 adaptation 2027/2031 : 1 adaptation documentée par an si besoin identifié	Direction
S4.5 Mettre en place des outils de suivi et de pilotage	Taux d'indicateurs du tableau de bord de pilotage global renseignés chaque année	R	Annuel	Juin 2027 : ≥ 60% Juin 2028 : ≥ 75 % Juin 2029 : ≥ 85 % Juin 2030 et suivante : ≥ 90%	Direction
	Présentation du tableau de bord au conseil pédagogique	R	Annuel	1 fois / an dès 2027	Direction
	Questionnaire de satisfaction du conseil pédagogique administré et résultats pris en compte	I	Annuel	Juin 2027 : Questionnaire conçu 2027/2028 : ≥ 50 % des recommandations intégrées ≥ 60 % à partir de 2029	Direction
	Rapport de mi-parcours produit et nombre d'objectifs révisés (2028/2029)	I	Mi-parcours (2028/2029)	Rapport produit Révisions des objectifs : ≥20 à 30 % des objectifs réévalués ou ajustés Présentation en conseil pédagogique et à la collectivité	Direction / collectivité

Synthèse du mur collaboratif (LINO)

Lino est un outil numérique collaboratif qui prend la forme d'un tableau virtuel où chacun peut partager et organiser des idées sous forme de notes interactives. Cet espace en ligne a été mis à la disposition de l'équipe enseignante du conservatoire afin de recueillir leurs contributions autour de trois grandes thématiques :

- Le conservatoire, un établissement territorial
- Comment concevez-vous le rôle du professeur ?
- Quel est la place de l'élève au sein du conservatoire ?

Synthèse des contributions de l'équipe pédagogique (Démarche participative – Outil LINO)



Le conservatoire, un établissement territorial

Les contributions mettent en évidence une volonté affirmée de renforcer le rôle du conservatoire comme acteur culturel structurant du territoire avec:

- **Renforcement du rayonnement artistique** : développement de projets visibles, fédérateurs et identifiants
- **Optimisation de la programmation** : meilleure prise en compte des calendriers scolaires et des temps forts locaux
- **Développement des actions en milieu scolaire** : concerts pédagogiques, interventions, invitations de classes
- **Structuration des parcours et des pratiques collectives** : renforcement de la musique d'ensemble, interdisciplinarité, autonomie
- **Amélioration de la communication et de la visibilité** : réseaux sociaux, diffusion des événements, supports numériques
- **Inscription dans un réseau partenarial élargi** : coopération avec les acteurs culturels du territoire
- **Renforcement de l'accessibilité et du lien aux usagers** : relation aux familles, accessibilité du lieu, ouverture

Le rôle du professeur

Les contributions dessinent une conception du professeur à la fois exigeante, engagée et renouvelée. Les enseignants se positionnent comme :

- **Pédagogues structurants** : transmission technique au service de l'expression artistique
- **Accompagnateurs individualisés** : adaptation aux profils, aux rythmes et aux objectifs des élèves
- **Formateurs à l'autonomie** : acquisition de méthodes de travail et capacité à apprendre seul
- **Acteurs du développement artistique** : créativité, improvisation, construction d'une identité musicale
- **Médiateurs culturels** : ouverture à des esthétiques variées et élargissement des références
- **Acteurs du collectif** : implication dans les projets transversaux et les pratiques d'ensemble
- **Contributeurs au rayonnement de l'établissement** : participation aux actions culturelles et artistiques

La place de l'élève

Les contributions confirment une approche centrée sur l'élève comme acteur de son parcours. Les éléments structurants identifiés sont :

- **Centralité de la pratique collective** : ensembles, concerts, projets artistiques
- **Valorisation de l'engagement de l'élève** : participation aux projets, prise d'initiative
- **Structuration du parcours et du suivi** : évaluations, repères pédagogiques, progression lisible
- **Développement de la culture artistique** : ouverture à d'autres disciplines et esthétiques
- **Prise en compte des pratiques contemporaines** : intégration des musiques actuelles
- **Garantie d'un accès équitable aux ressources** : instruments, supports pédagogiques
- **Qualité du climat pédagogique** : environnement bienveillant, motivation et plaisir

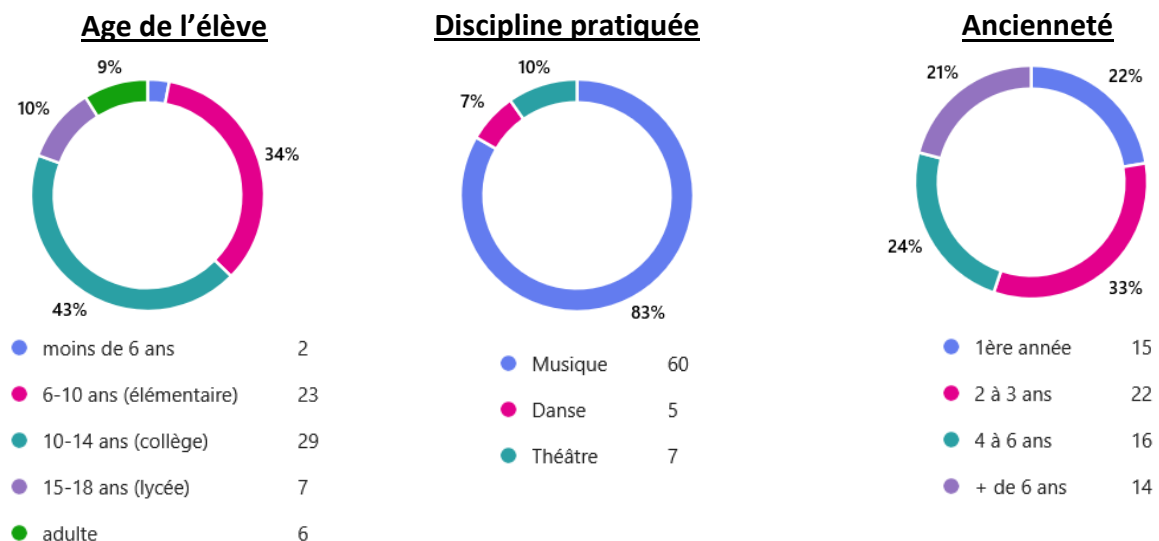
Analyse sondage parent

Dans le cadre de la rédaction de son projet d'établissement, le conservatoire a mené une enquête de satisfaction anonyme auprès des familles d'élèves et des usagers. Le questionnaire portait sur neuf thématiques : profil des élèves, qualité de l'enseignement, objectifs pédagogiques, pratiques collectives, projets artistiques, insertion locale, communication, attentes prioritaires et orientations du projet d'établissement. Le taux de participation à ce sondage s'élève à 36,81 % (67 familles sur un total de 182 ont répondu).

98 % Satisfaction globale <i>Satisfait ou très satisfait</i>	100% Qualité enseignement <i>Satisfait ou tout à fait</i>	94% Communication <i>Satisfait ou très satisfait</i>	91% Intégration locale <i>Oui / plutôt oui</i>	45% fidélité <i>inscrit depuis + de 4 ans</i>
---	--	---	---	--

Profil des élèves

Une communauté diversifiée, ancrée dans la durée et majoritairement tournée vers la pratique musicale.



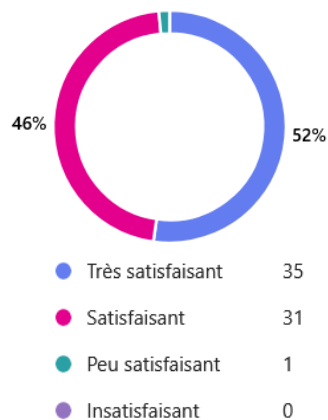
Le cœur du public est constitué d'élèves en âge scolaire (6-18 ans), représentant 88 % des répondants, avec une majorité de collégiens suivi par les 6-10 ans (élémentaire).

La stabilité est un marqueur fort : près de 45 % des familles répondantes sont inscrites depuis plus de 3 ans, dont 21 % depuis plus de 6 ans, témoignant d'une confiance solide et renouvelée envers l'établissement.

Enseignement et pédagogie

Une qualité reconnue et plébiscitée, des objectifs à clarifier davantage pour consolider la lisibilité du parcours.

Satisfaction globale

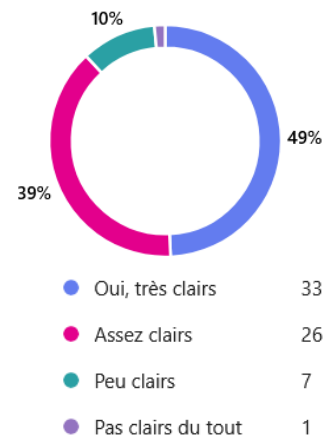


Qualité de l'enseignement artistique

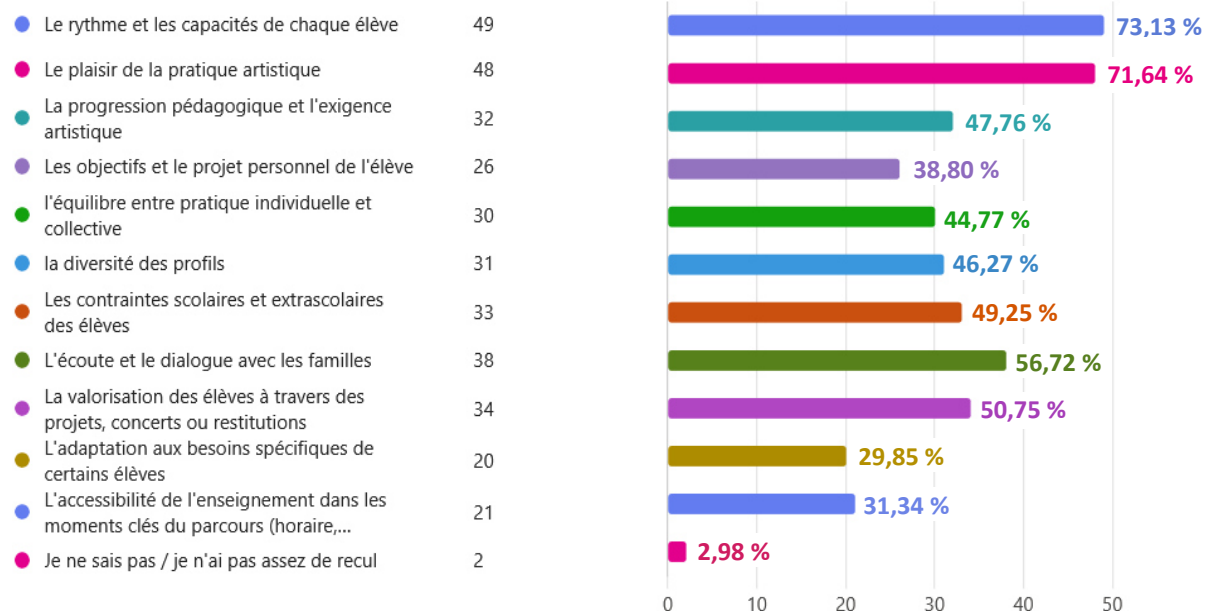
64 %
Répondent
« tout à fait satisfait »

36 %
Répondent
« plutôt oui »

Clarté des objectifs pédagogiques



Ce que l'établissement prend bien en compte (selon les familles)



La qualité de l'enseignement est le point fort le plus unanimement salué : 100% des familles se déclarent satisfaites, dont 64% « tout à fait ». Les parents soulignent en particulier la bienveillance et la disponibilité des enseignants, le caractère « à taille humaine » de la structure, ainsi que la prise en compte du rythme et des capacités de chaque élève. La lisibilité des objectifs pédagogiques constitue le principal axe de progression identifié : si 87% des familles jugent ces objectifs clairs ou assez clairs, 13% les perçoivent encore comme peu ou pas clairs, ce qui invite à renforcer la communication autour des parcours, des évaluations et des attendus. C'est un chantier que le projet d'établissement prendra explicitement en charge.

“Le relationnel avec l'enseignant et sa disponibilité, le côté familial de l'établissement”

“Le sérieux, l'organisation et la bienveillance de toute l'équipe et de la direction”

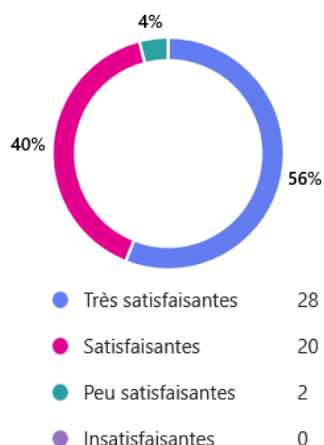
“L'accompagnement des professeurs est exceptionnelle, que ce soit en FM, violon, guitare, percussions”

“Etablissement à taille humaine, investissement de l'équipe, qualité des enseignements”

Pratiques collectives et projets artistiques

Une vie artistique collective bien présente, jugée adaptée et satisfaisante — avec un souhait de plus grande visibilité, un fort désir de sorties culturelles, concerts « hors les murs » et une envie d'ouverture vers de nouveaux publics.

Evaluation des pratiques collectives



Appréciation des projets artistiques

64 %

estiment les projets
« **assez fréquents** »

69 %

jugent les projets
« **bien valorisés** »

78 %

considèrent les projets
« **variés** »

93 %

estiment les projets
« **adaptés aux élèves** »

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans la vie de l'établissement : 72% des répondants y participent et en sont très largement satisfaits (96% d'avis positifs). Les projets artistiques sont unanimement reconnus comme adaptés aux élèves (93%), ce qui témoigne d'un réel soin apporté à la cohérence pédagogique des restitutions. Néanmoins, 46% des familles estiment que les projets ne sont pas encore assez fréquents et 31% souhaitent une meilleure valorisation auprès du grand public. Les familles expriment un fort désir d'ouverture vers l'extérieur — concerts en maisons de retraite, représentations dans les écoles, manifestations estivales — une attente à laquelle le projet d'établissement entend pleinement répondre.

“Plus de spectacles. Plus valoriser l'ensemble de guitares lors des spectacles”

“Proposer des représentations en école ou maison de retraite dans l'optique de partager leur passion et de mieux appréhender la scène”

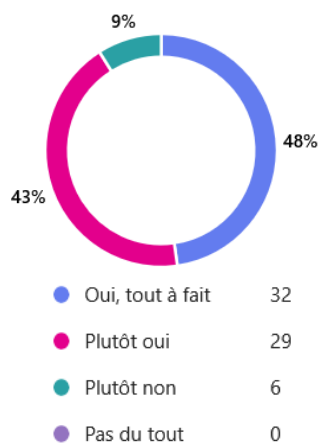
“Des mini concerts pour les personnes âgées”

“Des échanges avec d'autres villes”

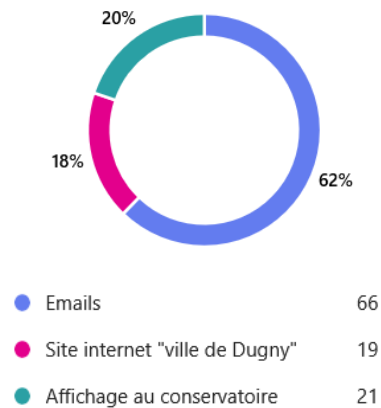
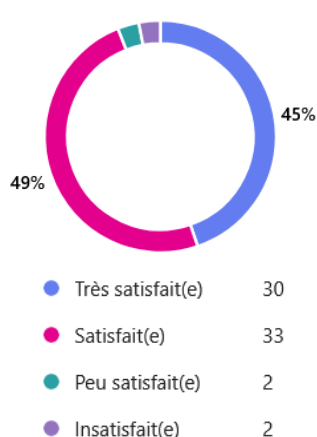
Rayonnement local et communication

Un ancrage local bien perçu, une communication efficace centrée sur l'email — avec des attentes en matière de visibilité et d'ouverture.

Intégration dans la vie culturelle locale



Satisfaction vis-à-vis de la communication



L'intégration du conservatoire dans la vie culturelle locale est globalement bien perçue, avec 91% d'opinions positives, ce qui confirme son rôle de référence culturelle sur le territoire de Dugny. La communication est jugée satisfaisante par 94% des familles, qui plébiscitent l'email comme canal principal. Deux points de vigilance ressortent nettement : la visibilité physique de l'établissement et l'accès aux locaux en dehors des horaires de gardiennage. Les familles appellent à davantage de présence dans l'espace public local - forums, portes ouvertes, partenariats avec d'autres structures culturelles ou éducatives – auxquelles le projet d'établissement apporte des réponses concrètes.

Principaux d'axes d'amélioration identifiés par les familles

Les locaux

Espace insuffisant, accès difficile.
Demande unanime de nouveaux locaux adaptés

Les horaires

Plus de flexibilité, amplitude d'ouverture plus large, samedi envisagé

La communication

Application dédiée souhaitée, meilleure info sur absences professeurs, simplification des inscriptions

"Représentation en extérieur lors des manifestations sur la ville"

"Proximité, la recherche constante d'améliorer l'offre de formation et les partenariats développés au fil des années"

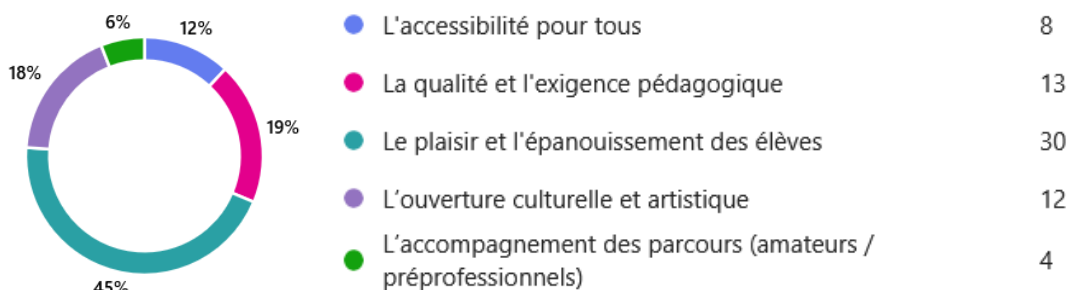
"Participer aux cérémonies de la ville"

"Excellente direction et professeurs. Juste de nouvelles salles dans un nouveau conservatoire plus adapté"

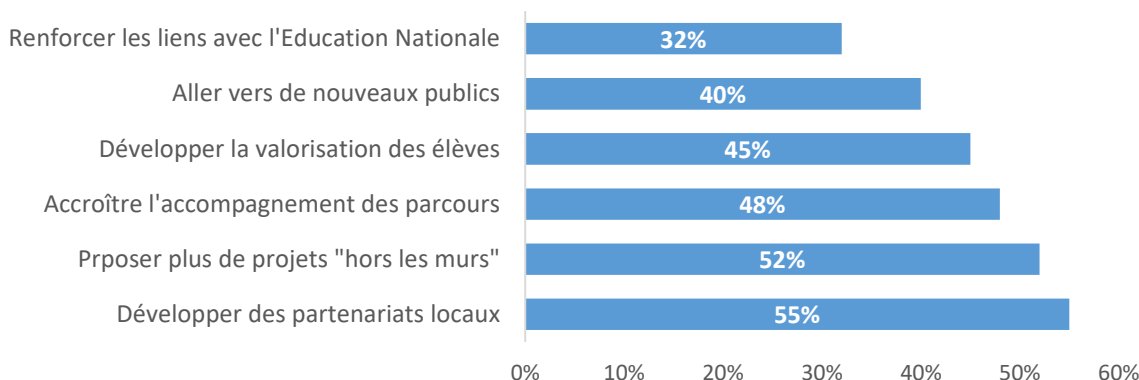
Priorité pour le projet d'établissement

Les familles dessinent une vision claire : le plaisir et l'épanouissement comme boussole, l'exigence comme moteur, l'ouverture comme horizon.

Ce que devrait en priorité affirmer le projet d'établissement



Souhaits exprimés par les familles



Interrogées sur ce que devrait affirmer en priorité le projet d'établissement, les familles répondent avec une grande cohérence : 45% placent le plaisir et l'épanouissement des élèves en tête, loin devant toute autre priorité. La qualité et l'exigence pédagogique (19%) et l'ouverture culturelle et artistique (18%) complètent ce podium, esquissant un conservatoire à la fois ambitieux et bienveillant. Les familles souhaitent également que l'établissement s'engage davantage dans le développement de partenariats locaux, de projets « hors les murs » et dans l'accompagnement individualisé des parcours. Cette vision partagée constitue une base solide et légitime sur laquelle sont ancrées les orientations stratégiques du projet d'établissement.

“Je souhaiterais que le conservatoire mette en avant l'épanouissement des élèves, en alliant exigence artistique et plaisir d'apprendre, tout en développant des projets collectifs et une ouverture culturelle”

“Accompagner chacun jusqu'à ses objectifs personnels - l'ouverture pour tous”

“Son identité à part entière en adéquation avec une inclusion plus visible dans la ville et le développement de partenariats”

“Ouverture culturelle et artistique”

Les familles attendent un conservatoire épanouissant et exigeant, davantage visible et ouvert sur son territoire, doté de locaux adaptés et dont le projet pédagogique affirme clairement ses ambitions pour chaque élève, quel que soit son profil.

Boite à idées : expression libre des élèves

Répartition par thématique



Sorties et Voyages culturels 3

Sortie à l'opéra de Paris GRATUIT

Voyage en Italie
Voyage au Etats-Unis



Pratique et pédagogie musicale 2

Développer la pratique du violon
Plus de cours d'ensemble de guitares



Vie de l'établissement 2

Gouter collectif (1/mois)



Communication numérique 2

Créer un compte tiktok du conservatoire et publier régulièrement
Organiser des créations de danses tiktok

Synthèse thématique

Axe 1 : ouverture culturelle

Les souhaits de voyages (USA, Italie, Opéra de Paris) sont présentés comme une volonté d'ouverture internationale et de découverte des grandes institutions culturelles.

Axe 2 : développement des pratiques musicales

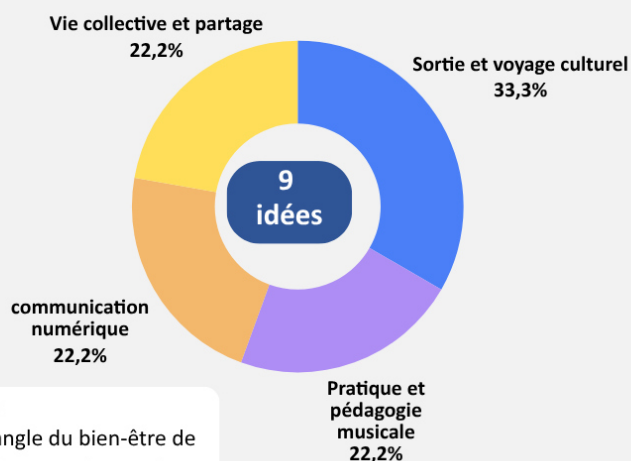
La demande pour des ensembles de guitare et des cours de violon est valorisée comme un levier pour renforcer le cursus pédagogique et l'offre de pratique d'ensemble.

Axe 3 : communication numérique

L'envie de créer un compte TikTok est transformée en une réflexion sur la communication digitale et la valorisation des projets par les élèves eux-mêmes

Axe 4 : cohésion sociale

Les demandes de goûters sont intégrés sous l'angle du bien-être de l'élève et de la construction d'un cadre de vie respectueux et convivial



Paroles d'élèves

"ouvrir un compte tiktok qui s'appelle conservatoire et poster régulièrement"

"faire une sortie à l'opéra de Paris, gratuit"

"Plus de cours d'ensemble de guitares"

"Faire un gouter tous les mois"

"faire des danses tiktok"

CONTEXTE

Une boite à idées physique a été mise à disposition des élèves. Les contributions ont été anonymes sans thématiques imposées.

TRAITEMENT

Les propositions ont été retranscrites sans modification de leur sens, puis classées en thématique par la direction.

INTEGRATION AU PROJET

Ces retours ont été examinés dans le cadre de l'élaboration du projet pédagogique, en cohérence avec les orientations du label CRC.